

Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département des Sciences Économiques

**Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de Magister en Sciences
Économiques**

Option : Économie et Finance Internationale

Thème

**Essai d'analyse de l'impact de la croissance des
dépenses publiques sur les équilibres
macroéconomiques :
Cas de l'Algérie**

Dirigé par Professeur **Brahim GUENDOUI**

Préparé par **Marzouk LEKKAM**

Soutenu publiquement le 19/04/2018 devant le jury composé de :

- **Président** : Sélim OUALIKEN, MCA, UMMTO.
- **Rapporteur** : Brahim GUENDOUI, Professeur, UMMTO.
- **Examineurs** :
 - ♦ Samir AIT AKKACHE, MCA, Université Mohand OULHADJ de Bouira.
 - ♦ Lyes GHEDDACHE, MCA, UMMTO.

Remerciements

Je voudrais exprimer par ces quelques mots, mes plus vifs remerciements au Professeur Brahim GUENDOZI pour avoir accepté d'encadrer la réalisation de ce travail et pour tout ce qui nous a enseigné tout au long du cursus de Magister.

Je remercie également le président et les membres du jury pour leurs efforts et leurs observations pertinentes qu'ils m'ont fournies lors de l'examen de ce modeste travail.

Je tiens surtout à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail, notamment Narimane, Amir, Karim, Mohamed et l'Honorable Abdelhamid BENHACEN pour leurs conseils, leurs lectures et leurs apports de qualité.

Marzouk

Dédicaces

À mes parents

À ma chère femme et à ma fille

Résumé

Les politiques publiques jouent un rôle principal dans la détermination et l'orientation des performances d'un pays, ainsi que les priorités sur lesquelles il faut agir tout en mettant en place les fonds nécessaires pour leur mise en œuvre.

S'inspirant du modèle keynésien et disposant d'une manne financière importante, l'État algérien a mis en œuvre une politique budgétaire expansionniste par des investissements de grande envergure pour la réalisation d'infrastructures en vue de relancer l'économie en passant par une demande publique.

Le présent travail présente la politique expansionniste par dépenses publiques, adoptée par l'Algérie durant la période allant de 2000 à 2015 et analyse son impact sur la situation économique en Algérie et sur l'équilibre de ses indicateurs macroéconomiques à travers une approche analytique des statistiques.

Mots clés : politique économique, finances publiques, indicateurs macroéconomiques, Produit Intérieur Brut, Balance des Paiement, Taux de changes.

Absrtact

Public policies have an important role in the definition and the direction of the performances of a country as well as the priorities on which this country has to act with the establishment of the necessary public funds to implement of these public policies.

Inspiring from the Keynesien pattern with an important financial manna, The Algerian State has implemented an important expansionist budgetary policy consisting in large-scale investment projects in order to contrust the infrastructure to inflate the economy under a state request.

The actual work represents the expansionist policy through the public expenditure adopted by Algeria during the period from 2000 to 2015 and analyses its influence on the economic situation in Algeria as well as the balance of its macroeconomic indicators through an analytical approach of its statistics.

Key words: economic policy, public finance, macroeconomic indicators, gross domestic product (GDP), balance of payments, exchange rate

ملخص

تلعب السياسات العامة دوراً رئيسياً في تحديد وتوجيه أداء البلدان، فضلاً عن الأولويات التي يجب معالجتها مع تخصيص الأموال اللازمة لتنفيذها.

الدولة الجزائرية نفذت سياسة مالية توسعية من خلال استثمارات واسعة النطاق لبناء البنية التحتية لإنعاش الاقتصاد من خلال طلب عمومي. هذه السياسة مستوحات من النموذج الكينيزي و نفذت بفضل عائدات المحروقات على الساحة الدولية.

يعرض هذا العمل السياسة التوسعية للإنفاق العمومي، المعتمد من طرف الجزائر خلال الفترة 2000-2015 ويحلل تأثيره على الوضع الاقتصادي في الجزائر وميزان مؤشرات الاقتصاد الكلي من خلال نهج تحليلي للإحصاءات.

مفاتيح: السياسة الاقتصادية، المالية العامة، مؤشرات الاقتصاد الكلي، الناتج المحلي الإجمالي، ميزان المدفوعات، سعر الصرف

Liste des abréviations

- **ANDI** : l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement
- **ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit
- **ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
- **APN** : Assemblée Populaire Nationale
- **BIT** : Bureau International du Travail
- **BM** : Banque Mondiale
- **BP** : Balance des Paiements
- **BTPH** : bâtiment, travaux publics et hydraulique
- **CALPIREF** : Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion de l'Investissement et de la Régulation du Foncier
- **CAS** : Compte d'Affectation Spéciale
- **CENEAP** : Centre National d'Études et d'Analyses pour la Population et le Développement
- **CEPII** : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales
- **CF** : Consommation Finale
- **CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
- **CPP** : Concurrence Pure et Parfaite
- **CST** : Comptes Spéciaux du Trésor

- **DTS** : Droits de Tirage Spéciaux
- **DZD**: Dinar Algérien
- **EUR**: Euro
- **FBCF** : Formation Brute du Capital Fixe
- **FMI** : Fonds Monétaire International
- **FOB** : Free On Board (frais à bord)
- **FRR**: Fonds de Régulation des Recettes
- **Incoterm** : International Commercial Terms (terme du Commerce International)
- **IPC** : Indice des Prix à la Consommation
- **ONS**: Office National des Statistiques
- **OPEP**: Organisation des Pays Producteurs du Pétrole
- **PAS** : Plan d'Ajustement Structurel
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PNR** : Prêts Non Rémunérés
- **PPP** : Partenariat Public-Privé
- **PSC** : Pacte de Stabilité et de Croissance
- **STPP** : Services et Travaux Publics Pétroliers
- **USD** : United States Dollar (Dollar Américain)

Liste des tableaux

Tableau 1 : évolution des recettes et des dépenses publiques en Algérie entre 2000 et 2015.	73
Tableau 2 : évolution du prix du Saharien Blend Algérien durant la période allant de 2000 à 2015	75
Tableau 3 : solde du FRR sur la période 2000-2015	83
Tableau 4 : le PIB algérien en valeur entre 2000 et 2015	87
Tableau 5 : participation des différents secteurs au Produit Intérieur Brut.....	90
Tableau 6 : liste des intitulés des questionnaires relatifs à l'IPC	99
Tableau 7 : évolution de l'IPC et du taux d'inflation en Algérie (2002-2013).....	100
Tableau 8 : évolution du chômage entre 2000 et 2015	107
Tableau 9 : taux de chômage par sexe entre 2010 et 2015.....	111
Tableau 10 : taux de chômage par groupe d'âge et de sexe en 2015	114
Tableau 11 : la Balances des Paiements de l'Algérie entre 2000 à 2015.....	123
Tableau 12 : composition du panier de référence du Dinar Algérien	131
Tableau 13 : évolution du taux de change annuel moyen du Dinar Algérien par rapport à l'Euro et au Dollar Américain entre 2000 et 2015	135

Liste des figures

Figure 1 : schématisation de l'économie nationale	12
Figure 2 : courbe de l'offre et de la demande.....	21
Figure 3 : le cercle vertueux de J. M. Keynes	31
Figure 4 : courbe de l'évolution du cours du baril du Saharien Blend Algérien et le cours de référence budgétaire entre 2000 et 2015.	76
Figure 5 : histogramme de l'évolution des recettes et dépenses publiques sur la période 2000-2015.....	78
Figure 6 : courbe de l'évolution des dépenses et des recettes publiques sur la période 2000-2015.....	79
Figure 7: courbe de l'évolution du déficit budgétaire sur la période 2000-2015.....	81
Figure 8 : courbe du solde du FRR sur la période 2000-2015	84
Figure 9 : courbe de l'évolution du PIB entre 2000 et 2015	88
Figure 10 : histogramme de la participation des secteurs d'activité à la formation du PIB.....	95
Figure 11 : courbe de l'inflation en Algérie entre 2002 et 2013	101
Figure 12 : courbe du chômage en Algérie entre 2000 et 2015	110
Figure 13 : courbe du taux de chômage par sexe entre 2010 et 2015	112
Figure 14 : histogramme des comptes de la Balance des Paiements algérienne entre 2000 et 2015.....	124
Figure 15 : courbe de l'évolution du taux de change annuel moyen du Dinar Algérie par rapport à l'Euro et au Dollar Américain entre 2000 et 2015.....	136

Liste des Annexes

Annexe 1 : État A annexé à la loi de finances 2017	XXI
Annexe 2 : État B annexé à la loi de finances 2017	XXII
Annexe 3 : État C annexé à la loi de finances 2017	XXIII

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : les principaux courants économiques.....	9
Introduction.....	9
Section I : les fondements théoriques de l'État.....	10
Section II : les classiques et l'économie de marché.....	20
Section III : les keynésiens et l'interventionnisme étatique.....	26
Conclusion	34
Chapitre II : Les principaux indicateurs macroéconomiques	35
Introduction.....	35
Section I : le Produit Intérieur Brut (PIB).....	36
Section II : le Taux d'Inflation.....	41
Section III : le Taux de Chômage	44
Section IV : la Balance des Paiements.....	47
Section V : Le Taux de Change	52
Conclusion	59
Chapitre III : les recettes et les dépenses de l'Algérie.....	60
Introduction.....	60
Section I : Aspects théoriques des dépenses publiques.....	61
Section II : L'évolution des recettes et des dépenses publiques en Algérie	72
Conclusion	85
Chapitre IV : Cas pratique : étude des indicateurs macroéconomique.....	86
Introduction.....	86
Section I : le Produit Intérieur Brut.....	87
Section II : l'inflation.....	96

Section III : le chômage	104
Section IV : la balance des paiements.....	121
Section V : le taux de change.....	129
Conclusion	138
Conclusion générale	139

Introduction

Générale

Introduction générale

Les politiques économiques sont des instruments mis en place par les États et ayant un rôle primordial dans la détermination et l'orientation des axes d'action, des performances à développer ainsi que les priorités sur lesquelles il faut agir. La conception de telles politiques relève de la compétence des hautes instances gouvernementales (les Banques Centrales, les Ministères ...) et éventuellement en collaboration avec des experts dans les différents domaines connexes aux Finances Publiques en particulier et aux Sciences Économiques en général.

À travers ces politiques, les États visent principalement la croissance économique et l'équilibre des fondamentaux macroéconomiques (taux de change, taux d'intérêt, taux d'inflation et balance des paiements) qui constituent des préoccupations majeures de tout État désireux de préserver sa souveraineté, de maintenir son poids économique vis-à-vis d'autres pays et de garder son rang dans les organisations transnationales.

La politique monétaire et la politique budgétaire constituent les deux instruments traditionnels les plus utilisés et les plus efficaces que les États mettent en place, chacun dans un contexte bien déterminé. D'autres instruments tels que la politique fiscale, la politique de change et la politique de revenus existent également et peuvent être mis en œuvre pour des objectifs similaires.

La politique budgétaire consiste à utiliser le budget de l'État pour atteindre certains objectifs. John Maynard Keynes (1883-1946) a montré, via le multiplicateur budgétaire, que l'utilisation du budget de l'État pouvait agir sur la demande des agents économiques. Il peut ainsi être utilisé dans une politique de régulation de la conjoncture au sens expansionniste et au sens restrictif.

La politique budgétaire est étroitement liée à la politique fiscale, sinon elle est l'une de ses constituantes. Cette dernière s'occupe de la plus grande partie des recettes utilisées pour la mise en œuvre de la politique budgétaire. Elle est utilisée aussi pour instaurer un système assurant la pression fiscale la plus adaptée pour chaque conjoncture économique. Une forte pression fiscale pourrait avoir à court terme des retombées positives en dotant les caisses de l'État mais qui incitera à fuir l'impôt et à minimiser la consommation, autrement dit, trop d'impôts tue l'impôt. La réduire pourrait amoindrir les recettes fiscales mais encouragerait

aussi la consommation et l'investissement, et par conséquent engendrer une croissance économique.

Les variables sur lesquelles il est possible d'agir dans le cadre d'une politique budgétaire sont donc les deux composantes du budget de l'État, à savoir : les recettes et les dépenses. Les recettes de l'État sont présentées dans l'état A annexé à la loi de finances de l'année (Voir l'annexe 1). Un état comportant les ressources ordinaires (recettes fiscales et recettes ordinaires). Les dépenses de l'État quant à elles, sont présentées dans deux états distincts, appelés l'état B pour les dépenses de fonctionnement réparties par département ministériel (Voir l'annexe 2), et état C pour les dépenses d'équipement, réparties par secteur (Voir l'annexe 3).

Une politique budgétaire expansive consiste à pratiquer un déficit budgétaire afin de stimuler l'activité économique, tel qu'il est expliqué par le cercle vertueux de J. M. Keynes.

Le déficit budgétaire à pratiquer a été, cependant, limité à 3% et la dette publique à 60% du Produit Intérieur Brut (PIB) par le traité de Maastricht et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) adopté par les pays de la zone Euro à Amsterdam en Juin 1997, afin de coordonner leurs politiques budgétaires respectives et d'éviter l'apparition de déficits excessifs.

La politique monétaire, quant à elle, consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie tout en veillant à la stabilité des prix des biens et services.

Elle utilise la masse monétaire pour atteindre des objectifs en termes de taux d'intérêt, de taux de change et de croissance de la masse monétaire, tout en assurant une inflation viable pour l'économie.

Comme en témoigne l'histoire contemporaine, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les États ont eu recours à une politique des dépenses publiques (politique budgétaire) pour la reconstruction de l'Europe. Cette dernière a été mise en œuvre par les États Unis d'Amérique au profit de quelques États européens (le Royaume Uni, la France, la Belgique, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, etc.), ayant subi les conséquences de la guerre.

Cette politique s'est traduite par ce qui est connu sous le nom du plan Marshall, de son initiateur, le Secrétaire d'État des États Unis d'Amérique, le Général George Marshall. Ce dernier fut officiellement appelé « Le Programme de Rétablissement Européen » (*The European Recovery Program en Anglais*).

Le programme, initié par les États Unis d'Amérique au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avait principalement pour objectif la reconstitution de l'Europe détruite par la guerre. Les fonds débloqués par les États Unis d'Amérique, qui avoisinaient les 14 Milliards de USD (l'équivalent de près de 250 Milliards de USD en 2014), ont été transférés sous forme de dons ou de prêts durant la période allant de 1947 à 1951.

Ce plan a permis au gouvernement américain d'atteindre ses objectifs de reconstruction de l'Europe mais pas seulement. Il a également permis à l'économie américaine d'assurer les débouchés pour sa production, en élargissant son marché à celui de l'Europe. Il a ainsi garanti une forte croissance de sa propre économie durant la période de la mise en œuvre du Plan et les années qui viennent après.

Le Plan a permis également pour plusieurs pays européens, d'avoir une forte croissance économique à deux chiffres, après-guerre qui a duré une période de plus de 30 années, appelée par le Professeur au Conservatoire national des arts et métiers français, Jean Fourastié (1907-1990) « les trente glorieuses », en rapport avec la bonne santé de l'économie mondiale.

Les dépenses publiques sont donc étroitement liées à la croissance économique d'un pays. Ceci a été prouvé par les résultats de la mise en œuvre de ce plan sur l'économie mondiale en général et de l'Europe en particulier. C'est un exemple parmi d'autres qui atteste de l'efficacité de la politique des dépenses publiques quant à la croissance économique et les équilibres macroéconomiques. D'autres exemples attestent de l'existence de liens entre ces mêmes objectifs et la politique monétaire.

L'Algérie, disposant d'une importante manne financière, a opté depuis quelques années, pour l'utilisation des dépenses publiques dans sa politique économique afin de réaliser ses objectifs de croissance. Cette politique s'inspire du cercle vertueux de J. M. Keynes qui explique la façon dont les dépenses publiques constituent un levier pour l'économie en réalisant des projets de grande envergure sur le territoire national. Cette conséquence est

rendue possible grâce à l'effet du multiplicateur des dépenses publiques qui laisse le revenu national croître plus rapidement que la dépense publique.

En effet, l'Algérie a mis en œuvre, depuis 1999, pas moins de 500 milliards USD pour la réalisation des trois programmes quinquennaux.

Ces fonds importants proviennent principalement des recettes des hydrocarbures et sont affectés à l'ensemble des dépenses de l'État (les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement). Celles destinées à l'équipement concernent la construction de logements, réalisation des autoroutes, barrages d'eau, des chemins de fer ... alors que celles destinées au fonctionnement sont celles utilisées pour le paiement des salaires des fonctionnaires, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Problématique

La question à laquelle il sera tenté de répondre dans ce travail est de savoir quelle est l'incidence de l'accroissement des dépenses publiques en Algérie sur l'équilibre de ses indicateurs macroéconomiques, notamment : le Produit Intérieur Brut, le taux de change, la Balance des Paiements, le chômage et le taux d'inflation.

Cette étude portera sur la période, allant de 2000 à 2015, durant laquelle les pouvoirs publics algériens ont opté pour une politique de dépenses publiques en mettant en œuvre les fonds qui proviennent directement des hydrocarbures.

Questions subsidiaires

Pour répondre à cette problématique principale, des questions subsidiaires doivent être posées, et les réponses respectives nous aideront à cerner le vif du sujet. Elles se présentent comme suit :

- Quels sont les apports des différents courants économiques en termes d'action d'intervention de l'État et de maîtrise des dépenses publiques ?
- Quels sont les indicateurs macroéconomiques qui peuvent être impactés par une dépense publique et comment se définissent ils ?
- Quelle était la situation des finances publiques en Algérie durant la période de mise en œuvre de sa politique expansionniste ?

- Quel était l'impact de la politique de croissance par les dépenses publiques adoptée par le gouvernement algérien sur les indicateurs macroéconomiques ?

Cette période se caractérise par la hausse des dépenses publiques pour la réalisation de plusieurs projets de grande envergure, tel que l'autoroute Ets-Ouest, les chemins de fer urbains, les logements.

Difficultés rencontrées

La problématique choisie englobe plusieurs volets de l'économie et sa structuration en travail de recherche, cernant l'essentiel du sujet, a pris un temps considérable. Sa complexité a nécessité un travail de longue haleine pour une collecte et une maîtrise de plusieurs notions afférentes à ce travail.

Il y a lieu de citer également le manque de littérature spécialisée dans ce domaine. La bibliographie peut être par conséquent jugée peu riche en ouvrages et en articles par rapport aux normes de travail de ce niveau.

Hypothèses

Le présent travail est basé sur la problématique principale de laquelle découle des questions subsidiaires. Des hypothèses ont été posées en guise de guide pour la recherche. Les hypothèses formulées sont les suivantes :

- **Hypothèse H0** : la politique de dépenses publiques adoptée par l'Algérie au début du 21^{ème} siècle a été mal préparée et n'a pas eu d'impact positif sur sa situation économique ;
- **Hypothèse H1** : l'amélioration des indicateurs macroéconomiques enregistrée en Algérie au courant de la période 2000 à 2015 n'est qu'un résultat de la hausse des cours des hydrocarbures sur le marché international ;
- **Hypothèse H2** : l'expansion des dépenses publiques dans un pays rentier tel que l'Algérie ne fait qu'aggraver la situation économique déjà affaiblie par le manque de dynamisme et la faiblesse du tissu industriel empêchant le démarrage de la machine économique.

Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche adoptée dans ce travail s'articule autour de deux axes. Dans un premier temps, l'essentiel du travail sera une recherche documentaire dont le but principal est de cerner l'essentiel des travaux réalisés et les apports des différents courants économiques relatifs à ce domaine de l'économie, notamment les finances publiques et la macroéconomie. Dans un second temps, un examen des statistiques à travers une approche analytique sera présenté pour juger de l'impact de la politique budgétaire adoptée par l'Algérie sur l'économie en général et sur les indicateurs macroéconomiques en particulier.

Il est à noter que les chiffres pris en considération sont ceux publiés officiellement par les organismes habilités tel que l'office National des Statistiques, la Banque Mondiale et le Ministère des Finances.

En raison de la complexité du sujet et la difficulté de la reconstruction des indicateurs macroéconomiques étudiés à partir de données collectées empiriquement, il a été jugé plus judicieux d'utiliser les chiffres publiés par les organismes sus cités.

Motifs du choix et intérêt du sujet

Depuis le début du deuxième millénaire, une prolifération de grands projets d'investissement publics a été observée, et ce dans plusieurs domaines budgétivores, tels que le bâtiment, le chemin de fer (notamment urbain), les barrages d'eaux et les autoroutes (le grand projet de l'autoroute est-ouest notamment).

Ces investissements publics sont synonymes de grandes dépenses que l'État a engagées pour mettre en œuvre sa politique de croissance économique à travers les trois programmes quinquennaux en passant par une politique budgétaire expansionniste.

Cette question a suscité la curiosité de plusieurs experts dans le domaine de l'économie en général et des Finances Publiques en particulier, quant au réel impact ou des retombées de ces politiques sur l'économie nationale.

À travers cette étude, il sera tenté de répondre au questionnement posé en problématique et savoir l'impact de la politique de l'État sur les différents indicateurs macroéconomiques. Autrement dit, ce travail sera un essai d'analyse de la pertinence de cette politique tout en faisant apparaître ses limites le cas échéant.

Structure du travail

Le travail sera présenté en quatre chapitres, passant des théories qui traitent de l'interventionnisme et des dépenses publiques à la présentation des grands indicateurs macroéconomiques, pour finir avec une présentation et une analyse des statistiques de l'Algérie entre 2000 et 2015.

Ainsi, le premier chapitre passera en revue les principaux courants traitant de l'intervention de l'État pour la relance économique, notamment les classiques et les keynésiens.

Le deuxième chapitre présentera, par la suite, les principaux agrégats macroéconomiques tout en essayant de montrer les liens existant entre ces derniers et les dépenses de l'État.

Le troisième chapitre, quant à lui, sera consacré aux Finances Publiques en Algérie et à l'évolution des dépenses engagées et des recettes récoltées par l'État durant la période étudiée.

Pour finir, le quatrième chapitre sera présenté comme une étude analytique qui recensera les données statistiques relatives au cas algérien concernant l'évolution des indicateurs macroéconomiques durant la même période de référence.

Chapitre I

Les principaux courants économiques

Chapitre I : les principaux courants économiques

Introduction

Les rapports économiques entre le marché et l'État ont fait l'objet de nombreux débats dans la pensée économique. Le rôle de l'État est un sujet récurrent dans les travaux de plusieurs économistes.

En effet, les théoriciens libéraux qui ont accompagné le 18^{ème} et le 19^{ème} siècles et qui prônent le libéralisme économique et l'abstention de l'État dans l'économie, affirment que l'État doit se contenter d'assurer ses missions régaliennes qui sont : la défense de la propriété privée contre les agressions intérieures (domaine de la police et de la justice) ou extérieures (domaine de l'armée). C'est la conception de l'État gendarme.

Les classiques appellent au désengagement de l'État et préconisent le laisser faire et laisser le marché s'autoréguler par le biais de la main invisible d'Adam Smith (1723- 1790). Ainsi, le prix d'équilibre est déterminé automatiquement par la loi de l'offre et de la demande et toute intervention de l'État est déstabilisante pour l'économie.

Cependant, le développement de la science économique et les crises marquantes du 20^{ème} siècle que le libéralisme n'a pas permis d'éviter a nécessité le passage à une autre conception de l'État, sous l'impulsion de l'économiste John Maynard Keynes (1883-1946). C'est la transition de l'État gendarme vers l'État providence.

L'État providence, comme son nom l'indique, est celui qui ne limite pas son action qu'à la défense et à la justice, mais aussi qui veille à assurer une redistribution des richesses aux plus démunis.

En effet, les keynésiens préconisent l'intervention de l'État dans le mécanisme de la régulation de l'économie par une action provoquant l'augmentation de la demande de biens. C'est ce qu'on appelle la politique de relance.

Les fondements analytiques de la politique macroéconomique relèvent de l'approche classique ou de l'approche keynésienne¹. Se fondant sur différents principes, ces deux courants se différencient par le rôle qu'ils attribuent à l'État dans l'économie.

¹ Michel Cabannes « la politique macroéconomique », Armand Colin, paris, 1994, page 7.

Ces deux courants, classique et keynésien, s'opposent quant à l'efficacité de la **théorie macroéconomique active**¹. Cette opposition résulte d'un désaccord sur la stabilité et la tendance au plein emploi de l'économie de marché, affirmée par les classiques et contestée par les keynésiens².

Ce premier chapitre sera consacré à l'État, ses fondements théoriques et ses constituantes (première section), avant de passer aux apports des deux principaux courants qui ont traité de l'interventionnisme et des politiques macroéconomiques qui sont le courant classique (deuxième section) et le courant keynésien ayant fait ses preuves suite à la crise de surproduction survenue en 1929 (troisième section).

Section I : les fondements théoriques de l'État

L'État est une notion étudiée par plusieurs auteurs spécialisés dans plusieurs disciplines telles que la sociologie, l'économie et la philosophie.

En effet, les philosophes et sociologues s'attachent à étudier les questions du pouvoir et des relations entre l'État et la société, tandis que les économistes se préoccupent de la croissance, de la répartition des richesses et des différents équilibres.

Pour mieux cerner la notion de l'État, cette section sera consacrée à sa définition ; ses différentes formes ainsi que ses fonctions en ne tenant en considération que les travaux s'inscrivant dans le domaine économique, ou qui y sont proches, pour leur utilité dans ce travail de recherche.

1.1. Définition de l'État

Il est tellement difficile de donner une définition exacte, simple et unanime de l'État qu'il en existe plusieurs, différentes selon les penchements de son auteur.

En effet, J.E. Stiglitz avance que l'État présente deux caractéristiques spécifiques : il dispose d'une juridiction universelle et d'un pouvoir de contrainte qui n'appartiennent pas aux autres organisations³.

¹ Utiliser de manière discrétionnaire les instruments financiers pour influencer le niveau d'activité globale.

² Michel Cabannes « la politique macroéconomique », Armand Colin, Paris, 1994, page 7.

³ J.E. STIGLITZ, On the economic role of the state, Oxford journal, 1990

Selon Michel Tropez, l'État n'est pas un être réel, psychologique ou social, il n'est que la personnification de l'ordre juridique¹. Il est matérialisé par ses représentants, mais est toujours basé sur un mécanisme de domination légitime, donc juridique. Il faut que le pouvoir politique soit dévolu à une institution abstraite : l'État. D'où des difficultés et la nécessité d'une fiction souvent religieuse en cas de pouvoir personnel : Roi, tyran, etc. Alors, on se contente la plupart du temps de constater l'effectivité d'un gouvernement. On peut ainsi définir le rôle d'un État à l'intérieur de ses frontières : protection, prévention, répression et autonomie².

Etienne LEHMANN, quant à lui, avance que l'État est une organisation collective et politique contraignant les actions individuelles des agents économiques³.

De ces définitions, il est constaté que l'État englobe d'autres entités juridiques différentes, mais complémentaires à l'État Central, à savoir les collectivités territoriales, qui sont un démembrement ou une décentralisation de ce dernier, ainsi que quelques administrations privées telles que les organismes de sécurité sociale.

Pour les économistes, l'État se résume souvent à l'approche faite par la comptabilité nationale. Celle-ci est née sous l'influence des idées de J. M. Keynes et élaborées notamment par Jan Tinbergen et Wassily Léontief après la seconde guerre mondiale⁴.

Beaucoup de pays industrialisés, voulurent se doter d'un outil statistique complet. L'objectif était alors de mieux comprendre les liens entre les branches d'activités regroupées en secteurs institutionnels⁵.

L'approche est macroéconomique et l'État est abordé sous l'angle des administrations publiques. C'est un secteur institutionnel au même titre que les ménages, les sociétés financières et non financières ou encore les institutions à but non lucratif comme les associations et les fondations.

¹ Michel TROPEZ, pour une théorie juridique de l'État, Paris, PUF, Léviathan, 1994, page 358 ;

² Serge TIEBLOT, théorie de l'État : naissance et vie d'un régulateur complexe, document de travail, décembre 1998 ;

³ Etienne LEHMANN, laisser faire ou régulation ? Une synthèse des théories économiques, ERMES, université Panthéon Assas, paris 2, page 2 ;

⁴ Benloulou Salim « Les dépenses publiques : quel optimum pour un bien-être social », thèse de doctorat, Université Abou-bekr Belkaid, Tlemcen, Algérie, 2014, page 18 ;

⁵ Idem, page 19.

De ce fait, l'État est à considérer comme tout autre agent économique. Il se caractérise par la production de services non marchands (les services publics), par ses ressources principales (les impôts) et par ses dépenses (de fonctionnement et d'équipement).

Dans la représentation simplifiée du circuit économique, le secteur institutionnel (administrations publiques) est en relation avec les autres agents économiques, et ce à travers des opérations qui peuvent être :

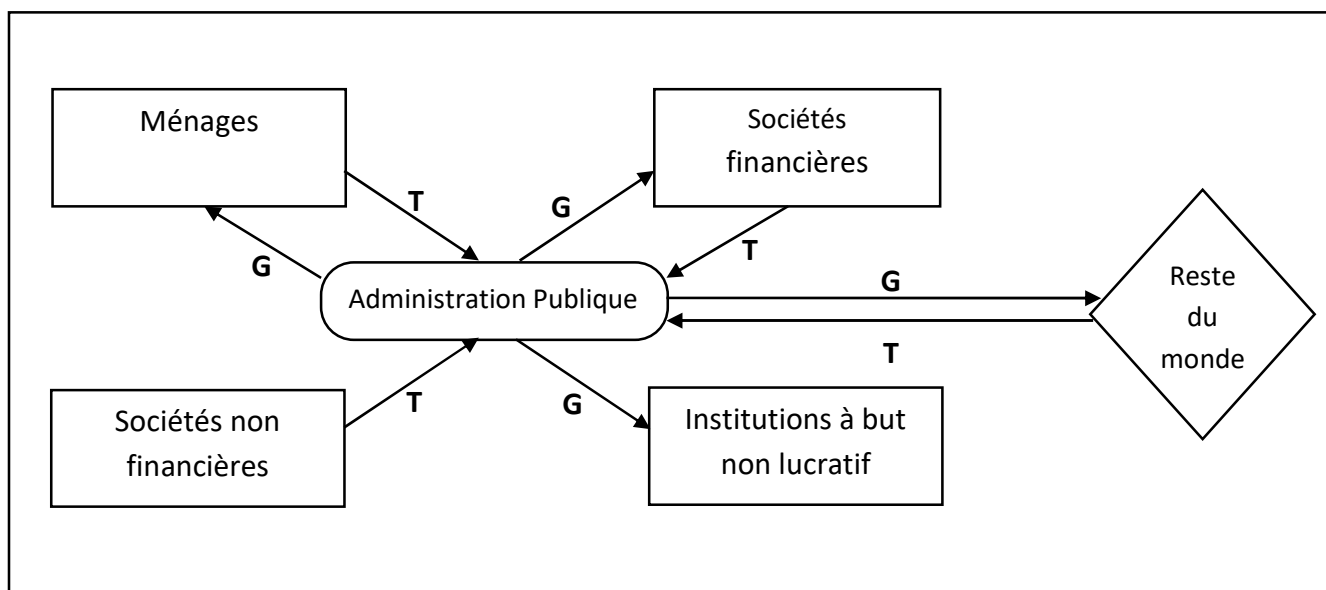
- Financières ;
- Sur biens et services ;
- De redistribution du revenu.

Le schéma de la figure 1 nous montre les types d'opérations pouvant avoir lieu entre les différents agents économiques.

T : correspond aux impôts et différentes cotisations versées aux administrations publiques par les autres secteurs institutionnels nationaux mais aussi par le reste du monde tel que les droits de douanes et autres perceptions.

G : représente les dépenses publiques telles que les aides, les subventions, les investissements publics et les services non marchands.

Figure 1 : schématisation de l'économie nationale



Source : Philippe DALPRA « l'État » édition Ellipses 2009, page 10

1.2. Les différentes formes de l'État

La classification des États dépend des critères à mettre en exergue et de l'objectif de celle-ci. Dans ce travail, il est pris en compte comme critère le degré d'intervention de l'État dans la régulation du marché et de l'économie en général. Ainsi deux modèles d'État seront présentés, à savoir : l'État gendarme et l'État providence.

1.2.1. L'État gendarme

Cette forme d'État qui existait jadis dont les interventions se limitaient aux seules fonctions régaliennes ayant comme but le maintien de l'ordre public et de la justice sociale, avait le monopole de la violence légitime tel qu'il a été exprimé par l'économiste et sociologue allemand Max Weber (1864-1920) dans sa citation « *un État est une communauté humaine qui revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné* ». Ses prérogatives fondamentales sont celles où l'usage de la violence est présenté comme justifié.

En exposant l'État minimal, les théoriciens libéraux, tels que les classiques et les néoclassiques, défendent le positionnement minimal de L'État gendarme dans ses fonctions de bases en affirmant que seul le marché peut réguler l'économie et que l'État doit se contenter d'assurer ses fonctions régaliennes.

Dans son ouvrage, « Recherches sur les causes et la nature de la richesse des nations », paru en 1776, Adam Smith a posé les bases d'un État minimal : « *Dans le système de la liberté naturelle, le souverain n'a que trois devoirs à remplir; trois devoirs, à la vérité, d'une haute importance, mais clairs, simples et à la portée d'une intelligence ordinaire. - Le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des sociétés indépendantes. - Le second, c'est le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien le devoir d'établir une administration exacte de la justice. - Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoiqu'à l'égard d'une grande société ce profit fasse*

beaucoup plus que rembourser les dépenses. »¹. Ces trois devoirs avancés par Adam Smith correspondent aux trois fonctions de base qu'assure l'État gendarme.

Bien que l'État minimal et l'État gendarme se différencient de par leurs principes fondateurs, ils restent, néanmoins, comparables et proches de par leur optique du degré d'interventionnisme.

Au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle, l'État étend ses interventions à d'autres domaines et son rôle a dépassé les limites du simple État gendarme. On parle dès lors de la transition de l'État gendarme à l'État providence.

1.2.2. L'État providence

L'expression d'État providence a été introduite pour la première fois, en 1864 par Emile Ollivier (1825-1913), député français et opposant au développement de l'intervention de l'État, pour dénoncer l'excès de l'interventionnisme et en le remettant en cause.

En opposition à l'État gendarme dont les interventions se limitent aux seules fonctions régaliennes, l'État providence est celui qui intervient activement dans les domaines économique et social dans le but d'assurer des prestations aux citoyens. Il trouve ses fondements idéologiques dans la notion de bien-être qu'il doit garantir à travers un ensemble d'institutions.

Il a été l'une des réalisations les plus mobilisatrices du 20^{ème} siècle². Cela s'est construit en Europe sur la base d'une nouvelle conception, totalement différente, de l'État et de ses fonctions à partir du 19^{ème} siècle, permettant ainsi à l'État providence de succéder à l'État gendarme.

La légitimité de cet État s'est fondée sur la transformation radicale des fonctions de l'État et dans sa nouvelle conception de l'intérêt public intégrant les droits sociaux des citoyens, notamment à travers l'introduction de systèmes de sécurité sociale.

Il existe trois régimes de l'État-providence qui se ressemblent dans les principes de base mais qui se différencient dans leur degré d'interventionnisme. La différence entre ces régimes est

¹ L'État, Cours d'économie générale sur : <http://www.oeconomia.net/private/cours/economiegenerale/HFE/5.etat.pdf>, du 22/06/2016.

² François-Xavier Merrien « L'État providence » Éditions PUF, Paris, 2000, page 3.

due à des raisons historiques des pays notamment dans l'interaction entre la mobilisation des catégories les plus défavorisées et les forces politiques de ces pays.

Sous la première forme comme aux États-Unis, au Canada et en Australie, il est qualifié de « *libéral* » et encourage le marché tout en garantissant le minimum de bien-être pour les plus démunis et cela en subventionnant les projets privés d'assurance sociale.

La seconde forme est présente en France, en Autriche, en Allemagne, en Italie, etc. L'État est qualifié de « *corporatiste* » et ce modèle prévoit une intervention pour se substituer au marché, si celui-ci ne peut assurer le bien-être à la population.

Le dernier modèle présent dans les pays scandinaves, vise à mettre en place une certaine égalité des conditions entre les différents membres de la société. Il peut être qualifié de « *social-démocrate* ».

L'État providence a accompagné la croissance exceptionnelle des trente glorieuses. Cette période qui a fait en sorte que les dépenses de l'État augmentent pour atteindre des niveaux difficilement supportables. D'un autre côté, les sources de financement se sont amoindries.

Depuis la fin des années 1970, et avec le ralentissement de la croissance, la montée et la persistance du chômage ainsi que les difficultés de financement de la protection sociale, toute politique interventionniste est remise en cause. On parle alors de la crise de l'État providence.

Ce contexte a suscité un grand débat et a été à l'origine d'un rapport dédié spécialement à cette crise, réalisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) intitulé « *la crise de l'État protecteur* ».

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette crise. En 1981, Pierre Rosanvallon¹ met en avant, pour la France, le constat d'une triple crise :

- Une crise financière : la fin de la forte croissance des Trente Glorieuses (1945-1973) remet en cause le mode de financement de la Sécurité sociale en surenchérissant le coût du travail. Dans le même temps, la prise en charge sociale et économique des victimes de la récession accroît les dépenses ;

¹ Pierre Rosanvallon est un historien et sociologue français né à Blois en 1948 ;

- Une crise d'efficacité : l'État ne parvient pas à résoudre le chômage et la mobilité sociale diminue ;
- Une crise de légitimité : l'opacité des dépenses publiques suscite des questions quant à l'utilisation des fruits de la solidarité nationale. Par ailleurs, les mesures mises en place sont perçues moins comme des avantages que comme un frein à la relance économique¹.

De ce qui précède, il est à constater que le système de sécurité sociale a entraîné des dépenses de plus en plus importantes, et ce pour plusieurs raisons. En effet, des dépenses de santé importantes sont supportées par l'État en raison de l'allongement de la durée de la vie, qui à son tour entraîne le versement de pension de retraite croissante en raison du vieillissement démographique. La forte montée du chômage a conduit l'État providence à augmenter ses dépenses pour créer de l'emploi et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La hausse du chômage engendre également une baisse considérable des cotisations. En outre, les revenus des agents économiques se sont amoindris en raison du ralentissement du rythme de la croissance économique engendrant une baisse des parts prélevées sur ces derniers et une baisse de la consommation conduisant ainsi à une baisse des recettes de l'État.

Après avoir passé en revue les différents types d'État (État gendarme et État providence), il sera présenté dans ce qui suit les fonctions de l'État.

1.3. Les fonctions de l'État

Dans ce titre, il sera tenté de présenter les différentes fonctions de l'État, abstraction faite du modèle de ce dernier et du courant économique prédominant. Dans un premier temps, les fonctions régaliennes de l'État en l'occurrence la défense, la sécurité, la justice ainsi que l'émission de la monnaie seront présentées. Dans un second temps, il sera abordé les fonctions économiques dont l'État est tributaire, comme la stabilisation de l'économie et la redistribution de la richesse.

¹ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/protection-sociale/etat-providence/pourquoi-parle-t-on-crise-etat-providence.html> du 08/09/2017.

1.3.1. Les fonctions régaliennes

Ce sont les fonctions les plus anciennes et les plus fondamentales qu'on confère à l'État, sinon les plus importantes que tout État doit assurer sur son territoire. Ces fonctions de base sont du ressort des instances dirigeantes, dans un État, s'occupant de la prise des décisions stratégiques. Elles se présentent comme suit :

a. La fonction de défense

Une fonction qu'assurent le corps de l'armée en collaboration avec les différents corps de sécurité de l'État, chacun selon ce que lui confère la législation en vigueur en termes d'attributions.

En effet, dans un pays, plusieurs corps sécuritaires coexistent et travaillent en étroite collaboration pour assurer la sécurité à l'intérieur comme aux frontières du pays. On en trouve, en plus de l'armée (composée souvent de l'armée de terre, de mer et de l'air), la police et la gendarmerie, ayant des rôles différents mais complémentaires, dont le but principal est de défendre le territoire national et de préserver sa souveraineté vis-à-vis des menaces potentielles, en cas de conflit avec les pairs.

Des corps spécifiques peuvent être créés selon les besoins et selon le contexte et les priorités sécuritaires des États.

b. La fonction de justice

Cette fonction a pour but de préserver, protéger et sauvegarder les droits que consacrent les textes réglementaires et législatifs. Elle est assurée principalement par le pouvoir judiciaire de l'État, l'institution chargée d'administrer la justice à travers ses différents organes.

Actuellement, les affaires opposant les administrés, c'est-à-dire le peuple au sens large, à l'administration, sont prises en charge par les tribunaux administratifs et le Conseil d'État lors des cassations de derniers recours. Il est à noter que cette instance est une création française.

c. La fonction d'émission de la monnaie

La monnaie est utilisée quotidiennement dans nos échanges. C'est une unité de mesure de prix, un moyen de paiement, et peut être conservée comme réserves de pouvoir d'achat à

condition d'empêcher l'inflation car avec une hausse forte et généralisée des prix, le pouvoir d'achat diminue engendrant d'autres problèmes socioéconomiques.

La monnaie a aussi une fonction politique, car l'État a un monopole de l'émission de la monnaie légale à travers sa Banque Centrale qui a pour mission de réguler la masse monétaire en circulation dans son économie, et ce grâce à plusieurs moyens d'intervention constituant sa politique monétaire. Cette dernière a pour objectif de maîtriser l'inflation et le soutien à la croissance.

Cependant, le pouvoir de la Banque Centrale à contrôler sa politique monétaire se trouve parfois limité, car l'émission de la monnaie ne dépend pas toujours de sa volonté mais de celle des agents économiques à emprunter. En effet, en période de forte croissance économique, ces derniers sont favorables à l'investissement et n'hésitent pas à emprunter auprès de leurs banques primaires, ce qui oblige la Banque Centrale à refinancer ces dernières pour répondre à cette demande supplémentaire.

1.3.2. Les fonctions économiques

Avec l'avènement de l'État providence, l'État intervient de plus en plus dans les domaines de l'économie pour assurer une certaine stabilité de son marché et ce par la mise en œuvre de politiques économiques. Son rôle a évolué pour intégrer d'autres fonctions dites « économiques ».

La montée en puissance de la théorie keynésienne au détriment de la théorie classique, après avoir fait ses preuves lors de la crise de surproduction de 1929, a renforcé l'adoption de ces fonctions.

Selon le keynésien Richard Musgrave (1910-2007), l'auteur américain d'origine allemande et spécialiste en Finances Publiques, l'État a trois fonctions économiques, à savoir : la fonction d'allocation ; la fonction de stabilisation et la fonction de redistribution¹. Celles-ci se présentent comme suit :

a. La fonction d'allocation

L'État intervient en allouant les ressources, d'une façon ou d'une autre, dans le but d'atteindre des objectifs sociaux et économiques jugés satisfaisants comparativement à ceux

¹ Article de Jean-Marc Daniel dans la revue du trésor N° 01, Paris, Janvier 2008, page 61.

résultant du marché dans le cas de non intervention de l'État. La fiscalité est un bon exemple de l'allocation des ressources. En effet, l'État intervient souvent, par le biais des impôts et taxes, dans l'orientation de la consommation de la population. Ainsi, en augmentant le prix du tabac, il incite la population à limiter l'usage de ce produit nocif.

Tout l'art de la gestion publique est de le faire avec habileté et mesure de façon à ne pas favoriser l'apparition d'une importante contrebande. De même, la fiscalité sur le pétrole doit se donner comme objectif non seulement de fournir à l'État des ressources faciles à collecter, mais là encore d'aboutir à une moindre consommation de ce produit non renouvelable.

Pour les économistes, cette fonction est souvent assimilée à la prise en charge des externalités, c'est-à-dire la gestion des conséquences indirectes de la production que le marché ignore comme la pollution.

b. La fonction de stabilisation

C'est une fonction à laquelle les économistes s'intéressent le plus, en raison de sa nature purement économique puisqu'elle est reliée à la croissance économique et aux différents équilibres. Cette fonction de stabilisation se concrétise par la politique économique, à savoir : la politique monétaire et la politique budgétaire adoptées par les pouvoirs publics.

En effet, dans l'optique de stabilisation, l'État se fixe l'objectif de croissance économique équilibrée, de plein emploi sans inflation ni déficit extérieur en mettant en œuvre une politique économique spécialement adaptée à sa situation.

Pour Richard Musgrave, cette fonction est fondamentale car une politique économique bien menée débouche toujours sur une croissance.

Cependant, les tenants les plus radicaux du monétarisme, qui se définissent comme les théoriciens de la nouvelle macroéconomie classique, affirment que les anticipations rationnelles des agents privés rendent la politique économique totalement inefficace. La seule chose utile que peut faire l'État, c'est de préparer la croissance future en formant correctement la population.

c. La fonction de redistribution

La redistribution est une fonction qu'assure l'État dans l'objectif de corriger la répartition primaire des richesses et en vue de remédier aux inégalités sociales que peut engendrer une telle situation. Pour ce faire, il dispose évidemment, au premier chef, de la fiscalité. Mais pour améliorer la situation des catégories sociales jugées, a priori, comme défavorisées, il peut également utiliser ses dépenses. Il est aussi possible d'utiliser les deux moyens en même temps. Pour ce qui est de la fiscalité, elle permet à l'État de faire participer ses citoyens à son fonctionnement selon les capacités contributives de chacun, compte tenu des revenus ; du secteur d'activité, etc. Les recettes collectées seront mises à la disposition de la population selon les besoins.

Cette redistribution passe par plusieurs canaux appartenant à l'État. On prend à titre d'exemple les allocations chômage et les allocations aux handicapés.

Section II : les classiques et l'économie de marché

Sur le plan historique, le courant classique a précédé le courant keynésien et a servi pendant longtemps de modèle que les économistes avaient adopté dans un contexte de révolution industrielle.

Ce sont les grands fondateurs du courant classique, à savoir Adam Smith (1723-1790) et David Ricardo (1772-1823), qui ont fait que le marché devienne le fondement théorique du système économique capitaliste¹. Pour ces auteurs en particulier et le courant classique en général, le marché est autorégulateur. Il ne nécessite pas une intervention des pouvoirs publics pour assurer son bon fonctionnement et une croissance de l'économie. Autrement dit, les dépenses publiques ne sont d'aucun secours pour la croissance et la stabilisation de l'économie.

Cette autorégulation est un phénomène qu'Adam Smith fut qualifié de « *la main invisible* », qui est le processus qui amène les entreprises à produire ce que les consommateurs demandent. Ce phénomène se produit sans l'intervention de l'État. Ceci dit que l'économie résout elle-même ses propres problèmes.

¹ Jacques Fontanel « Analyse des politiques économiques » Office des Publications Universitaires, Alger, 2005, page 7.

Dans ce qui suit, il sera présenté les principes de bases sur lesquels le courant classique s'est fondé, ainsi que le rôle qu'il attribue à l'État dans l'économie.

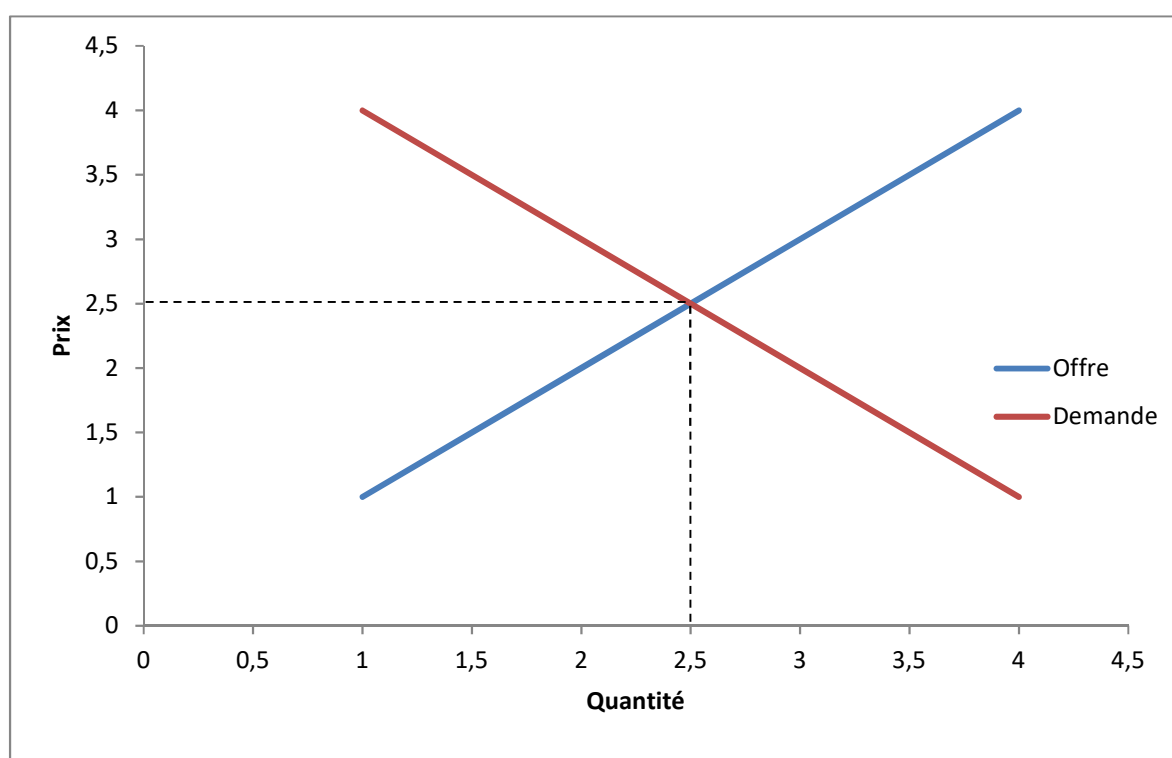
2.1. Fondements et principes de base du courant classique

Le courant classique est un courant qui est hostile à toute forme d'interventionnisme. Il est par conséquent fondé sur des principes qui encouragent l'essor du marché tels que : la fluctuation des prix et des salaires ; inexistence du chômage involontaire et le chômage est structurel. Des principes qui peuvent être présentés comme suit :

2.1.1. La fluctuation des prix et des salaires

Dans le courant classique, le seul mécanisme régulateur de l'économie est le marché, via la loi de l'offre et de la demande. Ainsi, les prix et les salaires sont fonction du nombre de demandeurs et d'offreurs présents sur le marché, et se fixent au point d'équilibre tel que présenté dans la courbe de l'offre et de la demande.

Figure 2 : courbe de l'offre et de la demande



Source : établie par l'auteur

Dans le marché des biens et services, les offreurs se confrontent aux demandeurs pour négocier et discuter du prix, de la quantité et de l'objet de la transaction. Le point d'intersection des deux courbes correspond au prix et à la quantité d'équilibre au sens des classiques, c'est-à-dire sans aucune intervention d'une force extérieure au marché, notamment l'État.

Sur le marché du travail, les offreurs sont les employés et les demandeurs sont les employeurs. Au point d'équilibre se fixent la quantité de travail et le salaire qui lui correspond.

2.1.2. Inexistence du chômage involontaire

La notion de chômage involontaire a occupé un rôle central dans la théorie économique. L'expression apparaît très tôt, dès le début du 20^{ème} siècle, quand les économistes commencèrent à s'intéresser au chômage.

Pour J.M. Keynes le chômage involontaire est le chômage qui trouve son origine dans l'insuffisance de la demande de biens¹.

Au sens des classiques, le chômage involontaire n'existe pas. Ce concept désigne tout simplement les chômeurs qui accepteraient de travailler au taux de salaire courant².

Le seul chômage qui puisse exister, pour les classiques, est le chômage volontaire traduisant le fait que certains salariés refusent de réduire leur salaire pour s'adapter à celui du marché, c'est-à-dire qu'ils préfèrent ne pas travailler qu'accepter le salaire offert. Ainsi, le chômage ne peut être que volontaire, c'est à dire choisi et venant du refus de travailler au nouveau salaire d'équilibre.

Il peut être défini aussi comme le chômage d'une partie de la population active qui volontairement refuse de travailler quand les salaires proposés sont trop faibles voire inférieurs aux allocations chômage³. L'offre de travail par les salariés dépend du salaire réel. S'il y a du chômage c'est que le salaire réel est supérieur à la productivité marginale du travail.

¹ Alain Béraud, article sur « La place de la notion de chômage involontaire dans la théorie keynésienne de l'emploi », Christophe Lavalie. 12^{ème} Colloque international de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique, May 2008, Orléans, France, Presses Universitaires François Rabelais, 2011, page.277-290.

²Idem

³ Définition du chômage volontaire tirée du site <http://www.cours-seko.fr/> en date du 15/09/2015

2.1.3. Un chômage structurel

En opposition au chômage conjoncturel, relatif à une conjoncture économique bien déterminée et souvent temporaire, le chômage structurel est chronique s'inscrivant dans le temps et qui puise son origine dans les changements de longue période, intervenus dans les structures démographiques, économiques, sociales et institutionnelles du pays.

Le chômage structurel n'est pas une grandeur observable et doit faire l'objet d'une estimation pour le quantifier. Il existe une méthode d'estimation, qui est la plus répandue, qui est celle du « *taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation* » abrégé par le NAIRU¹, un taux de chômage neutre sur l'inflation. Il est à noter qu'un taux de chômage effectif supérieur au NAIRU est censé réduire l'inflation du fait du faible pouvoir de négociation des syndicats dans les négociations salariales, alors qu'un taux de chômage effectif inférieur au NAIRU est censé accroître l'inflation du fait de la position de force des syndicats².

D'autres modèles d'estimation du chômage structurel existent, notamment ceux qui prennent en compte les mécanismes de formation des prix et des salaires ou l'adéquation entre l'offre et la demande de travail.

2.2. Le rôle de l'État dans le courant classique

Les classiques prônent l'éloignement de l'État du fonctionnement du marché et de l'économie et contestent son immixtion dans celle-ci. Cependant, son rôle reste incontestable dans la réalisation et le maintien d'une société civile développée et équilibrée. L'État chez Adam Smith existe, il est même indispensable, car les hommes en société ont besoin d'une entité, située au-dessus des passions et intérêts particuliers, et grandissant la nécessité de vie économique³.

Dans ce qui suit, il sera développé, dans un premier temps, le sens et le processus de la croissance économique chez les classiques, en présentant le modèle ricardien, pour passer dans un second temps, au rôle et missions que confère ce courant à l'État.

¹ En Anglais : Non-accelerating inflation rate of unemployment

² Article de Christel Gilles et Arthur Sode, « France Stratégie » département Économie-Finances, page 01.

³J.M. Albertini et A. Silem « comprendre les théories économiques », Éditions du Seuil, Paris, 1983, page 75.

2.2.1. La croissance économique chez les classiques (le modèle ricardien)

Pour les classiques, D. Ricardo en particulier, la croissance économique est le résultat de l'accroissement de la production¹.

Cette croissance est la conséquence d'un fort taux d'accumulation du capital. Le taux de profit joue un rôle central dans ce processus d'accumulation et de croissance économique.

En partant de l'exposé simplifié du système ricardien d'une économie uni-sectorielle, dans lequel l'auteur a expliqué le processus d'accumulation jusqu'au point de l'état stationnaire en ne considérant que le secteur primaire qui est celui de l'agriculture. La croissance économique n'était que le résultat de l'accumulation du capital suite à l'accroissement de la production.

L'accumulation du capital est conditionnée par un taux de profit suffisamment élevé. Avec cette accumulation, le fonds de salaires se voit croître à son tour et les capacités de recrutement aussi, permettant ainsi de pouvoir renforcer sa main d'œuvre et d'exploiter plus de terrain.

Ce processus se poursuit avec l'accumulation et la production s'accroît. Les terres à fertilité élevée s'exploitent de plus en plus et on passe à la mise en culture des terres à fertilité décroissante, ce qui engendre l'accroissement du coût de production, vu la part importante des salaires et des rentes dans le produit final.

A ce stade, on aura atteint l'**état stationnaire**, un régime stable permanent, à taux de croissance nul, où production, capital et population restent constants². L'absence d'accumulation de capital chez les capitalistes signifie absence d'investissement et par conséquent, la croissance économique s'annule.

C'est à ce niveau que la notion d'**avantages comparatifs**, développée par D. Ricardo trouve sa place comme remède à cet état stationnaire. En effet, l'ouverture à l'échange international favorise l'accroissement de la production pour répondre à la demande extérieure, ce qui relance la croissance économique à nouveau.

¹ Rémy Herrera « Dépenses publiques et croissance économiques », Éditions l'Harmattan, Paris, 2010, page 27.

²Idem.

Cette ouverture au commerce extérieur est conditionnée à son tour par la détention d'avantages comparatifs par rapport au reste du monde. En effet, le fait d'avoir cet avantage signifie que l'État en question est apte à proposer ses biens, sur le marché international, à des prix concurrentiels permettant aux autres nations de les acquérir à des coûts moindres que ceux engendrés s'ils décident de les produire localement.

Le modèle ricardien a été développé en ne considérant que le secteur agricole. Ce processus peut être transposé sur le reste de l'économie et les problèmes qui peuvent surgir sont, plus au moins, les mêmes que ceux exposés pour le secteur primaire.

2.2.2. Les missions de l'État dans le courant classique

Bien que les classiques ne préconisent pas l'intervention directe de l'État dans la régulation de l'économie, ils restent convaincus de la nécessité de sa présence pour réaliser l'équilibre général dans la société. Les missions attribuées à l'État par les classiques sont minimales mais importantes.

L'économie est un système autorégulé en plein emploi par les ajustements des prix sur les différents marchés (biens de consommation ; biens de production ; capitaux ; etc.) et toute intervention directe des pouvoirs publics est nocive pour le fonctionnement de l'économie. En effet, pour les descendants d'Adam Smith, les situations de crises sont, en grande partie, la conséquence de l'application des idées keynésiennes. En intervenant systématiquement, soit pour relancer l'économie, soit pour stabiliser la conjoncture, les pouvoirs publics perturbent les décisions des entreprises et des salariés¹.

Pour Adam Smith, le rôle de l'État est limité aux fonctions qui permettent à la société de vivre en paix et aux particuliers d'exercer leurs activités conformément à leurs intérêts et donc à l'intérêt collectif.

Il parle ainsi d'État minimal dont le rôle principal est de s'occuper des fonctions régaliennes².

Ces fonctions de bases, que l'État doit assurer, sont qualifiées de régaliennes puisqu'elles sont celles qu'on confère, jadis, aux plus hautes instances dirigeantes.

¹ J.M. Albertini et A. Silem « comprendre les théories économiques », Editions du Seuil, Paris, 1983, page 88.

² L'armée, la police et la justice.

Il ajoute aussi que la liberté d'entreprendre et de commercer est une condition indispensable, mais non suffisante, pour garantir le progrès de la société. Ainsi, l'État a un rôle, minimal, certes, mais indispensable et qui va en augmentant avec la complexification des sociétés.

En plus des fonctions régaliennes, l'État doit fournir des biens et services publics, indispensables à la société toute entière, que le marché n'est pas en mesure d'offrir en raison de la faiblesse, voire l'absence de rentabilité.

Section III : les keynésiens et l'interventionnisme étatique

La théorie de l'emploi de J. M. Keynes a été construite sur la base d'une critique de la théorie classique, suite à une grande dépression lors de la crise de la surproduction de 1929. Dans cette critique, J. M. Keynes démontre que les épargnants et les investisseurs, ou les producteurs et les consommateurs, ont des stratégies incompatibles qui ne peuvent pas assurer un équilibre sur le marché monétaire¹. En outre, que les prix et les salaires tendent à être rigides d'où l'impossibilité d'un équilibre sur les marchés des produits et du travail, et que des périodes de chômage grave se sont produites.

L'activité publique s'exerce lorsque l'intérêt collectif s'impose aux intérêts particuliers. Il n'y a donc pas de limite précise à l'action de l'État.

La théorie keynésienne accorde à l'État une place importante dans l'économie. Elle considère que l'économie de marché est instable et inapte à assurer le plein emploi en permanence². C'est dans cette optique que ce courant préconise l'interventionnisme afin d'assurer une stabilité de croissance et dans le but de remédier aux différents problèmes qui pourraient survenir dans un système d'économie de marché, où l'État ne joue qu'un rôle de supervision (État gendarme).

La croissance soutenue des décennies 1950 et 1960 avait apporté pour beaucoup d'économistes la confirmation du progrès de la connaissance économique et donc de la capacité de l'État à agir sur le niveau global de l'activité par des politiques économiques appropriées. D'une part, le cycle économique semblait avoir trouvé son explication grâce à l'analyse keynésienne, d'autre part il semblait avoir été maîtrisé grâce à l'élaboration de la

¹ Précis de macro-économie sur le site <http://www.peoi.org> en date 16/05/2016

² Michel Cabannes « la politique macroéconomique », Armand Colin, paris, 1994, page 25

macroéconomie comme système de connaissances efficaces pour la formulation de politiques économiques¹. Ce sont les deux explications données par les protagonistes du courant keynésien, pour la première, et de ses antagonistes, pour la deuxième.

3.1. Fondements et principes de base de la théorie keynésienne

Comme le courant keynésien est à l'opposé du courant classique, il est basé sur des principes contraires à ceux de ce dernier. Ces principes mettent l'accent sur les imperfections du marché et incitent à l'intervention de l'État, d'une façon ou d'une autre, à l'instar de la rigidité des prix et des salaires ; l'existence d'un chômage involontaire et le chômage conjoncturel qui peuvent être présentés comme suit :

3.1.1. Rigidité des prix et des salaires

Pour les keynésiens, les prix et les salaires ne fluctuent pas avec le marché, ils sont plutôt rigides à court et moyen terme du fait de l'existence de syndicats qui interviennent à chaque fois que nécessaire pour protéger les droits et les intérêts de ceux qui représentent².

En effet, les organes syndicaux œuvrent pour protéger des droits déjà acquis et maintenir les salaires à leur niveau minimum sinon, à avoir des augmentations à chaque fois que nécessaire. Le même rôle est assuré par les différentes organisations de protection des consommateurs quant aux prix des produits et services.

Encore deux raisons qui empêchent les salaires de fluctuer. La première est que les salaires nominaux sont liés à la négociation des contrats, dont les clauses doivent être respectées par les deux parties, notamment l'employeur. La deuxième est parce qu'une baisse des salaires nominaux entraînerait une baisse de la demande qui provoquerait à son tour la baisse de la production, un cercle dont l'intervention en la faveur d'un agent (employeur) sur un élément entraînerait inéluctablement un impact sur un autre élément en la défaveur du même agent.

Pour J. M. Keynes, le salaire n'est pas seulement un coût. C'est également un déterminant important de la demande. Par ailleurs, pour cet économiste, le mécanisme des prix sur le marché du travail n'aboutit pas usuellement au plein emploi d'où l'introduction de la notion de chômage involontaire.

¹ Robert Delorme et Christine André « l'État et l'économie », Edition du Seuil, Paris, 1983, page 13

² Précis de macro-économie sur le site <http://www.peoi.org> en date 23/07/2016

3.1.2. Existence d'un chômage involontaire

Pour J. M. Keynes, l'économie peut connaître un équilibre de sous-emploi. Autrement dit, il est possible d'avoir un équilibre économique en n'employant pas l'ensemble de la population active.

Plusieurs économistes ont utilisé la notion de **chômage involontaire** dans leurs travaux, mais en utilisant cette expression, ces économistes voulaient simplement écarter les personnes qui sont inactives mais qui ne recherchent pas d'emploi. J. M. Keynes donna à cette expression un sens beaucoup plus étroit puisqu'il considérait que le chômage qui résulte de la perte temporaire d'un emploi ou du caractère intermittent de la demande de biens n'est pas un chômage involontaire. Ainsi, il l'a définie comme étant un chômage qui trouve son origine dans l'insuffisance de la demande de biens¹.

J. M. Keynes avait remis en cause le principe du **chômage volontaire** défendu par les classiques. Sa vision était macroéconomique et son argument sur l'existence d'un chômage involontaire est une situation où les salaires baissent sur l'ensemble du marché du travail et non pas au niveau d'une seule entreprise seulement. Dans une telle situation, les offreurs de travail n'ont plus la possibilité de renoncer à leurs postes et ne peuvent qu'accepter les nouveaux salaires tout en réduisant leur niveau de consommation.

Cette situation de moindre consommation se suivra naturellement par une baisse de la production et par conséquent d'un chômage. Ce chômage est involontaire pour le fait qu'il est le résultat de la volonté de l'offreur de l'emploi qui compresse son effectif afin de le ramener au niveau requis pour répondre à la demande du marché qui a baissé.

J. M. Keynes considérait que le chômage observé pouvait être décomposé en deux ensembles distincts : le chômage volontaire et le chômage involontaire dont l'origine devait être recherchée dans une insuffisance de la demande effective. Le plein emploi apparaît alors comme une situation où le chômage involontaire est nul. Le chômage est alors réduit à sa composante frictionnelle et le taux de chômage est à son niveau « naturel »².

¹ Alain Béraud, article sur « La place de la notion de chômage involontaire dans la théorie keynésienne de l'emploi », Christophe Lavalie. 12^{ème} Colloque international de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique, Mai 2008, Orléans, France, Presses Universitaires François Rabelais, 2011, page.277-290

² Idem

Dans le but de le réduire, il préconise la mise en œuvre de politique budgétaire et monétaire expansionniste, engendrant une demande supplémentaire pour relancer la croissance. Mais l'idée que les politiques budgétaires et monétaires étaient susceptibles d'affecter le taux de chômage a été critiquée et rejetée par plusieurs économistes.

3.1.3. Le chômage conjoncturel

Le chômage conjoncturel, comme il a déjà été présenté brièvement supra, est le résultat d'une conjoncture socio-économique, dont la durée est limitée dans le temps et avec des répercussions moins graves sur la situation actuelle et moins durables dans le temps.

Il est représenté par l'écart entre la situation macroéconomique actuelle et celle qui prévaudrait si l'économie se situait sur une trajectoire équilibrée, où la demande de biens et services est en phase avec les capacités de production¹, c'est-à-dire la configuration du moment du marché et de l'économie du pays en générale. Ainsi une baisse de la demande engendre un chômage conjoncturel qui se rétablirait dès la reprise de cette dernière.

3.2. Le rôle de l'État dans l'approche de J. M. Keynes

John Maynard Keynes préconise l'intervention de l'État dans la régulation de l'économie, et ce par différentes façons, dont les dépenses publiques, afin de soutenir la croissance économique et de permettre un équilibre des différents indicateurs macroéconomiques.

Pour l'auteur, en période de récession, seul l'État est en mesure de stimuler la demande lorsque celle-ci est insuffisante.

En effet, en période de crise il y aurait moins de consommation par les agents économiques (moins de dépenses) et moins d'investissement par les entreprises. L'investissement ne peut reprendre que si les prévisions des entreprises quant à la demande sont positives. Les mesures préconisées par l'économiste J. M. Keynes ont un but de relancer la demande. Il propose de procéder de la façon suivante² :

- Redonner confiance aux consommateurs pour consommer davantage ;

¹ Article de Christel Gilles et Arthur Sode, France Stratégie, département Économie-Finances, page 01.

² Abderrahmane MEBTOUL, article « l'expérience algérienne de la dépense publique 2000/2015 et la théorie de Keynes » sur <http://www.maghrebemergent.com/economie/algerie/55212-l-experience-algerienne-de-la-dépense-publique-2000-2015-et-la-theorie-de-keynes-contribution.html>, du 25/01/2017.

- Mettre en œuvre des moyens de répartition des richesses permettant aux agents économiques qui ont la propension moyenne à consommer la plus élevée, c'est-à-dire les catégories sociales les plus défavorisées, pour leur permettre de dépenser plus afin de mieux relancer la machine économique ;
- Baisser les taux d'intérêts pour stimuler le crédit à la consommation et aux investissements ;
- Engager une politique de grands travaux publics qui provoqueront un effet multiplicateur de revenus et accélérateur d'investissements.

Le rôle de l'État consiste donc à injecter des revenus pour « doper » la machine économique. La reprise de la consommation entraînera une augmentation des investissements donc la situation de l'emploi s'en trouvera améliorée, et ce grâce au multiplicateur de revenus.

L'idée de départ de la théorie keynésienne, qui est à la base une remise en cause de la théorie classique, est que toute injection d'une masse monétaire par l'État dans l'économie, sous forme de revenus, provoquera une augmentation du revenu national qui lui est bien supérieure grâce au multiplicateur de revenu.

3.2.1. Le cercle vertueux de J. M. Keynes

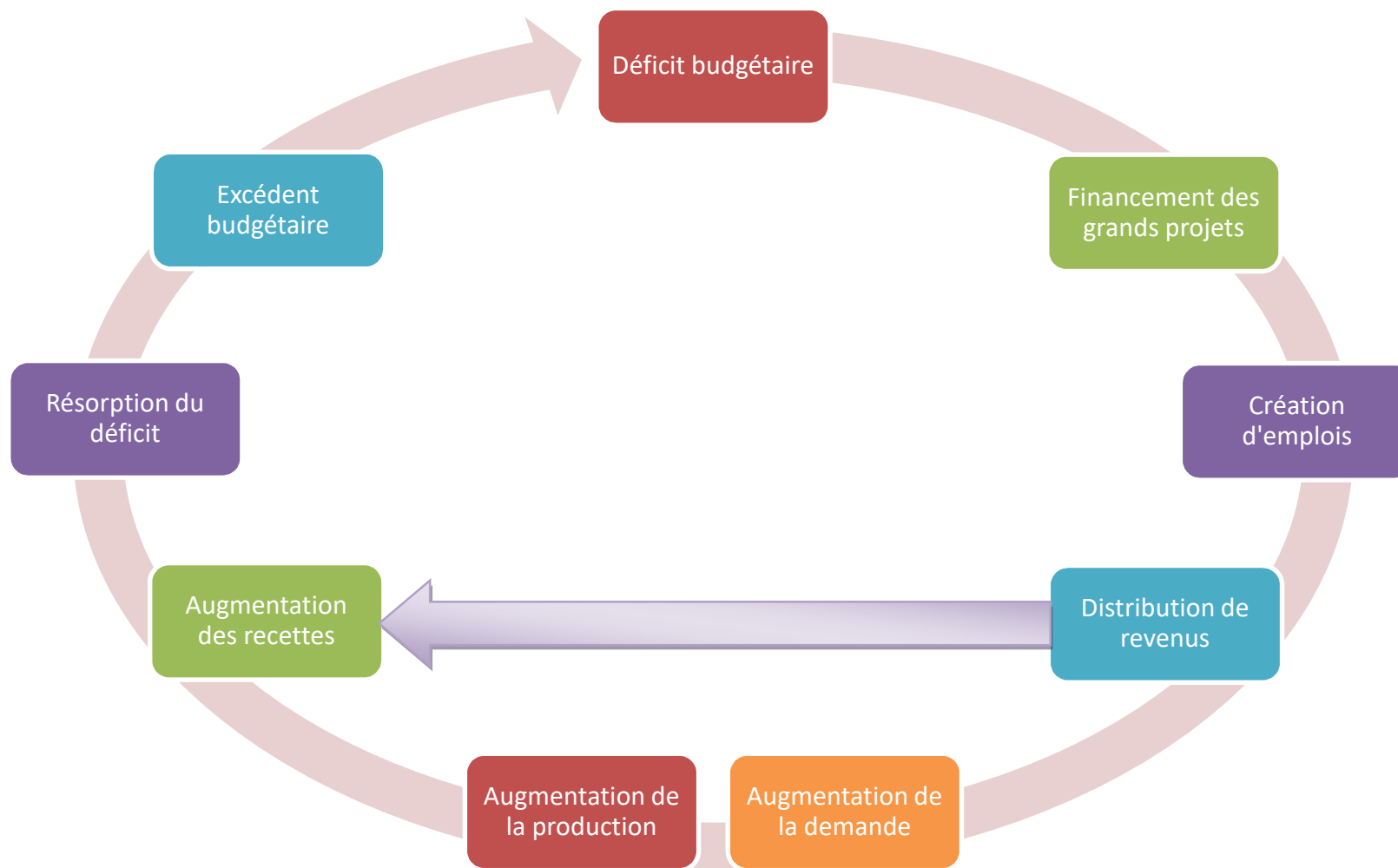
Le cercle vertueux de J. M. Keynes, comme son nom l'indique, est un cercle qui retrace un processus formé d'un ensemble de phases, dont la première est celle de l'investissement public qui se traduit par une injection d'une dépense publique importante dans le marché pour la réalisation de grands projets. Il est à noter que cet investissement est financé par un déficit public.

L'objectif recherché par cette action publique est l'amélioration de la situation économique du pays en question, en créant de nouveaux postes d'emplois en vue d'absorber le chômage, et de relancer l'économie nationale en entraînant une nouvelle demande publique.

Ce schéma reste théorique puisque l'atteinte des objectifs escomptés repose surtout sur les modalités de la mise en œuvre de la politique et de la pertinence des projets, plutôt que des montants à investir.

Le cercle vertueux de J. M. Keynes se présente sous la forme que montre la figure 3 qui suit.

Figure 3 : le cercle vertueux de J. M. Keynes



Source : Abidi Mohamed, cours de macroéconomie internationale, magister Économie et Finance Internationale, université de Tizi-Ouzou

3.2.2. Explication du cercle vertueux de J. M. Keynes

Ce cercle montre la façon dont une dépense publique importante pourrait relancer l'économie d'une nation, dans la mesure où toutes les étapes se suivent et s'enchainent sans l'intervention de facteurs nuisibles ou bloquants.

En effet, par une dépense d'investissement public d'envergure, l'État réalise des infrastructures importantes et nécessaires au développement des différentes activités que ce soit agricoles, industrielles ou de services. Le développement de ces secteurs et l'investissement dans la réalisation d'infrastructures est en lui-même un indicateur de bonne santé économique.

Le cercle vertueux de J. M. Keynes préconise le financement de grands projets par un déficit budgétaire, en vue de stimuler la croissance. Cependant, les autorités publiques doivent respecter certaines conditions en adoptant volontairement un budget en situation de déficit.

Ce processus est justifié par le multiplicateur des dépenses publiques avec qui, la variation du revenu serait plus importante que la variation des dépenses, en partant d'un budget en équilibre.

Les keynésiens préconisent une politique de dépenses publiques plutôt qu'une politique fiscale. En effet, le gain, en termes de revenu nationale, entraîné par cette dernière et de moindre importance que la dépense fiscale engagée.

Dans la Zone Euro, le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) fixe les règles et les seuils à respecter pour la dette publique et le déficit budgétaire, en les rapportant au produit Intérieur Brut de chaque pays. Il a été adopté au Conseil européen d'Amsterdam des 16 et 17 juin 1997. Le volet préventif du PSC, fondé sur l'article 121 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et mis en œuvre par le règlement CE n°1466/97 du 7 juillet 1997, pose les bases de la surveillance multilatérale. Le déficit budgétaire annuel ne doit pas dépasser 03% du PIB du pays en question. Quant à la dette publique, celle-ci est limitée à 60% du PIB. En cas de non-respect de ces critères, l'État membre peut faire l'objet de la procédure pour déficits excessifs prévue à l'article 126 du TFUE.

Les vertus de ce cercle ne se limitent pas qu'à la réalisation d'infrastructures servant à développer les différents secteurs d'activité, mais s'étendent également à plusieurs autres domaines tel que la formation du capital humain, la fiscalité, la réduction du chômage, etc.

L'investissement public génère une demande importante que le marché actuel ne peut satisfaire compte tenu de ses capacités et de son organisation. Les entreprises doivent s'adapter en augmentant leurs capacités de production et en recrutant davantage de main d'œuvre. D'autres entreprises peuvent, éventuellement, se créer pour développer de nouveaux savoirs faire nécessaires au bon fonctionnement de l'économie. Ainsi, avec un recrutement de masse, le taux de chômage baisserait et la main d'œuvre bénéficierait, sur le terrain, d'une formation de qualité durant les différentes étapes de la réalisation du programme d'investissement.

Si le marché recourt à l'importation pour répondre à la nouvelle demande émanant de l'État, la croissance profiterait aux pays exportateurs et le cercle vertueux n'aura aucun effet positif sur l'économie nationale. Bien au contraire, l'importation affecterait négativement la Balance des Paiements. Le taux de change augmente à son tour en raison de l'offre de la monnaie nationale sur le marché de change pour acquérir les devises servant au paiement des transactions.

La redistribution des richesses par le biais des salaires stimule la demande des ménages, encourageant davantage la production des biens et services destinés à la consommation. Cela constituera un nouveau marché qui va booster encore la croissance économique.

L'ultime étape de ce processus est la résorption du déficit budgétaire par le renflouement des caisses de l'État, principalement par les recettes fiscales, du fait de la nouvelle demande publique. Le Chiffres d'Affaires des entreprises augmente entraînant ainsi une hausse de leur charge fiscale. L'augmentation des revenus des ménages contribue également à l'alimentation des caisses de l'État par les différents impôts et taxes sur la consommation et sur le revenu.

Conclusion

De ce qui précède, il a été constaté qu'il existe une différence quant au rôle accordé à l'État dans l'économie par chacun des courants économiques présentés et l'impact de l'interventionnisme sur l'économie d'un pays.

En effet, les classiques préconisent l'autorégulation du marché et contestent l'intervention de l'État. Adam Smith cite la *Main Invisible* qui régule le marché à chaque fois que nécessaire. Ce qui permet d'avoir une économie stable et cohérente.

Les keynésiens quant à eux encouragent l'interventionnisme étatique et avancent que le marché est défaillant. Ainsi, une intervention d'une autorité de régulation (l'État) est impérative en tout moment dans le but de maintenir le marché dans une situation de stabilité et de remédier à ses imperfections.

Il faut noter que chacun de ces deux courants antagonistes, avance des hypothèses et des arguments vérifiables dans un contexte donné (crise, récession, croissance). Les économies capitalistes adoptent le modèle à économie de marché dans les périodes où elles sont en bonne santé et recourent à l'interventionnisme dans les périodes de crise pour empêcher la faillite de leurs entreprises, et redresser ainsi leur situation dans des délais qui seraient inférieurs s'ils laissent les marchés se réguler par eux même.

Actuellement, les grandes puissances mondiales à économies de marché adoptent, lors des situations d'urgence, les principes keynésiens de l'interventionnisme. À titre d'exemple, lors de la crise des subprimes qui a touché le marché financier, une enveloppe de sept cents (700) milliards USD a été injectée dans l'économie pour sauver le marché américain d'une crise beaucoup plus grave. La crise de la surproduction de 1929 a reçu le même traitement que celle des subprimes.

Chapitre II

Les principaux

agrégats

macroéconomiques

Chapitre II : Les principaux indicateurs macroéconomiques

Introduction

Le but de tout État est d'assurer sa sécurité et de parvenir à une situation d'équilibre économique qui dépend de plusieurs paramètres dont la maîtrise nécessite beaucoup d'efforts et de moyens à déployer par les autorités publiques.

L'atteinte de cet objectif est le résultat d'un travail continu et durable dans le temps au vu de sa complexité, et des aléas de l'environnement auxquels il faudrait faire face à chaque fois qu'ils surviennent.

Cependant, l'histoire économique a montré que les économies n'atteignent des situations d'équilibres que très rarement.

Les politiques de stabilisation mises en œuvre par les États, tentent à réguler l'évolution des variables macroéconomiques de façon à éviter ou à limiter tout déséquilibre susceptible d'affecter l'économie nationale.

Les États visent généralement à assurer un équilibre quant aux trois indicateurs suivants : la croissance du Produit Intérieur Brut ou PIB en abrégé (première section), un Taux d'Inflation faible (deuxième section) et un Taux de Chômage gérable (troisième section).

Dans ce chapitre, en plus de ces trois indicateurs macroéconomiques cités, la Balance des Paiements (quatrième section) et le Taux de Change (cinquième section) seront présentés pour juger de la situation économique d'un pays vis-à-vis du reste du monde en général et de ses partenaires économiques en particulier.

Les méthodes utilisées pour la constitution de ces indicateurs répondent à des normes utilisées dans la Comptabilité Nationale, en utilisant des statistiques recueillies par des organismes spécialisés.

Section I : le Produit Intérieur Brut (PIB)

Le PIB est un indicateur qui mesure la richesse créée par une nation pendant une période donnée, généralement une année. Cet indicateur représente alors la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national pendant cette période.

Il existe, bien entendu, une relation entre le Produit Intérieur Brut et le volume des dépenses publiques. Qu'elles soient pour fonctionnement ou pour équipement, ces dernières sont créatrices de valeur ajoutée et par conséquent d'une importance significative dans la formation du PIB.

Dans une optique de croissance économique, l'augmentation des dépenses publiques engendre une demande supplémentaire et par conséquent une offre et une valeur ajoutée plus importantes que celles de l'exercice précédent. Ceci aura comme résultat un PIB plus important.

Il est aussi évident, qu'avec un PIB important, les dépenses publiques, surtout d'équipement seront mieux dotées afin d'engager des grands projets d'infrastructures.

Ce cercle vertueux met en relation les bienfaits des PIB et des dépenses publiques sur l'économie nationale. À condition d'un suivi rigoureux de ces dernières, le retour sur investissement à en tirer serait considérablement élevé.

Le rapprochement et la comparaison des PIB de différentes périodes d'un même pays, fait apparaître son taux de croissance économique. Le PIB peut être calculé selon trois approches différentes.

1.1. Les approches du Produit Intérieur Brut

Il existe trois approches de calcul du PIB qui sont l'approche production, l'approche revenu et l'approche demande. La différence entre ces approches réside dans les variables prises en considération dans l'élaboration du PIB et sa méthode de calcul.

1.1.1. L'approche « demande »

Cette approche explique comment la richesse a été utilisée, c'est-à-dire, qu'est ce que les agents économiques achètent avec leur part respectives de la richesse créée. Le calcul du PIB selon l'approche demande est une opération qui additionne toutes les sorties d'argent et en retranche les entrées.

Ainsi tous les montants relatifs aux consommations ou acquisitions, importations ou exportations ainsi que d'autres dépenses et recettes se trouvent regroupés dans une formule donnant le PIB comme résultat.

Sous cette approche, la formule de calcul du PIB se présente de la façon suivante ¹:

$$\begin{aligned} \text{Produit Intérieur Brut} &= \text{Consommation finale} \\ &+ \text{Formation Brute du Capital Fixe} \\ &+ \text{Variation des Stocks} \\ &+ \text{Acquisitions d'objets de valeur} \\ &- \text{Cessions de Biens de valeur} \\ &+ \text{Exportations} \\ &- \text{Importations} \end{aligned}$$

Le PIB est donc le résultat de plusieurs variables, il s'agit de :

- **La Consommation Finale (CF)** : elle se compose de toutes les dépenses de consommation individuelle et collective des biens et services public encourues par les ménages résidents et les entités générales de l'administration publiques².celle qui met fin à un bien ou un service, c'est-à-dire sa destruction, en opposition à la Consommation Intermédiaire qui sert à être transformée pour la production d'autres biens ou services qui seront consommés par la suite.
- **La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF)** : est l'ensemble des acquisitions par les agents économiques résidents, de biens de production, ou investissements en

¹ Article de Francis MALHERBE, « Le produit intérieur brut (PIB) », page 03.

² Glossaire de la Banque Africaine de Développement.

actifs corporels ou incorporels. Il peut s'agir de biens d'équipements, bâtiments, terrains, etc.

- **La Variation des stocks** : est la différence entre le stock disponible en début d'exercice de référence, et celui de fin d'exercice. En d'autres termes, il correspond à la différence entre le stock initial et le stock final.

En fin d'exercice, le résultat peut être positif comme il peut être négatif et ce, selon la fréquence des approvisionnements et des déstockages.

- **L'écart entre les acquisitions et les cessions d'objets de valeur** : les agents économiques achètent et vendent des objets dont la valeur marchande est importante et mérite d'être comptabilisée à part. Il s'agit de calculer l'écart entre les acquisitions et les cessions de ces derniers et l'inclure comme composante du PIB, selon l'approche de la demande.
- **L'écart entre les exportations et les importations** : les importations sont une demande orientée vers le marché mondial, c'est-à-dire une valeur provenant de l'extérieur de pays tandis que les exportations sont une production nationale consommée ailleurs que sur le territoire national. De ce fait, il est impératif d'additionner les exportations au PIB et de lui retrancher les importations.

1.1.2. L'approche « production »

Cette approche met en évidence la production nationale. Le PIB est calculé par conséquent à partir de la valeur ajoutée. De la production seront retranchées les consommations intermédiaires au long du processus de production.

En effet, la production mesure la création de richesse alors que la consommation intermédiaire mesure sa destruction au cours du processus de production. La valeur ajoutée, étant la différence entre ces deux dernières, mesure donc la richesse créée par les agents économiques via le système productif.

Pour calculer le Produit Intérieur Brut en se conformant à cette approche, il est impératif de tenir compte des règles de mesure de la production adoptées par la Comptabilité Nationale. Par conséquent, on doit additionner à la valeur ajoutée l'ensemble des impôts qui en découlent et lui retrancher les subventions accordées par l'État, puisque le PIB doit être mesuré au prix du marché et non pas au prix de base qui exclut les impôts et inclut les subventions. Il convient donc de faire une correction pour passer des valeurs ajoutées au Produit Intérieur Brut.

La formule de calcul du PIB sous l'approche production se présente comme suit¹ :

$$\begin{aligned} \text{Produit Intérieur Brut} &= \text{Somme des valeurs ajoutées} \\ &+ \text{Impôts sur les produits} \\ &- \text{Subventions sur les produits} \end{aligned}$$

1.1.3. L'approche « revenu »

L'approche « *revenu* » fait apparaître la répartition, entre les agents économiques (Ménages, Entreprises et État) de la richesse créée dans l'économie.

Cette approche dérive de la celle se basant sur la demande, puisqu'elle ne fait que décomposer la valeur ajoutée. En effet, une part de cette dernière est affectée aux ménages sous forme de salaires, et l'autre est gardée par les entreprises qui créent de la richesse. La part de l'État est calculée en retranchant des impôts (ressources) les subventions accordées (dépenses).

La formule obtenue en se basant sur cette approche est la suivante² :

$$\begin{aligned} \text{Produit Intérieur Brut} &= \text{Salaires} \\ &+ \text{Autres impôts sur la production} \\ &- \text{Autres subventions sur la production} \\ &+ \text{Excédent d'exploitation des entreprises} \end{aligned}$$

Le Produit Intérieur Brut sert donc à mesurer la richesse créée ainsi que sa croissance d'une année à une autre. Le rapport entre le PIB de l'année T1 et celui de l'année T0 (année de référence) donne un ratio qui montre la variation de cette grandeur entre les deux années. Les cas pouvant se présenter sont les suivants :

- PIB T1/PIB T0 > 1 : le PIB de l'année T1 est plus important que celui de T0, ce qui signifie qu'il y avait eu la création de plus de richesse par rapport à l'année de référence, et par conséquent une croissance économique au courant de la dernière année.

- PIB T1/PIB T0 < 1 : le PIB de l'année T1 est moins important que celui de T0, ce qui signifie qu'il y avait eu moins de création de richesse par rapport à l'année de référence.

¹ Article de Francis MALHERBE, « Le produit intérieur brut (PIB) », page 02.

² Idem page 02.

- $\text{PIB T1}/\text{PIB T0} = 1$: les deux PIB sont les mêmes et il n'y avait pas eu de variation en termes de création de richesse entre les deux exercices.

Lors d'une comparaison ou d'estimation de la croissance, il est important de préciser qu'il s'agit d'un PIB Réel ou d'un PIB Nominal. Ces deux notions sont développées dans le titre qui suit.

1.2. Produit Intérieur Brut Nominal et Produit Intérieur Brut Réel

Le PIB évolue au fil du temps. Cette évolution provient principalement du niveau de la production et de la valeur ajoutée en général mais surtout, du fait de la variation de la valeur de la monnaie nationale. Le taux d'inflation joue un rôle important dans l'évolution du PIB.

La valeur du PIB est différente selon qu'il s'agit de l'année de référence ou d'une autre, du fait du niveau de la production et de la valeur ajoutée en général mais surtout, du fait de la valeur de la monnaie nationale, c'est-à-dire, de la variation du taux d'inflation en question, d'une année à une autre.

À cet effet, et dans un souci d'une meilleure compréhension des fluctuations et pour mener à bien une analyse, il serait plus judicieux de distinguer entre les deux notions existantes de PIB nominal et de PIB réel. Les différences qui peuvent exister sont reprises dans ce qui suit.

1.2.1. Le PIB nominal

Le Produit Intérieur Brut Nominal est le résultat de la somme des quantités des biens finaux produits multipliées par leur prix courant. Cette grandeur connaît une croissance annuelle grâce à deux paramètres. Le premier est la croissance de la production d'une année à une autre et le deuxième est la croissance des prix des biens.

Il est très important d'isoler l'impact de la croissance des prix afin d'apprécier la vraie tendance de croissance du PIB, d'une année à une autre, c'est-à-dire, calculer le PIB Réel.

1.2.2. Le PIB réel

Le Produit Intérieur Brut Réel, appelé également PIB ajusté de l'inflation, est la somme des quantités des biens finaux multipliées par un prix constant. C'est-à-dire, en essayant de supprimer le facteur inflation, dans les prix des biens et services.

Ce qui reste problématique dans le calcul du PIB Réel est la prise en compte des changements qualitatifs et leur impact sur le prix actuel des biens.

Ces deux types de PIB sont calculés, pour exprimer de la manière la plus fidèle, la croissance économique d'un pays au cours d'une période donnée.

Le PIB ainsi que sa croissance, sont étroitement liés à l'investissement et aux différentes dépenses servant à dynamiser l'économie. Il en est de même pour les dépenses publiques, objet de ce travail de recherche.

Section II : le Taux d'Inflation

Le Taux d'Inflation mesure le taux d'augmentation des prix. Une valeur plus élevée du taux d'inflation par rapport à l'année précédente signifie que la vitesse avec laquelle les prix augmentent s'est accrue : on parle alors d'accélération de l'inflation. Lorsque le taux d'inflation est plus faible par rapport à l'année précédente, on parle de désinflation. Et lorsque le taux d'inflation est négatif, on parle de déflation.

Le terme inflation vient des mots latin *inflatio* et *inflare* qui signifient enflure, enfler. La définition retenue habituellement aujourd'hui de l'inflation est la hausse des prix **générale, durable et autoentretenu**.

Elle est générale parce qu'elle touche à l'ensemble des biens et services présents sur le marché. On trouve souvent des produits et services ayant subi l'inflation plus que les autres et inversement.

Durable parce que si l'inflation touche un marché, elle l'affectera pour une longue période, surtout dans le cas de la non intervention des autorités publiques pour la maîtriser.

Elle est autoentretenue puisqu'elle tend à se transmettre de proche en proche à tous les secteurs, à tous les prix, à tous les revenus.

L'inflation peut être également définie comme étant une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie sur une période donnée.

Elle est, pour les monétaristes et les néoclassiques, le résultat d'une émission trop importante de la monnaie dans le circuit économique. Cette idée est argumentée par la relation

économique appelée communément la **Théorie quantitative de la monnaie**. Cette relation se présente comme suit :

$$M V = P T$$

Où :

M : représente la masse monétaire en circulation ;

V : la vitesse de circulation de la monnaie ;

P : le niveau général des prix ;

T : le volume de production ou de transactions.

À la lecture de cette équation, on note qu'une augmentation de la quantité de monnaie en circulation (M) avec une vitesse de circulation de la monnaie (V) et sans pour autant augmenter en même temps le volume de production (T), provoque automatiquement une hausse du niveau général des prix (P) appelée communément par l'inflation.

2.1. Mesure de l'inflation

Il existe plusieurs indicateurs servant à mesurer le taux d'inflation et son évolution au cours des différents exercices. Dans ce qui suit, nous allons aborder l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) et le Déflateur du PIB (P).

2.1.1. L'Indice des Prix à la Consommation

Cet indice sert à mesurer le niveau des prix et de l'inflation. Il se base sur un panier de produits, dont les prix à la consommation servent de données d'entrée pour son calcul. Cet indice varie d'une année à une autre et prend comme base de comparaison, une année de référence.

Le panier est constitué de groupe de produits tels que les : viandes, les poissons, les légumes, les fruites, etc. Ces groupes contiennent à leur tour plusieurs produits, choisis expressément dans le but de réaliser un échantillon le plus représentatif possible des préférences de consommation de la population de base. Il est à noter que certains postes pèsent plus que les autres dans la mesure de l'IPC du fait de leur importance dans le panier ou de la quantité consommée.

En Algérie, L'indice national des prix à la consommation est établi sur la base d'observation des prix effectuée auprès d'un échantillon de 17 villes et villages représentatifs des différentes régions du pays¹, afin de permettre une évaluation des changements des prix au cours des années et une comparaison des prix à la consommation entre les différentes régions.

2.1.2. Le déflateur du PIB

Il est l'un des indicateurs économiques utilisés pour la mesure de l'inflation. Il est calculé en rapportant le Produit Intérieur Brut Nominal de l'année t au produit Intérieur Brut Réel de la même année. Si on le note par P , on aura ce qui suit :

$$P = \text{PIB Nominal} / \text{PIB Réel}$$

Le déflateur du PIB est donc, un indicateur du prix moyen de la production finale de biens et services au cours d'une période donnée. Il peut être envisagé comme le prix de vente moyen des biens et services produits sur le territoire et à ce titre ce sont surtout les producteurs qui sont concernés par ce prix.

Comme ce prix de vente est exprimé en termes des prix de l'année de référence, il indique la proportion dans laquelle le prix de la production finale s'est accrue entre la date t et la période de référence.

Le taux de croissance du déflateur du PIB constitue donc une mesure de l'inflation fondée sur ce que reçoit une entreprise moyenne en vendant ses produits. Ce taux peut être calculé comme suit :

$$\Delta P = P_t - P_{t-1} / P_{t-1}$$

Avec : P_t : le déflateur du PIB de l'exercice objet du calcul.

P_{t-1} : le déflateur du PIB de l'exercice qui précède.

Cette formule peut s'appliquer sur les données de deux exercices successifs comme elle peut s'appliquer sur deux années éloignées dans le temps, et ce juste en fixant l'année de référence.

¹ Office National des Statistiques « indice des prix à la consommation », Numéro 251 du mois de novembre 2016, Alger, page 06.

Section III : le Taux de Chômage

Le mot « chômer » provient du latin « *caumare* » que l'on traduit par se reposer dans la chaleur. On disait que les travailleurs chômaient quand ils suspendaient le travail pour célébrer une fête mais, aussi, quand ils s'arrêtaient volontairement de travailler, quand ils se mettaient en grève¹. Le chômage est défini comme la différence entre l'offre et la demande de travail.

Selon le Bureau International du Travail (BIT), est chômeur toute personne qui remplit les critères suivants :

- Être sans travail : ce critère est très restrictif pour le BIT car une personne qui exerce, même pour une période très courte, une activité est exclue du chômage au sens du BIT ;
- Être disponible pour travailler ;
- Rechercher effectivement un emploi².

Il est considéré comme un problème social de par son implication dans la prolifération des fléaux sociaux, mais aussi économique de par son impact sur l'activité et la création de la richesse dans un pays. Un fort taux de chômage limite la croissance économique d'un pays et facilite, sinon accélère, l'apparition des fléaux sociaux.

C'est un indicateur fortement lié aux dépenses publiques. Cependant, il peut s'avérer que même, dans le cas d'une relance économique par des dépenses publiques importantes ou une politique budgétaire expansionniste, le chômage peut demeurer à son niveau, et ce même en créant de nouveaux postes d'emploi.

Ceci peut être expliqué par une nouvelle offre de travail par une catégorie qui n'était à la recherche de travail, donc classé dans la catégorie de population inactive, à l'exemple des femmes aux foyers et les jeunes. Cette nouvelle offre portera la population active à la hausse et par conséquent maintenir le chômage à son niveau initial, voire le porter à un niveau plus haut.

¹ Alain Béraud, article sur « La place de la notion de chômage involontaire dans la théorie keynésienne de l'emploi », Christophe Lavalie. 12^{ème} Colloque international de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique, May 2008, Orléans, France, Presses Universitaires François Rabelais, 2011, page.277-290.

² Jean-Yves Capul et Olivier Garnier, dictionnaire d'économie et de sciences sociales, HATIER, Paris, 1996, P 58.

3.1. Définitions des notions relatives au chômage

Le chômage est une mesure statistique qui tient compte de plusieurs variables servant de base pour son calcul et son interprétation. Il s'agit notamment de la population de base ; la population active ; la population inactive. Afin de mieux cerner la notion du chômage, il est impératif d'apporter les définitions des notions qui lui sont liées, afin d'en retenir le sens et le rôle de chacune.

3.1.1. La population de base

La population de base est celle qui regroupe les personnes en âge de travailler. Elle porte cette appellation puisqu'elle représente la base de calcul du taux de chômage.

La population de base ne correspond pas à la population totale d'un pays, vu que cette dernière englobe l'ensemble des personnes, ne répondant nécessairement pas aux exigences du marché du travail, notamment l'âge et la bonne santé. Elle est par conséquent le résultat de la soustraction de la population inapte à travailler de la population totale. La population de base est composée à son tour de la population active et de celle inactive.

3.1.2. La population inactive

La population inactive fait partie de la population de base et elle comprend les personnes qui répondent à l'ensemble des conditions de travail mais qui n'en cherchent pas un, à l'exemple des étudiants ; des préretraités ; des hommes et des femmes au foyer, etc.

3.1.3. La population active

Une population dont le chômage est étroitement lié. Elle est définie comme étant l'ensemble des personnes civiles qui ont ou qui cherchent un emploi. Elle fait partie de la population en âge de travailler, donc de la population de base.

La population active comprend les travailleurs et les chômeurs. Le taux de chômage mesure, ainsi, la fraction de la population active qui est inemployée et qui est à la recherche d'un emploi.

Le chômage présente, par conséquent, la partie non-employée (chômeurs) de la population active.

3.2. La typologie du chômage

Il existe dans les différentes théories économiques, plusieurs classifications de chômage. Dans ce qui suit, deux classifications seront présentées, à savoir : chômage volontaire et involontaire et chômage structurel et conjoncturel.

3.2.1. Le chômage volontaire/involontaire

C'est une conception défendue par les économistes classiques qui, selon eux, le chômage peut être volontaire, c'est-à-dire qu'il provient de la volonté du chômeur, comme il peut être involontaire, c'est-à-dire qu'il dépend d'autres facteurs autres que la volonté de l'individu.

Le chômage volontaire traduit le fait que certains salariés refusent de réduire leurs salaires pour s'adapter aux salaires du marché, c'est-à-dire qu'ils préfèrent ne pas travailler qu'accepter le salaire offert. Ainsi, le chômage ne peut être que volontaire, c'est à dire choisi et venant du refus de travailler au nouveau salaire d'équilibre.

Le chômage involontaire quant à lui désigne, comme il est déjà mentionné dans le premier chapitre, l'ensemble des chômeurs qui accepteraient de travailler au taux de salaire courant. Il trouve son origine dans l'insuffisance de la demande de biens

3.2.2. Le chômage structurel/conjoncturel

Le chômage structurel est un chômage dont les déterminants sont directement liés au fonctionnement du marché du travail et aux politiques qui lui sont appliquées. Sa réduction nécessite la mise en œuvre de réformes institutionnelles qui affectent le fonctionnement du marché du travail au-delà des aspects conjoncturels.

Le chômage conjoncturel dépend de l'écart entre la situation macroéconomique du moment et celle qui prévaudrait si l'économie se situait sur une trajectoire équilibrée, où la demande de biens et services est en phase avec les capacités de production. Lorsque la demande est insuffisante, une partie du chômage est de nature conjoncturelle et devrait pouvoir être éliminée par la mise en œuvre d'une politique macroéconomique, monétaire ou budgétaire, adaptée¹.

¹ Article de Christel Gilles et Arthur Sode, France Stratégie, département Économie-Finances, page 01.

Section IV : la Balance des Paiements

Les échanges internationaux sont enregistrés dans un tableau qu'on appelle communément **la Balance des Paiements (PB)**.

Ainsi, la balance des paiements est définie comme étant un document qui recense l'ensemble des opérations économiques entre résidents et non-résidents¹.

Elle est un document comptable et statistique qui recense les flux de biens, de services, de revenus, de capitaux, ainsi que les flux financiers entre les résidents d'un pays et les non-résidents pour une période déterminée. Elle se présente comme il est montré dans le tableau N° 01 de la présente section.

Elle sert également d'outil d'aide à la décision, de formulation et d'orientation des différentes politiques économiques. De ce point de vue, les informations qu'elle contient constituent un guide de lecture et d'ajustement d'une économie à son environnement international.

4.1. Définitions des notions relatives à la Balance des Paiements

Il est utilisé, dans la balance des paiements, des notions qui méritent d'être définies dans un souci de clarté et de compréhension des différents comptes. Il s'agit notamment des notions de Résident et de Non résident.

4.1.1. Résident

Ce sont les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt au sein du territoire national, quelle que soit leur nationalité. Les fonctionnaires ainsi que les militaires étrangers en poste dans le pays ne sont pas inclus dans cette catégorie d'agents.

On classe aussi, dans la catégorie des résidents, tout fonctionnaire ou autres agents publics en poste à l'étranger ou mis à la disposition d'organisations internationales ou d'autres employeurs non-résidents.

¹ Antoine Parent, « Balance des Paiements et politique économique », Edition Nathan, paris, 1996, page 05.

4.1.2. Non résident

Dans cette catégorie, on classe tous ceux qui ne rentrent pas dans la précédente. De ce fait, on y trouve les personnes physiques étrangères qui vivent habituellement à l'étranger, c'est-à-dire ayant leur installation effective, à l'exception des représentations et des fonctionnaires diplomatiques en poste à l'étranger.

4.2. Les comptes et les rubriques de la Balance des Paiements

La Balance des Paiement se présente sous forme d'un tableau composé de plusieurs rubriques, recensant chacune, un ensemble de statistiques relatives à un domaine bien précis correspondant à une année donnée.

De haut en bas du tableau représentant cette balance, on trouve les principaux comptes suivants : le compte des transactions courantes ; le compte de capital et le compte d'opérations financières. Le compte des erreurs ou omissions est un poste d'ajustement se trouvant en dernière position et servant à la rectification de tout oubli afin d'équilibrer la balance. Ces comptes se présentent comme suit :

4.2.1. Le Compte des Transactions Courantes

Le compte des transactions courantes recense l'ensemble des transactions privées et publiques, portant sur des valeurs économiques autres que des actifs financiers entre résidents et non-résidents.

Ce compte est subdivisé à son tour en trois sous comptes qui sont : la balance commerciale ; la balance des invisibles et la balance des autres biens et services.

La Balance commerciale retrace l'ensemble des achats et ventes de produits, de différentes natures (industriel, agricole, ...) effectués entre le pays et le reste du monde en l'espace d'une année ou entre les résidents et les non-résidents.

La balance des invisibles regroupe tous les flux sortant, d'un côté, et les flux entrant, d'un autre des services échangés entre le pays en question et le reste du monde. Les services en question sont, pour une grande partie d'entre eux, ceux engendrés par les flux physiques. Cette rubrique comprend les lignes suivantes : le transport ; les services de communication ;

les services de construction ; les services d'assurance ; les services financiers ; les services informatiques et d'information ainsi que les redevances et droits de licences.

4.2.2. Le Compte Capital

Le compte capital est un état de toutes les transactions d'actifs entre un pays et le reste du monde : les emprunts à l'étranger, les achats de titres à l'étranger et les traites tirées sur une banque à l'étranger¹. Le compte capital enregistre ainsi les transferts en capital et les acquisitions d'actifs non financiers.

4.2.3. Le Compte des Opérations Financières

Ce compte comprend l'ensemble des transactions financières et monétaires réalisées par des opérateurs publics ou privés.

Les différents comptes financiers sont classés par ordre de volatilité croissante des opérations. Le compte des investissements directs, par exemple, enregistre les prises de participation dans le capital d'une entreprise pour des motifs de prise de contrôle totale ou partielle, autrement dit, des investissements à long et moyen terme.

Le compte des investissements de portefeuille, quant à lui, regroupe les opérations de placement à caractère spéculatif sans recherche de prise de contrôle, donc pour objectif de faire des bénéfices à court terme.

4.2.4. Le Compte des Erreurs ou Omissions

Le compte des erreurs ou omissions sert de moyen de rectification des erreurs commises lors de l'enregistrement des différentes opérations, effectuées entre les résidents et les non-résidents.

Lors de l'établissement de la Balance des Paiements, des erreurs et des omissions d'enregistrements peuvent apparaître. La Balance des Paiements est un tableau qui doit être équilibré et ce compte est conçu spécialement pour palier au problème du déséquilibre.

¹ Koudache Lynda mémoire de magister sous le thème « Les politiques de change et leurs effets sur l'économie : cas de l'Algérie », Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, soutenu publiquement le 01/07/2012, page 30.

4.3. Le mode d'enregistrement comptable dans la Balance des Paiements

Comme tout autre compte comptable, les comptes de la BP sont renseignés selon des méthodes et techniques conventionnelles pour permettre une harmonisation de cette dernière et faciliter sa lecture pour ses utilisateurs.

Le tableau de la BP se construit selon les règles de la comptabilité en partie double des flux. Une opération engendre une double écriture ; l'une pour le flux sortant et l'autre pour le flux entrant.

4.3.1. Une comptabilité à partie double

Cela signifie, comme mentionné ci-dessus, que toute opération donne lieu à une double écriture de même montant mais de sens inverse¹, en débit et en crédit. À titre d'exemple, lors de l'importation d'un produit, deux flux se produisent ; l'un est un flux entrant (l'entrée du produit sur le territoire national) et le deuxième est un flux sortant (la sortie de l'argent du territoire pour le paiement).

La première écriture est celle relative à l'enregistrement de l'opération en question qu'on appelle « **Opération Autonome** ». La deuxième est celle engendré par la première qui est relative au financement de la première et s'appelle « **Opération Induite** ».

Les opérations dites **autonomes** s'enregistrent à tous les niveaux de la Balance des paiements, et ce en fonction de la nature de marchandises, de services, de transfert ou de capitaux. Tout flux engendre une écriture comptable dans le compte qui lui correspond dans le tableau de la BP.

En revanche, les opérations **induites** qui sont par définition des opérations à caractère financier, ne peuvent s'enregistrer que dans la Balance des Capitaux. En effet, toute transaction donne lieu à un transfert d'argent, de l'extérieur à l'intérieur en cas d'exportation et inversement dans le cas d'une importation.

Cette double inscription relative à une opération s'appelle la **règle de la comptabilité en partie double**.

¹ Antoine Parent, « Balance des Paiements et politique économique », Edition Nathan, paris, 1996, page 06.

4.3.2. Une comptabilité des flux

La Balance des Paiements n'est pas un bilan. Elle retrace des mouvements qui ont affecté le patrimoine des résidents au cours de l'année. Elle enregistre des flux et non des stocks¹. En effet, la BP est un tableau qui reprend l'ensemble des transactions et transferts opérés entre les résidents et les non-résidents ; le bilan est, cependant, un tableau qui recense le patrimoine d'une entreprise, c'est-à-dire, ce qu'elle possède. La différence entre les deux tableaux est alors que le premier est un tableau enregistrant des flux tandis que le deuxième en est un qui enregistre le patrimoine.

La Balance des Paiements, contrairement au bilan comptable permet par exemple de connaître la valeur des investissements étrangers réalisés au cours de l'année mais non le volume du capital détenu.

Elle permet aussi de connaître la variation des réserves de change en une année mais non pas le montant total de ces réserves.

4.3.3. Méthodes d'enregistrement

L'enregistrement des opérations au crédit ou au débit de la Balance des Paiements obéit à des règles préétablies. Il s'agit de deux modes d'enregistrement découlant de deux méthodes conventionnelles.

La première distingue entre les opérations autonomes et les opérations induites pour opérer l'enregistrement. Le classement se fait comme suit :

- Les opérations autonomes sont enregistrées en crédit si elles donnent lieu à des recettes et en débit si elles donnent lieu à des dépenses ;
- Les opérations induites sont enregistrées en débit si elles financent une recette et en crédit si elles financent une dépense.

La deuxième méthode est basée sur le sens de variation du patrimoine des résidents. Ainsi on enregistre en débit ou en crédit selon que le patrimoine augmente ou diminue.

Le patrimoine de chaque agent peut comporter : des avoirs réels (biens), des avoirs financiers ou monétaires, des engagements (c'est-à-dire des dettes financières ou monétaires).

¹ Antoine Parent, « Balance des Paiements et politique économique », Edition Nathan, paris, 1996, page 06.

Ce patrimoine peut augmenter ou diminuer : il augmente si les avoirs augmentent ou si les engagements diminuent et il diminue si les avoirs diminuent ou les engagements augmentent¹. Le principe de cette seconde méthode stipule qu'à chaque fois qu'une opération aura comme conséquence une diminution du patrimoine d'un résident est inscrite par conséquent en crédit, et à l'inverse, celles qui ont pour effet l'augmentation du patrimoine seront enregistrées en débit.

Section V : Le Taux de Change

La valeur de la monnaie sur le marché international des changes est donnée par le taux de change qui exprime le prix d'une unité de la monnaie nationale par une monnaie étrangère, ou les quantités à échanger de deux monnaies différentes pour une même valeur.

Le taux de change est une variable très importante dans la gestion et la maîtrise des agrégats macroéconomiques.

La maîtrise du taux de change de la monnaie nationale revêt une grande importance quant à l'économie. Il est le lien entre l'intérieur et l'extérieur, ou de l'économie nationale et celle du reste du monde. Ainsi une politique de dépréciation est utilisable pour relancer les exportations en baissant les prix des biens et services produits sur le territoire national et une politique d'appréciation servirait à limiter les importations de biens et services.

Le marché des changes est le plus important. Pour beaucoup, il apparaît également comme le plus parfait des marchés, sur lequel l'information circule vite et où les opérations sont effectuées sans obstacle².

Les cinq principes de la Concurrence Pure et Parfaite (CPP) de l'économiste français Léon Walras (1834-1910) sont respectés dans ce marché. Ces principes se présentent comme suite³:

- Atomicité de l'offre et de la demande : les vendeurs et les acheteurs y sont extrêmement nombreux ;

¹ Antoine Parent, « Balance des Paiements et politique économique », Éditions Nathan, Paris, 1996, page 7.

² Dominique Plihon, « Les taux de change » 6^{ème} édition, Éditions La Découverte, Paris, 2012, page 6.

³ AOUAD Hadjer Soumia, mémoire de Magister sous le thème « Essai de Modélisation du comportement du taux de change du dinar algérien 1999-2007 par la méthode ARFIMA », Université Abou-Bakr BELKAID – Tlemcen, 2010/2011, page 6.

- Transparence : chaque participant a accès aux mêmes informations ;
- Homogénéité des produits offerts : les grandes devises ont la fongibilité¹ la plus forte qui soit ;
- Fluidité : tout demandeur peut entrer en contact avec le meilleur offreur ;
- Entrée libre : variété des instruments financiers + liquidité.

Cependant, le taux de change est différent selon qu'il s'agit d'une transaction qui se fera immédiatement ou ultérieurement. Il s'agit du change au comptant, pour le premier cas, et du change à terme, pour le deuxième cas.

5.1. Le marché des changes au comptant et le marché des changes à terme

Ce sont des marchés des marchés où s'échangent des monnaies de différents pays et où se négocient les cours avec lesquels les transactions seront faites.

5.1.1. Le marché des changes au comptant

Le marché des changes est un marché de gré à gré, c'est-à-dire que les transactions ne sont pas officiellement standardisées, et il n'y a pas d'endroit précis, tel une bourse, où sont centralisées les transactions et les cotations. Les transactions se déroulent entre les tables de changes qui font partie généralement des salles de marchés des banques, lieux où s'affairent entre autres les cambistes autour de téléphones, télex et ordinateurs².

Les différents intervenants sur ce marché sont les suivant :

- Les banques : Le marché des changes est un large marché entre banques. Seules les grandes banques sont admises à ce club lié par téléphone et télex.

Les spécialistes de ces banques sont appelés les cambistes, parmi lesquels on distingue³ :

- Les cambistes teneurs de marché (*market makers*), dont le rôle est de coter les cours des devises directement sur le marché interbancaire pour le compte de l'institution qui les emploie ;

¹ De fongible : Qualité des choses pouvant se substituées indifféremment les unes aux autres.

² Patrice Fontaine, « Marchés des changes » 2^{ème} édition, Éditions Pearson Education, France, 2011, page 03 ;

³ Idem, page 04.

- Les cambistes clientèle (ou sales), qui sont des vendeurs chargés de répondre à la demande des clients entreprises.
- Les courtiers : Certains utilisateurs préfèrent recourir au service de courtiers plutôt qu'à celui de leurs banques. Les courtiers sont des intermédiaires qui, contre rémunération, s'efforcent de trouver une contrepartie à la demande qui leur est faite. Leurs positions d'intermédiaires leur permettent de grouper les opérations et d'assurer l'anonymat des transactions.
- Les banques centrales : Elles interviennent principalement pour influencer la valeur de leur monnaie soit pour des raisons de politique économique interne, soit pour respecter des parités fixées dans des engagements pris par exemple anciennement dans le cadre du Système Monétaire Européen.
Compte tenu de l'ampleur du marché des changes et des réserves des banques centrales, leurs interventions sont limitées. Pour qu'elles soient efficaces, il faut que les interventions des banques centrales soient coordonnées.
- Les clients : Ils peuvent se décomposer en trois catégories : les entreprises industrielles et commerciales, les institutions financières ne participant pas directement au marché et les particuliers. Par définition, ils n'interviennent pas directement sur le marché des changes des changes, ils le font par l'intermédiaire de banques.

Les entreprises industrielles et commerciales, qui représentent la catégorie la plus importante des clients, offrent ou demandent des devises en contrepartie d'opérations commerciales (importations ou exportations) ou financières (prêts, emprunts et investissements) avec l'étranger. Certaines de ces entreprises ont créé leur propre salle de marché afin de pouvoir intervenir directement sur le marché pour leur propre compte.

5.1.2. Le marché des changes à terme

Sur le marché des changes à terme, les opérateurs négocient un échange de devises aujourd'hui, dont la livraison n'aura pas lieu dans deux jours comme sur les marchés au comptant, mais plus tard, par exemple dans 30 jours, 90 jours ou un autre terme négocié.

Les transactions de changes à terme, swaps cambistes inclus, sont beaucoup plus importantes que les transactions de changes au comptant. En revanche, les opérations de

change à terme hors swaps cambistes représentent cinq fois moins d'opérations que les opérations de change au comptant. Le marché des changes à terme est un marché de gré à gré comme le marché des changes au comptant¹.

5.2. Les différents régimes de change

Un régime de change est l'ensemble des règles qui déterminent l'intervention des autorités monétaires sur le marché des changes, et donc le comportement du taux de change².

Avant, toutes les monnaies étaient librement convertibles directement en Or, ce qui s'appelait l'Étalon-Or. Lors des accords de Bretton woods signés le 22 juillet 1944 aux États Unis d'Amérique et qui ont marqué l'histoire par la création de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, il a été fixé un régime de change à parité fixe, l'étalon or-dollars. Toutes les monnaies sont convertibles en dollar qui est, à son tour et le seule, convertibles en Or à raison de 35 USD l'Once³. La réserve fédérale s'est engagait à assurer une convertibilité du dollar en Or disponible avant de déclarer son incapacité à garantir cette convertibilité, en revoyant le taux de change à 38 USD l'once en 1971 puis à l'abandon de ce système en 1973 à cause des dévaluations successives occasionnées par les multiples attaques spéculatives à l'encontre du Dollar Américain.

Le Système Monétaire International (SMI) est très complexe et change constamment. Actuellement, il existe une multitude de régimes de changes de par le monde. Les économies adoptent, pour chacune d'elle, le régime qui lui accorde le plus de facilités et moins de contraintes tout en prenant en considération un ensemble de paramètres tel que la politique économique, le niveau des importations et des exportations, etc. Il est à noter qu'il existe plusieurs classifications des régimes de changes, à l'exemple de celle que présente le FMI, celle réalisé par Ghosh et Al en 1997 dite « Hybride » ou encore celle de LYS en 1999 et plusieurs autres. Les différentes classifications se basent sur différents critères dans leur classement.

Les régimes les plus importants sont au nombre de trois et sont les suivants : le régime de change fixe ; le régime de change variable et le régime intermédiaire. Ces derniers sont les

¹ Patrice Fontaine, « Marchés des changes » 2^{ème} édition, Éditions Pearson Education, France, 2011, page 13 ;

² LAHRECHE-REVIL Amina, « L'économie mondiale 2005 », Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2004, page 93.

³ Mesure de poids Anglaise qui équivaut 28,349 grammes.

principaux régimes de change, classés par ordre de rigidité décroissante du taux de change. Ils se présentent comme suit :

5.2.1. Le régime de change fixe

Un régime de change fixe suppose la définition d'une parité de référence entre la monnaie d'un pays considéré et une devise (ou un panier de devises), sur laquelle la Banque Centrale s'engage à échanger sa monnaie. La Banque Centrale peut intervenir sur le marché des changes, lorsqu'il est libéralisé, en achetant ou en vendant de la monnaie nationale, afin de rétablir le cours de change fixé. Sur le marché de change contrôlé, la monnaie est inconvertible, la parité est définie arbitrairement et soutenue artificiellement¹.

Cette parité peut s'agir donc, d'une seule monnaie forte de référence (devise) ou d'un panier de plusieurs monnaies, tel que les Droits de Tirages Spéciaux (DTS) utilisés dans le calcul des quote-parts et des réserves au Fonds Monétaire International (FMI).

Le régime de change fixe présente de multiples avantages. Le fait de fixer la parité par rapport à une devise ou à plusieurs confère au pays en question une certaine confiance du fait d'une stabilité et d'une facilité relative de prévision. Le régime de change fixe permet donc aux pays de développer leurs échanges commerciaux dans un environnement moins incertain que d'autres, c'est-à-dire qu'il limite les risques de change des transactions commerciales et les investissements étrangers notamment, dans les pays en développement ou dans les pays émergents. Un taux de change fixe permet aussi de maîtriser l'inflation, surtout celle qui est importée avec l'enchérissement des produits importés.

Le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) dans sa lettre N° 133 de Mars 1995 publiant un article d'Agnès Bénassy-Quéré intitulé « *Ni change fixe, ni change variable* » affirme qu'un taux de change stable permet de réduire l'inflation grâce à la stabilité des prix des produits importés et à la contrainte de compétitivité imposée aux producteurs nationaux.

Le taux de change fixe regroupe à son tour plusieurs régimes tel que l'union monétaire ; la caisse d'émission (Currency Board).

¹ LAHRECHE-REVIL Amina, « *L'économie mondiale 2005* », Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2004, P 93 ;

L'union monétaire est un régime qui stipule qu'un groupe de pays s'engagent mutuellement à garder le même taux de change de leurs monnaies locales, les unes envers les autres. Ces pays peuvent également adopter une monnaie commune et abandonner leurs monnaies respectives.

Avec la caisse d'émission, la création monétaire dépend strictement des réserves de change dans la monnaie de rattachement, et la politique monétaire n'a aucune autonomie. Ces régimes autorisent une double circulation monétaire. On peut citer, à titre d'exemple, le Peso et le Dollar en Argentine¹.

5.2.2. Le régime de change variable

Avec ce régime, les autorités laissent le marché seul décider des taux de change à appliquer. Les devises sont offertes et demandées dans un marché par des opérateurs et des cambistes et les taux se décident selon le principe de l'offre et de la demande.

Il se scinde en deux sous régimes qui sont le régime du flottement pur et le régime de flottement administré ou impur.

Dans un régime de flottement pur, les autorités s'occupent juste de la définition de la politique monétaire à mettre en œuvre et d'empêcher les variations non justifiées. Le niveau du taux de change est laissé au marché, selon l'offre et la demande des différentes monnaies. Autrement dit, toute intervention sur le marché des changes étant plus destinée à modérer le taux de change et à en éviter les fluctuations indésirables qu'à le situer à un niveau particulier.

Quant au flottement administré ou impur, la Banque Centrale intervient de façon coordonnée pour informer le marché des taux de change souhaités. L'administration du taux de change peut s'agir d'une marge de flottement définie préalablement par les autorités monétaires, notamment la Banque Centrale, afin de limiter les variations fortes du taux de change que risque une économie.

5.2.3. Le régime de change intermédiaire

Ce régime de change se situe entre les deux extrémités, à savoir le régime de change fixe et le régime de change variable.

¹ LAHRECHE-REVIL Amina, « *L'économie mondiale 2000* », Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2004, P 94.

On les appelle aussi régimes d'ancrage souple ou révisable. Ils se basent sur une parité fixe au même titre que les régimes de change fixes, à la différence que la parité n'est pas aussi rigide et que la politique de fixation du taux de change ne présente pas un engagement institutionnel comme c'est le cas dans ces régimes qualifiés de fixes. Ils se regroupent en quatre catégories principales selon le classement du FMI, qui sont : l'ancrage ajustable ; l'ancrage à un panier de monnaies ; l'ancrage glissant et la zone cible.

L'ancrage ajustable est un régime de parité fixe mais ajustable (*adjustable but fixed peg*). Il repose sur le principe d'une parité fixe du taux de change mais avec possibilité de sa redéfinition en cas d'une modification défavorable mais suffisamment importante des volumes d'échange ou une forte perte de réserves de change.

L'ancrage à un panier de monnaies (*basket peg*) quant à lui, consiste à lier sa monnaie à un panier de monnaies fortes dans l'objectif d'assurer une stabilité du taux de change effectif.

L'ancrage glissant (*crawling peg*) est un régime souvent mis en place par les pays à fort taux d'inflation. Le principe est de compenser l'inflation afin d'éviter une surévaluation en termes réels. Il peut être assimilé dans la mesure où les autorités monétaires semblent défendre en continu des parités nominales.

Les zones ou bandes cibles (*target zone*) est un régime dans lequel la Banque Centrale, représentant de l'ensemble des autorités monétaires et régulateur de ce marché, annonce une parité centrale et une marge de fluctuation, des deux sens, et s'engage à intervenir dans le cas où les éventuelles fluctuations dépassent ces marges définies préalablement. Cela nous donne un intervalle de variation avec une parité centrale préalablement définie.

La zone cible correspond alors à l'intervalle de fluctuation du taux de change, dans lequel la Banque Centrale n'intervient pas pour sa régulation.

Conclusion

À travers ce présent chapitre, on a pu voir l'importance que revêt chaque indicateur présenté. Avec leur nombre important et leur complexité, la maîtrise de ces derniers paraît d'une difficulté extrême.

Leur évolution est minutieusement observée par les instances gouvernementales à l'instar des ministères chargés des finances et de l'économie, des statistiques, du commerce et des relations extérieures, mais aussi par les banques centrales de tout pays, dans une optique macroéconomique pour permettre une supervision générale sous forme d'un tableau de bord de l'ensemble de ces indicateurs à la fois.

En effet, ces derniers sont interconnectés et constituent tout un système. Ainsi, la variation de l'un d'entre eux entraîne obligatoirement la variation des autres constituant ainsi un effet domino. Par conséquent, toute manipulation doit répondre à des conditions rigoureuses et doit être précédée par des prévisions suffisamment encadrées.

Le redressement des indicateurs se fait en procédant par des politiques économiques adaptées à chaque cas de figure. On en trouve des politiques budgétaires, relevant directement du pouvoir politique, agit par le solde, le montant et la structure des dépenses et des recettes de l'État. Ainsi, une politique budgétaire expansionniste passe par une dépense publique importante. Les politiques fiscales quant à elles, tentent de réduire les recettes fiscales.

On peut trouver des cas où les deux types de politiques, budgétaire et fiscale, sont mis en œuvre pour agir simultanément sur ces indicateurs objet de l'étude. L'objectif principal de ces politiques serait d'assurer une croissance économique du pays et un équilibre macroéconomique.

On trouve aussi d'autres moyens d'action à l'exemple des politiques monétaires qui servent à réguler la marché monétaire en injectant ou au contraire en réduisant la masse monétaire en circulation dans l'économie en vue d'agir notamment sur l'inflation et le taux de change de la monnaie nationale.

Dans ce qui suit, une étude sera présentée et portera sur l'analyse des données relatives aux cinq indicateurs, présentés dans le présent chapitre, leurs variations durant la période allant de 2000 à 2015 au sein de l'économie algérienne.

Chapitre III

Les recettes et les dépenses publiques en Algérie

Chapitre III : les recettes et les dépenses de l'Algérie

Introduction

Les finances publiques occupent une place importante dans les économies des pays du monde entier. En effet, c'est par ce canal qu'intervient l'État pour la mise en œuvre de ses politiques économiques en vue d'apporter son soutien ou de réguler le fonctionnement de son marché intérieur ainsi que la stratégie d'intégration des marchés extérieurs. Elles se présentent comme la branche de l'économie qui s'occupe de la collecte des recettes publiques et la façon dont ces ressources doivent être dépensées pour assurer une meilleure utilisation du denier public.

Au plan juridique, les Finances Publiques apparaissent comme une science pluridisciplinaire. C'est la quatrième branche du droit public, à côté du droit constitutionnel, du droit administratif et du droit international¹.

L'État intervient dans la régulation du marché par différents moyens qui sont mis en place sous forme de politiques publiques. En effet, l'État peut intervenir par une politique expansionniste en injectant une masse monétaire dans l'économie via les finances publiques, qui peuvent être des finances des personnes morales de droit public : État, collectivités locales, établissements publics et autres organismes de droit public².

Avant d'entamer l'étude portant sur l'évolution et le comportement des principaux indicateurs macroéconomiques, il a été jugé utile de passer en revue les principaux fondements et règles, auxquels est soumise cette discipline des Finances publiques et de voir la provenance des capitaux engagés par les pouvoirs publics, pour la réalisation des programmes d'investissement.

À ce titre, il sera présenté dans ce chapitre une présentation des lois de Finances, les types qui peuvent exister et les principes régissant leur préparation et exécution avant de passer à l'évolution des recettes et des dépenses publiques en Algérie durant l'intervalle de temps allant de 2000 à 2015.

¹ BISSAD Ali, cours de Finances Publiques, Institut d'Économie Douanière et Fiscale, Koléa, 2014, page 03.

² Saidj Luc, « Finances publiques », 3^{ème} édition, Paris, Éditions Dalloz, 2000.

Section I : Aspects théoriques des dépenses publiques

Les dépenses publiques sont autorisées annuellement sous forme de lois de finances, ou d'autorisations de programmes pluriannuels. Dans ce qui suit, il sera exposé quelques généralités sur les lois de finances, les principes budgétaires régissant le fonctionnement des finances publiques avant de passer à la présentation du processus de d'élaboration du budget général de l'État, des conditions d'exécution et de contrôle des dépenses publiques.

1.1. Notions sur les lois de finances

En Algérie, les lois de Finances sont encadrées par une loi organique portant N° 84-17 du 07 juillet 1984 relative aux Lois de Finances, modifiée et complétée par un ensemble de textes législatifs et réglementaires.

Ainsi et selon cette loi cadre, les lois de finances, dans le cadre des équilibres généraux définis par les plans pluriannuels et annuels de développement économique et social, fixent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges financières de l'État¹.

Trois états A, B et C, y sont annexés et forment ensemble le budget général de l'État. L'état A correspond aux ressources de l'État et les états B et C correspondent respectivement aux dépenses de fonctionnement par département ministériel et d'équipement par secteur. Ainsi, les recettes et les dépenses définitives de l'État, fixées annuellement par la Loi de Finances et réparties selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, constituent le budget général de l'État².

Conformément à l'article N° 02 de la loi cadre, il existe, en plus de la loi de finances de l'année, deux autres types de loi qui ont le caractère de loi de finances dont l'objet est différent. Elles sont la loi de finances complémentaire et la loi de règlement budgétaire. Ces trois types de loi de finances se présentent comme suit :

¹ Article premier de la loi N° 84-17 du 07/07/1989 relative aux lois de finances.

² Article N° 06 de la loi N° 84-17 du 07/07/1989 relative aux lois de finances.

1.1.1. La Loi de Finances de base

Elle prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État ainsi que les autres moyens financiers destinés au fonctionnement des services publics et à la mise en œuvre du plan annuel de développement¹.

La loi de finances de base appelée aussi loi de finances initiale est un document annuel, préparé par le Ministère des Finances, adopté par le parlement et signé par le Président de la République pour sa promulgation, présentant une prévision des recettes à recouvrer et des dépenses à engager durant une période équivalent à une année civile.

Dans ce cadre, le Gouvernement prépare le projet de loi de finances, le dépose sur le bureau de l'Assemblée populaire nationale. Il est ensuite transmis à la commission des finances et du budget puis discuté et voté à l'Assemblée populaire nationale avant d'être transmis, pour adoption, au Conseil de la Nation².

1.1.2. La Loi de Finances complémentaire ou modificative

Elle intervient durant le même exercice budgétaire afin d'apporter des modifications quant aux textes législatifs antérieurs et au budget de l'État.

Les lois de finances complémentaires, appelées aussi modificatives ou rectificatives, sont les seules à pouvoir compléter ou modifier en cours d'année les dispositions de la loi de finances. Elle est une dérogation à deux principes budgétaires qui sont : l'annualité et l'unité.

Elle a pour objet d'adapter, en fonction de la conjoncture, les prévisions budgétaires, de satisfaire des besoins nouveaux et de rectifier les mesures inscrites dans la loi de finances de l'année. Elle est soumise à la même procédure législative que la loi de finances de l'année³.

En Algérie la pratique des lois de finances complémentaire a été un moyen ayant servi, au cours des dernières années, à l'alimentation d'une importante dépense de l'État algérien. Lorsque la conjoncture l'oblige, recourir à ce genre de lois de finances est l'une des solutions

¹ Article N° 03 de la loi N° 84-17 du 07/07/1989 relative aux lois de finances.

² Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page 13.

³ Idem, page 23.

utilisées par le gouvernement pour faire face à de nouvelles dépenses et à une nouvelle situation économique.

1.1.3. La Loi de Règlement Budgétaire

La loi de règlement budgétaire constitue aujourd'hui, à travers le monde, un instrument de démocratisation et de gouvernance du fait qu'elle contribue au renforcement du principe de la séparation des pouvoirs. Elle offre l'occasion aux parlementaires de vérifier la sincérité budgétaire, reconnue comme principe de premier rang par le droit budgétaire à travers trois exigences :

- Le caractère raisonnable des prévisions de recettes et des dépenses.
- L'adéquation des procédures aux objectifs budgétaires poursuivis.
- La vérité et l'exactitude des chiffres et des comptes.

Elle arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire, décrit les opérations de trésorerie. Elle peut comprendre des dispositions sur l'information et le contrôle des finances publiques, la comptabilité et la responsabilité des agents¹.

La loi de règlement budgétaire est alors l'acte par lequel est rendu compte de l'exécution d'une loi de finances initiale, et le cas échéant, des lois de finances complémentaires ou modificatives afférentes à chaque exercice. Elle peut être considérée comme un moyen de contrôle des dépenses publiques du fait qu'elle examine la manière avec laquelle sont exécutés les budgets précédents et permet ainsi de mieux préparer les budgets suivants et d'améliorer l'efficacité de ces dernières.

Cette loi est élaborée selon les dispositions de la loi 84-17, qui dispose dans son article 68 que le ministre des finances doit présenter la loi de règlement budgétaire d'une loi de finances antérieure à trois ans.

Pour ce faire, le projet de loi de finances de l'année doit être accompagné du projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice N-3.

¹ Ghanem Mohamed Larbi, la loi de règlement budgétaire, revue El Djazair.com N° 19, Octobre 2009, page 57.

La Cours des comptes est consultée sur les avants projets de loi portant règlement budgétaire : les rapports qu'elle établit à cet effet sont transmis par le Gouvernement au Parlement avec le projet de loi y afférant.

Le projet de loi de règlement budgétaire doit être accompagné des deux documents suivants :

- Le rapport explicatif faisant ressortir les conditions d'exécution du budget général de l'État de l'année considérée ;
- L'état d'exécution des crédits votés.

La loi de règlement budgétaire établit le compte de résultat de l'année qui comprend :

- L'excédent ou le déficit résultant de la différence nette entre les recettes et les dépenses du budget général de l'État ;
- Les résultats constatés dans l'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor ;
- Le résultat de la gestion des opérations de trésorerie.

Les résultats de l'année, constatés par la loi de règlement, sont affectés au Trésor Public¹.

Ces trois types de lois forment ensemble ce qu'on appelle communément le cycle budgétaire. Ce dernier commence par le vote à l'assemblée nationale de la loi de finances de base et, le cas échéant, des lois de finances complémentaires et s'achève par le vote de la loi de règlement budgétaire par la même instance.

L'élaboration et l'exécution des lois de finances obéissent à un ensemble de principes appelés « principes budgétaires ». Ils assurent les bonnes pratiques et servent l'uniformisation des règles de fonctionnement des finances publiques.

1.2. Les principes budgétaires

Ce sont des principes universels qui gouvernent les finances publiques et par conséquent le budget de l'État. Ils ont pour but de permettre au Pouvoir Législatif de contrôler dans les moindres détails l'activité financière de l'exécutif. Le but est d'assurer la bonne utilisation des

¹ Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page 24.

fonds publics et leur contrôle par les organes habilités à l'exemple du Parlement, de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale des Finances.

Ils sont à la fois des principes de préparation, d'exécution et de contrôle des budgets publics. Leur instauration est d'essence politique, ils concrétisent le contrôle populaire sur la collecte et l'emploi des deniers publics. Ils sont les suivant : l'unité ; l'universalité ; l'annualité ; la spécialité et l'équilibre.

Il est à signaler qu'en pratique, il existe plusieurs exceptions et aménagements. Ces principes sont à considérer comme une règle générale à appliquer pour les budgets et les comptes publics pour assurer une meilleure gestion.

Des exceptions peuvent être permises pour des cas particuliers afin de permettre de gérer certaines situations nécessitant une gestion particulière. Plusieurs exemples peuvent être présentés. On cite les Comptes Spéciaux du Trésor qui n'obéissent pas à la majorité des principes.

1.2.1. L'unité

Ce principe renvoie à l'unité des documents et l'unité des données. La première est relative au document du budget général de l'État qui rassemble obligatoirement les recettes et les dépenses dans un seul document comptable. La deuxième, celle des données, offre au pouvoir délibérant, à travers un document unique, les moyens d'appréciation et de comparaison entre les différents exercices, entre les différents secteurs et surtout ramener les dépenses et les recettes aux PIB.

Le respect de principe permet d'avoir une information exhaustive du fait d'inscrire l'information sur un même document.

En considération des besoins de l'État, des aménagements ont été apportés à ce principe ¹:

- Les budgets annexes ² ;
- Les Comptes Spéciaux du Trésor ;

¹ Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page 10.

² Actuellement, les budgets annexes n'existent plus en Algérie.

- Les budgets autonomes (établissements publics).

1.2.2. L'universalité :

Dans la conception budgétaire classique, le principe de l'universalité complète celui de l'unité. Selon ce principe le budget doit réunir en une seule masse toutes les ressources publiques et doit imputer sur cette masse l'ensemble des dépenses publiques, pour leur valeur réelle, sans limite, contraction ou affectation¹.

Ce principe interdit tout lien entre une recette et une dépense, il n'est pas permis d'affecter une recette à une dépense particulière (règle de non affectation).

Il stipule aussi que l'ensemble des dépenses et des recettes doivent figurer dans le document du budget et aucune compensation ne doit se faire au préalable, en vue de faire apparaître seulement le solde d'une opération génératrice de recettes ou de dépenses (règle de non compensation).

Les diverses dérogations à ce principes sont² :

- Les budgets annexes ;
- Les Comptes Spéciaux du Trésor ;
- Les procédures comptables particulières au sein du budget général de l'État, régissant les fonds de concours ou rétablissement de crédits ;
- Les taxes parafiscales.

1.2.3. L'annualité

Dans son sens le plus large, ce principe signifie que les prévisions et les autorisations budgétaires, ainsi que l'exécution de la loi de finances sont enfermées dans le délai d'un an correspondant à l'exercice budgétaire. Le budget est ainsi voté et exécuté une fois chaque année civile.

L'autorisation accordée par le parlement au gouvernement, à recouvrer des recettes (fiscalité, droits de douane et autres) et à engager des dépenses, n'est valide que pour un exercice budgétaire.

¹ Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page 10

² Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page 11.

L'exercice budgétaire en Algérie correspondant à l'année civile, il commence le premier janvier de l'année pour s'achever au 31 décembre de la même année¹.

Les raisons qui ont conduit à la mise en œuvre de ce principe sont d'ordre politique et technique. En effet, le délai d'un an, semble être raisonnable pour permettre au Gouvernement de contrôler la gestion des deniers publics et pour la prévision budgétaire, qui au-delà d'un an, deviendrait difficile, complexe et approximative.

Parmi les dérogations à ce principe, on peut citer:

- L'adoption de lois de finances complémentaires ;
- Les autorisations de programme ;
- Reports de crédits, etc.

1.2.4. La spécialité

Elle est exclusive aux dépenses et consiste à spécialiser les crédits par chapitre pour les dépenses de fonctionnement et par secteur pour les dépenses d'équipement.

La spécialité permet une gestion rationnelle des dépenses par rapport aux prévisions initiales. Ainsi, les dépenses de chaque chapitre, ou secteur, sont à engager exclusivement dans ce qui a été prévu (intitulé du chapitre ou du secteur).

Cette règle a l'inconvénient d'être trop rigide ; au nom de l'efficacité, des assouplissements dans l'exécution du budget on conduit à adopter, dans certaines limites, des aménagements au principe. Il s'agit notamment ²:

- Des transferts de crédits ;
- Des virements de crédits ;
- Des crédits globaux.

1.2.5. L'équilibre

Ce principe signifie que le budget général de l'État doit être voté en équilibre. Autrement dit, les recettes doivent être égales aux dépenses. L'État doit gérer son budget

¹ Article N° 07 de la loi 84-17 du 07/07/1984 relative aux lois de finances.

² Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page13.

comme « **un bon père de famille** », qui ne doit dépenser qu'à concurrence de ce qu'il possède.

Un déficit ou un excédent budgétaire ne sont pas autorisés et sont considérés comme nocifs pour l'économie nationale.

En effet, un déficit budgétaire engendre des dettes souveraines, du fait du recours récurrent aux emprunts externes contre paiement de taux d'intérêt élevés, pour son financement.

Le déficit peut être également considéré comme immoral puisqu'il permet de reporter sur les générations futures les dépenses de la génération actuelle. Il ne peut être admis que pour des dépenses tout à fait exceptionnelles.

L'excédent budgétaire quant à lui peut signifier une mauvaise gestion des fonds, et par conséquent une perte de rentabilité ou de croissance dans le cas des finances publiques. Un autre argument à l'interdiction de l'excédent budgétaire est d'ordre fiscal qui est l'objectif de l'impôt : l'impôt ne sert qu'à l'entretien de la force publique et à la couverture des dépenses d'administration. Dans ces conditions, on ne peut exiger d'impôt qu'à concurrence de ce dont l'État a besoin.

Actuellement, le principe de l'équilibre budgétaire subit une véritable entorse avec ce qu'on appelle le « découvert budgétaire » et le déficit budgétaire »¹.

Le découvert budgétaire correspond à l'excédent éventuel de l'ensemble des charges inscrites dans la loi de finances de l'année (charges définitives et charges temporaires) sur l'ensemble de ses ressources (ressources définitives et ressources temporaires). Il est financé par le Trésor Public et est généralement couvert par des moyens de trésorerie (emprunts publics, bons du Trésor, etc.) ou par des procédés monétaires (émission de la monnaie, manipulation de la valeur de la monnaie).

Le déficit budgétaire : correspond à une insuffisance des ressources par rapport aux dépenses prévues dans le budget, résultant des seules opérations à caractère définitif imputées à un exercice budgétaire.

¹ Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007, page 08.

À des fins de relance économique, deux expériences d'utilisation volontaire du déficit budgétaire ont été menées :

- Le budget cyclique : la théorie du budget cyclique enseigne qu'il est nécessaire d'adapter la loi de finances aux cycles économiques et ne réaliser l'équilibre que sur une période plus longue que la période annuelle d'application de la loi de finances. On appelle « cycle », les périodes successives de prospérité et de crise : on admet dès lors que le budget est un instrument au service de l'équilibre économique qui exige, selon les circonstances, soit l'établissement d'un budget excédentaire pour freiner l'économie en période de prospérité, soit l'établissement d'un budget déficitaire susceptible de stimuler l'économie en cas de crise.
- Le déficit systématique : la théorie du déficit systématique, adoptée pour relancer l'activité économique et l'emploi en période difficile, préconise le financement artificiel du déficit par le recours à la banque d'émission. Sur le plan budgétaire, la théorie du déficit systématique se traduit par une augmentation des dépenses publiques et une diminution des ressources publiques.

1.3. Élaboration du budget général de l'État, exécution et contrôle de dépenses publiques

L'élaboration du budget général de l'État obéit à des règles préétablies qui permettent d'encadrer les pratiques et les techniques de travail. Il est de même pour l'exécution des dépenses publiques et leur contrôle par les organes habilités.

1.3.1. Élaboration du Budget Général de l'État

La préparation du projet de la loi de finances est une phase administrative relevant du pouvoir exécutif. Elle suppose une intervention gouvernementale et des travaux ministériels, et elle est liée à la prévision budgétaire qui est du ressort du ministre des finances, et qui consiste à fixer le montant probable des ressources publiques et à évaluer le montant des dépenses publiques, susceptibles d'être inscrites dans la loi de finances.

La prévision budgétaire s'effectue en trois phases par les services du ministère des finances :

- La première phase consiste à définir la politique budgétaire pour l'année à venir, en tenant compte de l'évolution des recettes et des dépenses. Pour ce faire le ministre des

finances se fonde sur les informations économiques et statistiques (perspectives de croissance, taux d'inflation prévisible, perspectives de recette et dépenses, etc.)

- Dans la deuxième phase, chaque ministre fait parvenir ses demandes de crédits au ministre des finances : des négociations entre les différents représentants des ministères et les fonctionnaires de la direction générale du budget ont pour objet d'arrêter les grandes masses de dépenses pour chaque département ministériel et pour chaque secteur.
- La troisième phase consiste à effectuer des mises au point puis à dresser un état évaluatif des recettes et des dépenses susceptibles d'être inscrites dans le projet de la loi de finances.

Au terme de cette dernière phase, le ministre des finances élabore le projet de la loi de finances conformément à une structure appropriée.

Une fois élaboré, ce projet fait l'objet d'un examen en Conseil du Gouvernement puis en Conseil des ministres et devient programme du Gouvernement soumis à l'adoption du parlement. En effet, le projet de la loi de finances doit être déposé par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale (APN) au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'exercice en cause, puis envoyé par le président de l'APN, devant la commission des finances et du budget, aux fins d'examen qui se traduit, après audition des ministres, par l'élaboration de rapports portant sur tous les aspects de la loi de finances et sont destinés à être exposés en séance plénière de l'APN.

Après son adoption par l'APN, le projet de loi de finances est soumis au vote du Conseil de la Nation.

Le parlement avec ses deux chambres (APN et Conseil de la Nation) doit adopter la loi de finances dans un délai de soixante quinze⁷⁵ jours au plus tard à compter de sa date de dépôt.

Dès son adoption, la loi de finances doit être promulguée et publiée au Journal Officiel de la République algérienne démocratique et populaire, et entre en vigueur le premier janvier.

1.3.2. L'exécution des dépenses et des recettes publiques

L'exécution du budget général de l'État intervient, après son élaboration, en respect du principe fondamental de séparation des ordonnateurs et des comptables publics qui stipule que la fonction de l'ordonnateur est incompatible avec celle du comptable public. Il est assuré, de ce fait, par deux catégories d'agents qui sont : les ordonnateurs et les comptables publics. Les premiers sont chargés de l'exécution des recettes et des dépenses ; les seconds sont chargés des opérations d'encaissement et de paiement.

L'exécution en matière de recettes s'effectue, par les actes de constatation, de liquidation et de recouvrement,

En matière de dépenses, qui comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement, par les actes de l'engagement qui est le fait générateur de la dépense (exemple : achat de matériel) ; la liquidation qui consiste à déterminer le montant précis de la dépense ; l'ordonnancement qui consiste pour l'ordonnateur de donner l'ordre de payer au comptable public, et le paiement qui consiste pour ce dernier de payer les sommes dues.

1.3.3. Les différents types de contrôle des dépenses publiques

Il existe plusieurs classifications de contrôle des dépenses publiques. On en trouve celle tenant en compte l'organe qui effectue le contrôle et celle faite en considérant le moment du contrôle. C'est cette dernière qui sera présentée dans ce qui suit.

- Contrôle préalable : il est effectué par les Contrôleurs Financiers (CF), assistés par les Contrôleurs Financiers Adjoint¹. C'est un contrôle qui s'applique aux budgets des institutions et administrations de l'État, aux budgets annexes, aux Comptes Spéciaux du Trésor, aux budgets des wilayas, aux budgets des communes, aux budgets des établissements publics à caractère administratif, aux budgets des établissements publics à caractère scientifique et culturel et professionnel et aux budgets des établissements publics à caractère administratif assimilés.
- Contrôle a posteriori : il peut être assuré par plusieurs organes tels que le parlement pour le contrôle parlementaire à travers la loi de règlement budgétaire ; la Cour des Comptes qui exerce un contrôle juridictionnel consistant en l'apurement des comptes

¹ Article 4 du décret exécutif N° 92-414 du 14/11/1992 relatif au contrôle préalable des dépenses engagées.

de gestion des comptes publics et l'Inspection Générale des Finances qui exerce un contrôle administratif externe et de type horizontal. Il concerne l'ensemble des organismes et établissements étatiques ou autres organismes bénéficiant du concours de l'État.

Ce contrôle permet d'examiner la régularité des opérations budgétaires et comparer les réalisations aux objectifs escomptés.

- Contrôle concomitant : c'est un contrôle opérationnel qui se fait au même temps que la réalisation de l'opération. Il consiste à recueillir, en continu, les informations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des projets lancés.

Section II : L'évolution des recettes et des dépenses publiques en Algérie

L'économiste allemand Adolphe Wagner (1835-1917) a été le premier à mettre en évidence l'inévitable augmentation des dépenses publiques dans les pays industrialisés et à économie de marché.

En effet, le développement et l'urbanisation impliquent une augmentation des besoins collectifs en éducation, infrastructures, etc., ce qui suppose des investissements que seul l'État peut financer, car leur rentabilité, à court terme, est nulle, du fait de l'impossibilité de les réaliser par des opérateurs privés, dont la réalisation de bénéfices et à court terme, est l'un des principaux objectifs en vue de la couverture de l'investissement initial.

2.1. Présentation des dépenses et des recettes publiques en Algérie

L'État algérien a renforcé son intervention dans la sphère économique par sa politique budgétaire expansionniste. C'est ce qu'on peut remarquer en analysant l'évolution des dépenses dans les différents budgets, et ce durant la période allant de 2000 à 2015.

L'évolution des dépenses a été permise grâce à l'importance des recettes, provenant principalement des hydrocarbures (liquides et gazeux), ayant connu une hausse des prix durant la dernière décennie.

Le tableau 1 nous renseigne sur l'évolution des dépenses et des recettes de l'État durant la période 2000-2015. Il a été élaboré sur la base des différentes lois de finances et lois de finances complémentaires des exercices budgétaires de cette période.

Tableau 1 : évolution des recettes et des dépenses publiques en Algérie entre 2000 et 2015.

U=10⁶ DA

Année	Recette	Évolution	Dépenses			
			Équipement	Évolution	Fonctionnement	Évolution
2000*	1 124 924,00	100,00%	321 929,00	100,00%	856 193,00	100,00%
2001	1 389 737,00	123,54%	357 395,00	111,02%	963 633,00	112,55%
2002	1 576 684,00	140,16%	452 930,00	140,69%	1 097 716,00	128,21%
2003	1 525 551,00	135,61%	567 414,00	176,25%	1 122 761,00	131,13%
2004	1 606 397,00	142,80%	640 714,00	199,02%	1 251 055,00	146,12%
2005	1 713 992,00	152,37%	806 905,00	250,65%	1 245 132,00	145,43%
2006	1 841 925,00	163,74%	1 015 144,00	315,33%	1 437 870,00	167,94%
2007	1 949 050,00	173,26%	1 434 638,00	445,64%	1 673 931,00	195,51%
2008	2 902 448,00	258,01%	1 973 276,00	612,95%	2 217 775,00	259,03%
2009	3 275 362,00	291,16%	1 946 311,00	604,58%	2 300 023,00	268,63%
2010	3 074 664,00	273,32%	1 807 862,00	561,57%	2 659 078,00	310,57%
2011	3 489 810,00	310,23%	1 974 363,00	613,29%	3 879 206,00	453,08%
2012	3 804 030,00	338,16%	2 275 539,00	706,84%	4 782 634,00	558,59%
2013	3 895 315,00	346,27%	1 892 595,00	587,89%	4 131 536,00	482,55%
2014	3 927 748,00	349,16%	2 501 442,00	777,02%	4 494 327,00	524,92%
2015	4 552 542,00	404,70%	3 039 322,00	944,10%	4 617 009,00	539,25%
Total	41 650 179,00		23 007 779,00		38 729 879,00	

Source : Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances

* l'année 2000 est prise pour année de base pour le calcul des évolutions des recettes et des dépenses d'année en année.

À travers la lecture de ce tableau et à première vue, on remarque une évolution des dépenses de l'État en général et des dépenses d'équipement en particulier.

Les recettes de l'État ont également évolué, mais à un degré moindre, durant cette même période. L'histogramme représenté dans la figure 5 montre bien cette situation de hausse des dépenses et des recettes.

En effet, une augmentation importante des dépenses a été relevée. Les dépenses d'équipement ont affiché une croissance de l'ordre de 944% et les dépenses de fonctionnement ont évolué de 539%, soit une évolution combinée de l'ordre de 650%. L'évolution des recettes, de l'ordre de 404%, était moins importante que celle des dépenses, ce qui a engendré un déficit de plus en plus important.

Les dépenses d'équipement évoluent avec le lancement des études et des réalisations des projets d'infrastructures, inscrits dans les différents programmes de développement du gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement ont connu une variation positive significative à partir de 2008, l'année durant laquelle les pouvoirs publics ont lancé l'opération de relèvement de la grille salariale, avec effet rétroactif occasionnant un versement de grosses sommes d'argent sous forme de rappelles.

Cette opération vient compléter le changement du Statut Général de la Fonction Public (ordonnance 06-03 du 15 juillet 2006), et des statuts particuliers des différents corps de la fonction publique.

Cette importante hausse des salaires a impacter profondément le budget de l'État, et ce depuis l'année de sa mise en place jusqu'à nos jours. Les dépenses de fonctionnement évoluent d'une façon continue et les pouvoirs publics peinent à les maîtriser et à les maintenir à un niveau supportable par le Trésor Public.

Les recettes n'ont enregistré une évolution positive plus significative qu'à partir de 2008 à raison de 258% par rapport à l'année de base. Cette évolution a été permise grâce à la hausse des prix des hydrocarbures (liquides et gazeux) sur le marché mondial dont les revenus servent de recettes pour les États producteurs tel que l'Algérie.

2.2. Variation des cours des hydrocarbures

L'évolution des prix de pétrole tel que représentée dans le tableau 2 montre bien les phases de hausse et de baisse des cours et l'année où la moyenne annuelle a atteint son apogée avant d'entamer la chute qui dure jusqu'à nos jours.

Tableau 2 : évolution du prix du Saharien Blend Algérien¹ durant la période allant de 2000 à 2015

Année	Prix (USD)	Année	Prix (USD)	Année	Prix (USD)	Année	Prix (USD)
2000	28,77	2004	38,35	2008	98,96	2012	111,49
2001	24,74	2005	54,64	2009	62,35	2013	109,38
2002	24,91	2006	66,05	2010	80,35	2014	99,68
2003	28,73	2007	74,66	2011	112,92	2015	52,79

Source : données du site web prixdubaril.com

Le brut algérien (*Saharan Blend*) est l'une des variétés les plus légères et les plus chères au monde de par sa facilité de raffinage. Ses cours ont évolué tel que montré dans le tableau 2 et la figure 4.

La première phase a été caractérisée par une croissance continue des cours allant de 28,77 USD en 2000 pour atteindre les 98.96 USD en 2008, soit un taux de croissance de 344% en 8 années. Cette hausse des cours des hydrocarbures sur le marché international, à travers les différentes bourses mondiales spécialisées, a suscité une grande inquiétude quant aux prix des produits dérivés et autres produits dont le prix constitue une variable importante dans la composition du prix de revient. Elle a ainsi impacté négativement la balance commerciale des pays importateurs de ces produits, dont fait l'Algérie.

La deuxième phase, qui s'étale sur la période allant de 2008 à 2011, s'est caractérisée par une légère baisse des cours avant d'atteindre les 112.92 USD, le cours moyen le plus important pendant toute la période concernée par l'étude. La baisse a été suivie d'une hausse encore plus importante pour atteindre l'apogée quant aux cours des hydrocarbures pour la période étudiée.

¹ Une variété du pétrole algérien. C'est un pétrole léger et à moindre teneur en soufre.

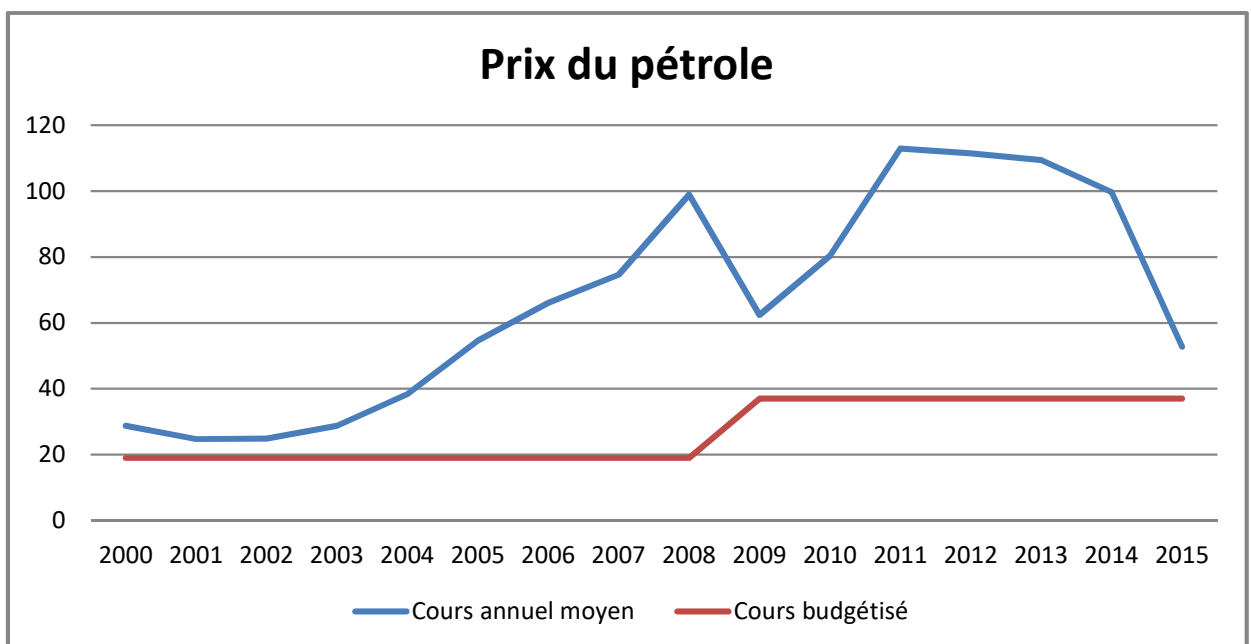
La troisième phase est celle de la baisse continue des cours qui commence de 2011 et s'étend à nos jours avec des cours de plus en plus bas.

Les cours reprennent de temps à autres mais ils restent relativement bas par rapport à la moyenne des années passées enregistrant les cours les plus élevés. Les pays producteurs et exportateurs du pétrole, notamment les membres de l'Organisation des Pays Producteurs du Pétrole (OPEP), peinent à redresser la situation et imposer un cours, qui serait rentable en tenant compte du coût de revient du produit.

Les politiques expansionnistes engagées par l'État algérien exigent de plus en plus de fonds pour leur concrétisation sur le terrain et avec la chute des cours des hydrocarbures durant cette troisième phase, les pouvoirs publics peinent à assurer la continuité des programmes lancés. Plusieurs projets ne sont plus viables dans la conjoncture actuelle et des révisions de plusieurs projets sont à réalisées pour minimiser les dépenses.

Les prévisions budgétaires de l'État ont été faites sur la base d'un cours de référence budgétaire du baril du pétrole de 19 USD pour la période allant de 2000 à 2008. Par la suite, ce cours de référence budgétaire a été révisé à la hausse à 37 USD, et ce jusqu'en 2015. Les écarts entre les cours du pétrole et les cours de référence sont montrés dans la courbe suivant.

Figure 4 : courbe de l'évolution du cours du baril du Saharien Blend Algérien et le cours de référence budgétaire entre 2000 et 2015.



Source : données du site web [prixdubaril.com/lois de finances](http://prixdubaril.com/lois-de-finances)

Le graphe de la figure 4 est une courbe retraçant les phases d'évolution des cours du pétrole durant la période concernée par l'étude et les prix de références sur lesquels les budgets de l'État, pour la même période, ont été élaborés. Le graphique nous montre bien les différentes phases de hausse et de chute des prix du brut algérien, tel que présenté précédemment.

Les cours du marché fluctuent continuellement tandis que ceux sur lesquels sont calculées les recettes de l'État (recettes pétrolières) sont fixés annuellement et les mêmes références sont adoptées pour plusieurs années (de 2000 à 2008 : 19 USD et de 2009 à 2015 : 37 USD).

Les cours de référence budgétaire sont fixés par les instances gouvernementales lors de la préparation des lois de finances (ou loi de finance complémentaire) se basant sur des prévisions du marché international des hydrocarbures. Ces prévisions sont faites d'une façon à s'assurer qu'elles répondent aux besoins de l'État (dépenses) et à être en concordance avec les cours boursiers pour l'année en question.

Ces cours de référence sont fixés d'une manière à ce qu'ils soient toujours bas par rapport au prix de marché dans le but de dégager un écart pour constituer une épargne publique.

Les deux courbes du figure 4, montrent bien le niveau bas des cours de référence budgétaire par rapport au prix du marché. Tout en assurant une couverture des dépenses publiques, des écarts sont continuellement dégagés.

En plus des avances de la Banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure, les écarts dégagés dans la fiscalité des produits pétroliers, entre le prix du marché et le prix de référence budgétaire, sont versés dans un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) intitulé « Fonds de Régulation des Recettes » (FRR) servant de compensateur du déficit du Trésor Public et de régulateur du budget.

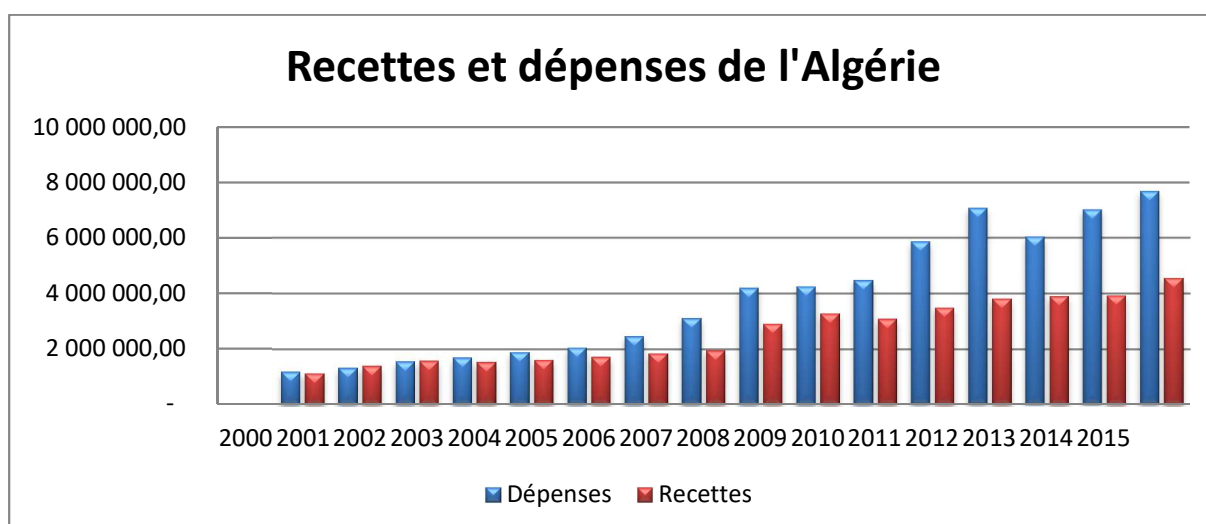
De par son statut de fonds souverain et sa nomenclature des recettes, ce compte est sensé investir dans des domaines producteurs de revenus, chose qui lui permettrait de s'autofinancer en engendrant ses propres recettes. Cela n'a pas été réalisé et les avoirs du fonds n'ont pas été engagés dans des investissements, ni à l'intérieur ni à l'extérieur du pays. Ceci peut constituer un manque à gagner pour les pouvoirs publics, du fait de laisser une grosse

masse monétaire figée dans un compte sans pouvoir y prendre bénéfice. Ses avoirs, censés être réservés pour les générations futures, sont plutôt utilisés dans la régulation d'une économie affaiblie par un manque d'investissement.

Les courbes de la figure 4 nous renseignent également sur l'importance des fonds versés annuellement dans ce CAS et cela en comparant les niveaux des prix du marché et des prix de référence budgétaire. Ces écarts importants, entre les deux variables, à multiplier par le nombre de barils produits par jours, tout en tenant compte de la fiscalité pétrolière, sont versés dans le FRR.

En 2014 et quatorze ans après sa création, le FRR représente en termes solde, le Compte d'Affectation Spéciale le plus doté parmi tous les comptes le Comptes Spéciaux du Trésors (CST) en Algérie. Selon les données officielles du Ministère des Finances, il est passé de 232.1 milliards DZD d'actifs en 2000 à plus de 5500 milliards DZD à la fin de l'exercice 2013.¹ Cette manne financière a suscité d'ailleurs de vives polémiques autour de ce compte en particulier et des autres CAS en général, qualifié par les experts, de boîtes noires échappant à tous types de contrôle par les organes habilités, tel que la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances, de part leur qualité de CAS qui échappent à la majorité les principes budgétaires.

Figure 5 : histogramme de l'évolution des recettes et dépenses publiques sur la période 2000-2015



Source : Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances

¹ Akli Zakia « Nature du Fonds de Régulation des recettes (FRR) et son rôle dans le financement de l'économie algérienne sur la période 2000-2014» mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Magistère, Université Mouloud MAMMERIE de Tizi-Ouzou, 2015, page 04.

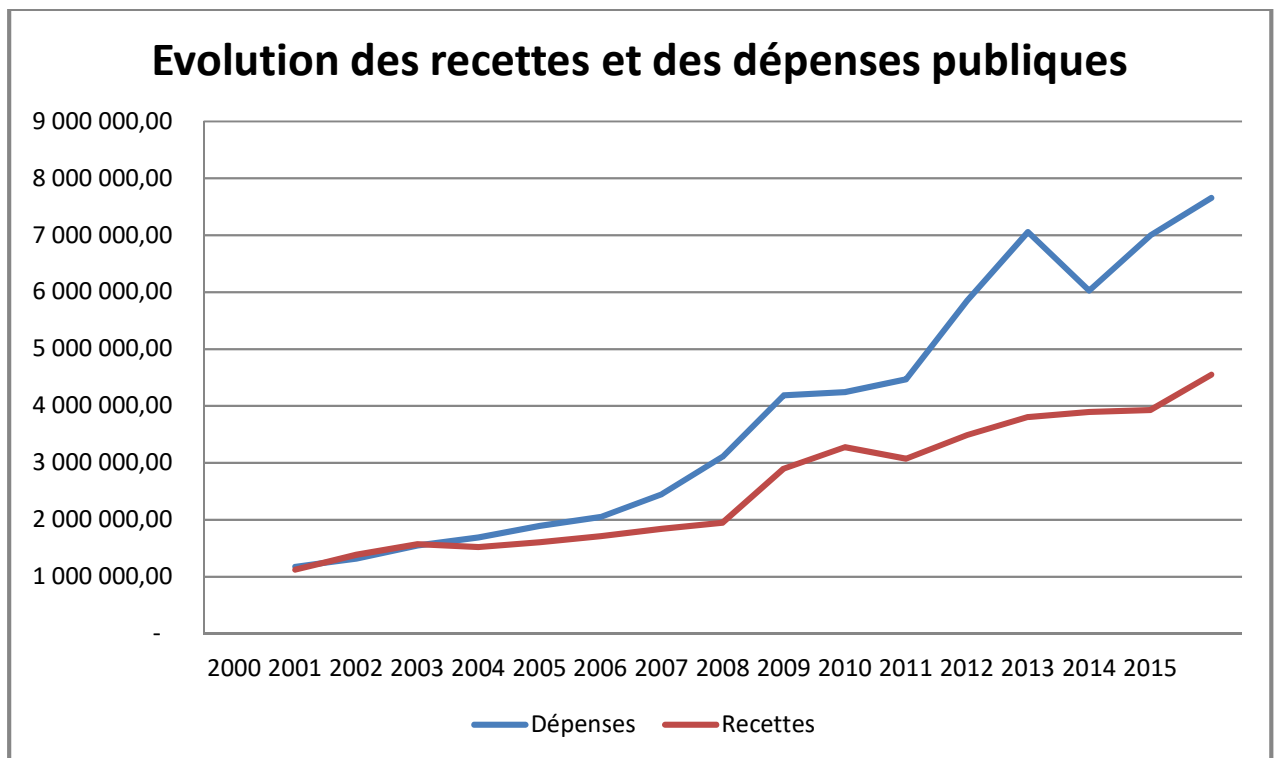
On note aussi à travers la lecture du tableau 1 une différence de croissance des dépenses et des recettes de l'État.

En effet, les dépenses ont une vitesse de croissance plus grande que celle des recettes. Comme il apparaît dans la figure 6, les deux courbes ont une pente positive et les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes.

L'évolution rapide des dépenses montre la volonté de l'État de renforcer son intervention, de soutenir sa croissance économique et d'équilibrer les indicateurs macroéconomiques.

Le choix de l'État a porté sur l'augmentation des dépenses d'équipement, pour la réalisation d'infrastructures de grande envergure, tel que préconisé par la théorie keynésienne. De grands projets sont inscrits dans les programmes pluriannuels du gouvernement à hauteur de 500 milliards USD.

Figure 6 : courbe de l'évolution des dépenses et des recettes publiques sur la période 2000-2015



Source : Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances

Les deux courbes de la figure 6 représentent l'évolution des dépenses et des recettes publiques durant la période allant de 2000 à 2015.

À travers la lecture ce graphe, on peut aussi voir la grande disparité entre les recettes et les dépenses publiques, ce qu'on appelle communément par **déficit budgétaire**.

2.3. Le déficit budgétaire

Le déficit budgétaire est le solde négatif du budget annuel de l'État. Il y a déficit lorsque les dépenses excèdent les recettes. On parle d'un excédent dans le cas contraire et d'un budget en équilibre (principe de l'équilibre) lorsque les recettes sont égales aux dépenses.

Le solde négatif du budget algérien se creuse de plus en plus. Il a dépassé le taux de 15 % du PIB en 2011, un taux jugé trop élevé par rapport aux 3 % autorisées en finances publiques selon le Pacte de Stabilité et de Croissance et les autres règles, baptisées « *critères de convergence* ».

Certes l'Algérie n'est pas signataire de ce traité réservé aux pays de l'union européenne, mais le respect de certains de ses critères permettrait une gestion plus rationnelle des dépenses publiques et un risque moindre quant aux aléas de l'environnement dans lequel notre pays évolue.

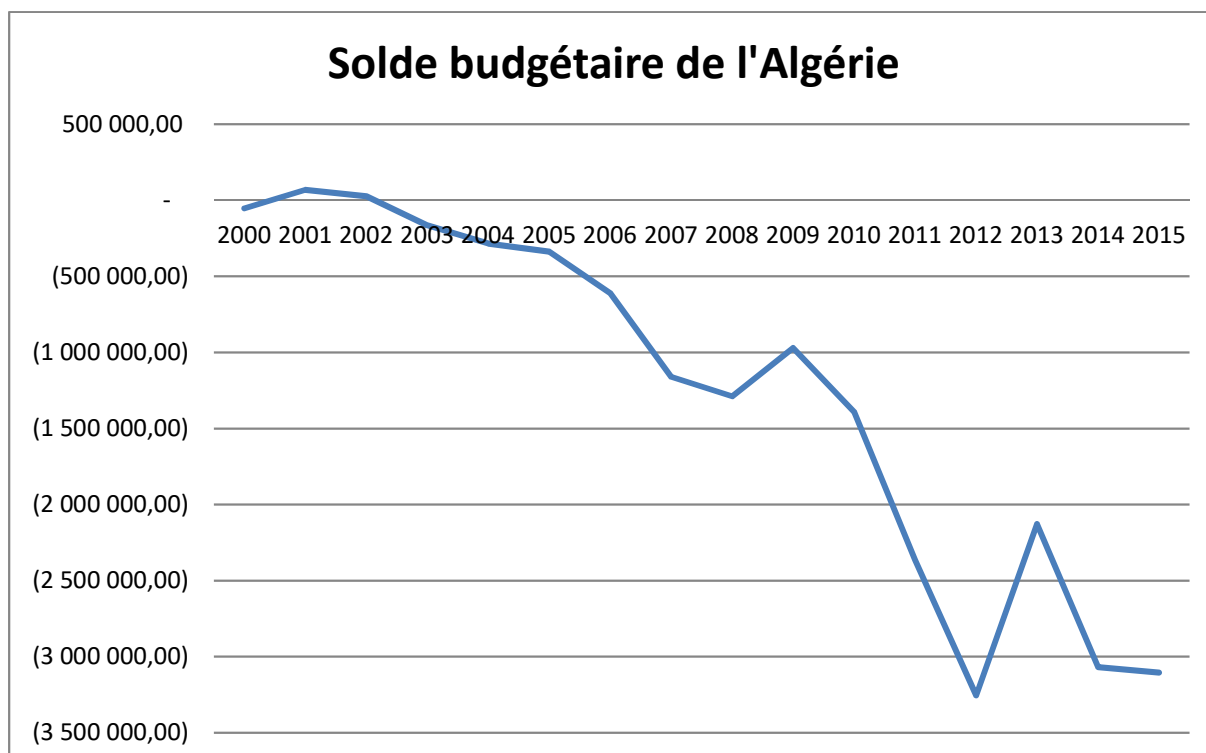
Le résultat de la soustraction des dépenses totales (équipement et fonctionnement) des recettes de l'État pour chaque année nous a donné le déficit budgétaire annuel.

Le déficit public n'a pas pu être représenté en partant des données précédentes puisque ce dernier est composé, en plus du déficit du budget de l'État, du déficit du budget des collectivités locales et celui de la sécurité sociale.

En partant des données du tableau 1, la courbe figure 7 a été conçue pour représenter l'évolution du déficit annuel du budget de l'État algérien.

La pente de la courbe est positive pour la majorité de la période de l'étude. Cela signifie que le déficit budgétaire est de plus en plus important, d'année en année.

Au début des années 2000, les dépenses étaient au même niveau que les recettes de l'Algérie. Par la suite les dépenses commencèrent à dépasser les recettes pour dégager un solde négatif représentant un déficit budgétaire.

Figure 7: courbe de l'évolution du déficit budgétaire sur la période 2000-2015

Source : Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances

Le déficit plus important a été observé en 2012, où le solde a dépassé les 3 000 milliards DZD. Les dépenses de fonctionnement, à elles seules, ont évolué de plus de 24% par rapport à l'exercice précédent. Cette exercice, au même titre que l'exercice 2011, a été caractérisé par le versement des rappels de salaires aux fonctionnaires suite à la revalorisation des régimes indemnitaires de la fonction publique avec effet rétroactif à janvier 2008 et le renforcement du dispositif de soutien aux produits de base par des subventions directes. Cette opération supportée directement par le budget de l'État pour sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de tensions sociales grandissantes, a causé un énorme déficit tel que montre la courbe de la figure 7.

Par la suite, le déficit a fini par baisser pour atteindre 2 000 Milliards DZD en 2013 avant de reprendre sa tendance haussière durant les exercices qui suivent pour atteindre le niveau de 3 103 milliards DZD.

2.4. Le fonds de Régulation des Recettes (FRR)

Le FRR est un Compte d'Affectation Spéciale a été créé par l'article 10 de la loi N° 2000-02 du 27/06/200 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2000 qui dispose

qu'« il est ouvert dans les écritures du trésor un compte d'affectation spécial n° 302-103 intitulé Fonds de Régulation des Recettes. Son ordonnateur est le ministre chargé des finances.

Ce compte retrace :

En recettes :

- Les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieurs aux prévisions de la loi de finances ;
- Toutes autres recettes liées au fonctionnement de fonds.

En dépenses :

- La régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixés par la loi de finances annuelle ;
- La réduction de la dette publique. »

Cet article a été amendé pour la première fois par l'article 66 de la loi 03-22¹ et pour la deuxième fois par l'article 25 de l'ordonnance 06-04².

Ces deux amendements ont apporté deux modifications. Le premier est pour inclure dans les recettes « les avances de la Banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure ». Le deuxième avait pour but de limiter son intervention au financement du déficit du trésor sans que son solde ne puisse être inférieur à 740 milliards DA.

Comme tout compte d'affectation spéciale, un ensemble de textes réglementaires vient pour fixer les règles de son fonctionnement. À ce titre, un décret exécutif est promulgué pour fixer les modalités de son fonctionnement et deux arrêtés interministériels viennent pour définir la nomenclature des dépenses pour l'un et celle des recettes pour l'autre.

La situation du reliquat du FRR après prélèvement sur la période 2000-2015 se présente comme le montre le tableau 3.

¹ Loi 03-22 du 28/12/2003 portant loi de finances pour 2004

² Ordonnance 06-04² du 15 juillet 2006 portant loi de finances complémentaire pour 2006

Tableau 3 : solde du FRR sur la période 2000-2015

Année	Solde (10 ⁶ DA)	Année	Solde (10 ⁶ DA)	Année	Solde (10 ⁶ DA)	Année	Solde (10 ⁶ DA)
2000	232.137	2004	721.688	2008	4.280.073	2012	5.633.751
2001	171.534	2005	1.842.686	2009	4.316.465	2013	5.563.511
2002	27.978	2006	2.931.045	2010	4.842.837	2014	4.408.159
2003	320.892	2007	3.215.530	2011	5.381.702	2015	2.073.846

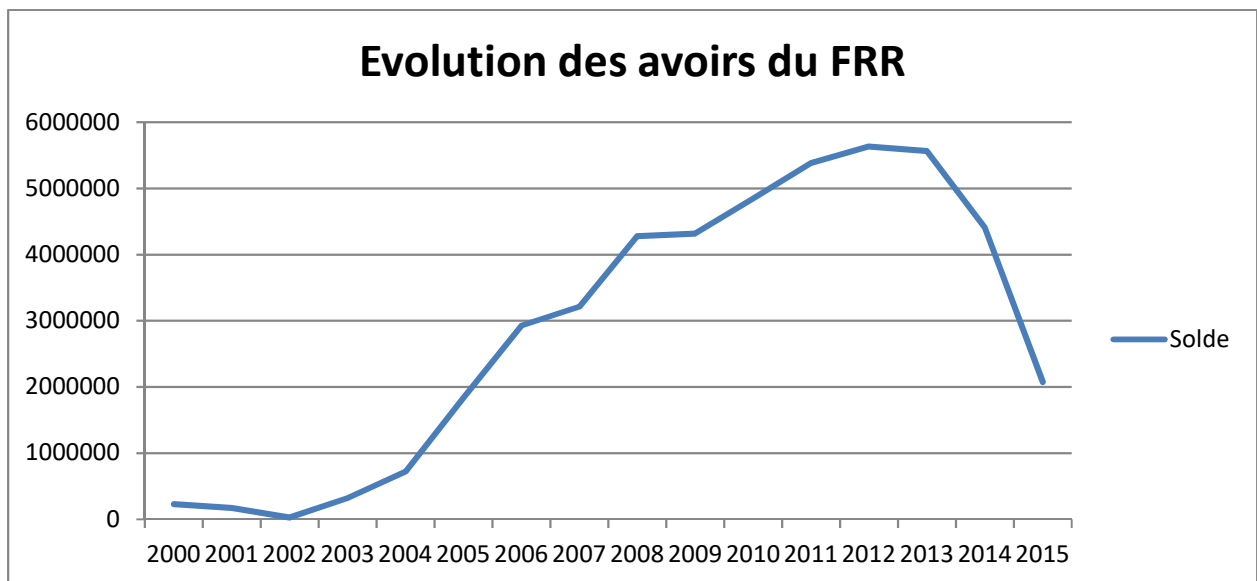
Source : Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances

Le solde du FRR après prélèvement a affiché un taux de croissance important durant cette période. Il est passé de 232.137 millions de Dinar en 2000 pour atteindre un montant de 5.563.511 millions de Dinar en 2013, soit une hausse de l'ordre de 2400 %. Cette hausse provient de l'évolution des cours des hydrocarbures durant cette période, et par conséquent l'augmentation de la plus-value de la fiscalité pétrolière à verser dans ce compte.

Il y a lieu de noter qu'à partir de 2014, la tendance d'évolution de ce compte s'est inversée pour enregistrer un solde de moins en moins important, résultat des bouleversements survenus relatifs aux hydrocarbures et leurs impacts sur le cours de ces derniers. La baisse des revenus à verser dans le FRR et l'augmentation du déficit du trésor, soutenu par ce même compte, ont engendré une situation de crise due au manque des moyens financiers nécessaires pour assurer une situation économique viable.

L'article 121 de la loi n°16-14 du 28/12/2016 portant loi de finances pour 2017 est venu amender l'article une troisième fois afin de retirer la limitation inférieure du solde fixée à 740 milliards en 2006, pour faire face à la chute chronique des prix des hydrocarbures et baisse des recettes publiques. Cet amendement est venu pour faire face au déficit du trésor nécessitant une intervention du FRR, pour la première fois depuis sa création, au-delà du seuil fixé préalablement.

La figure 8 représente la courbe de l'évolution du solde du FRR sur la période 2000-2015. Cette courbe montre bien les phases de croissance du solde de compte. Elle comprend sur l'axe des abscisses les années et sur l'axe des ordonnées l'échelle des soldes du compte.

Figure 8 : courbe du solde du FRR sur la période 2000-2015

Source : Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances

Tel que montré dans cette figure, la pente de la courbe est dans premier temps, positive. Elle signifie que le solde cumulé du FRR évolue positivement. Il atteint sa valeur la plus importante durant l'exercice 2013 qui est de 5.563 milliards DZD. Cette période correspond à celle où les cours des hydrocarbures ont évolué et atteint la valeur la plus élevée.

Par la suite et à partir de 2014, la courbe montre une pente négative. Le solde du compte est de moins en moins important du fait de la baisse des cours des hydrocarbures et de la fiscalité pétrolière par conséquent. Le compte affiche déjà à fin 2015 un solde de 2.073 milliards DZD, soit une baisse de plus de 62 % en deux années seulement.

La chute du solde du FRR s'est poursuivie pour atteindre en 2016 un montant de 784 milliards DZD. Un solde jugé très faible comparativement au montant du déficit du trésor et de son évolution.

Conclusion

Selon Gaston JEZE (1869-1953), les finances publiques sont la discipline qui étudie les moyens par lesquels l'État se procure les ressources nécessaires à la couverture des dépenses publiques et en répartir la charge entre les citoyens.

Durant les quinze dernières années, l'Algérie a vu ses recettes croître grâce à la hausse des cours des hydrocarbures sur le marché international. Effectivement, le cours annuel moyen a avoisiné les 113 USD en 2012. Un cours qui a permis à l'Algérie de se constituer un fonds important en devises et en monnaie locale lui permettant de s'engager dans une politique de dépenses publiques importantes.

Les revenus des activités de l'extraction et la commercialisation est versé dans les réserves de change, gérées par la Banque Centrale et utilisées pour le règlement des transactions effectuées en devise avec le reste du monde. Le Fonds de Régulation des Recettes est conçu, quant à lui, pour contenir les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieurs aux prévisions de la loi de finances ainsi que les différentes dotations budgétaires dans le but de faire face au déficit du trésor.

Les autorités algériennes ont profité de cette manne financière qui a été utilisée pour le financement des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement ayant servi à la réalisation de grands projets d'investissements inscrits dans les différents programmes du gouvernement.

Cependant, les dépenses ont évolué plus rapidement que les recettes engendrant des déficits budgétaires de plus en plus importants. Le déficit a atteint le niveau de 5 000 milliards DZD en 2011 alors qu'il était nul en 2000, dépassant ainsi le taux maximal défini par le Pacte de Stabilité et de Croissance qui le limite à 3 % du PIB.

Avec ce déficit, plusieurs projets risquent d'être bloqués, pour manque de ressources financières. Ces variations ont impacté, durant cette période, plusieurs indicateurs macroéconomiques à l'exemple du PIB, de l'Inflation, etc. c'est ce qui sera présenté dans le chapitre suivant.

Chapitre IV

Cas Pratiques : étude des indicateurs macroéconomiques

Chapitre IV : Cas pratique : étude des indicateurs macroéconomique

Introduction

Depuis le début du 21^{ème} siècle, l'économie Algérienne a pu recouvrer peu à peu son dynamisme avec une meilleure présentation des indicateurs macroéconomiques et une situation améliorée sur le plan de la création de l'emploi. Ce trend positif a coïncidé avec les trois plans quinquennaux de soutien à la relance économique (de 2000 à 2015), basés sur une politique budgétaire expansionniste.

Cette période d'amélioration des indicateurs macroéconomiques vient après une période de crise, caractérisée par une perte de la valeur de la monnaie nationale ainsi qu'une diminution très désavantageuse du pouvoir d'achat du citoyen, suite à la mise en place du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le Fonds Monétaire International au début des années 1990, dans le but de rééchelonner la dette étrangère algérienne.

Cette situation de croissance et de stabilité relative des indicateurs macroéconomiques a été permise grâce à une intervention directe de l'État et ce en engageant d'importantes dépenses pour la réalisation de projets de grande envergure. Des investissements qui ont été lancés à l'initiative des instances gouvernementales, mis en place sous forme de plans quinquennaux et financés par les fonds provenant directement des richesses fossiles (gaz et pétrole), une richesse éphémère qui s'est créée avec la hausse des prix des hydrocarbures.

Ces investissements ont concerné la réalisation d'infrastructures tel que les chemins de fer (trains ; métros ; tramways), les routes et les autoroutes (autoroute Est-Ouest ; routes nationales ; routes wilayales,) ainsi que la construction de logements (Agence Nationale d'Amélioration du Logement AADL ; Logement Public Promotionnel LPP ; bonification des taux d'intérêt des crédits logement au niveau des banques).

L'intervention des instances gouvernementales sur la scène économique nationale et la vague de programmes de réalisation de grands projets d'investissement publics, mettant en œuvre d'importantes dépenses, a touché certaines des données macroéconomiques de l'Algérie. Dans ce qui suit, il sera présenté l'évolution des indicateurs montrés dans le deuxième chapitre de ce travail. Il s'agit à titre de rappel, du Produit Intérieur Brut, du Taux d'Inflation, du Taux de Chômage, de la Balance des Paiements et du Taux de Change.

Section I : le Produit Intérieur Brut

Le Produit Intérieur Brut algérien est composé à la majorité de la valeur ajoutée résultant de la filière énergie, c'est-à-dire de l'extraction et la vente des hydrocarbures liquides et gazeux. Son évolution durant les années 2000 est très significative comparativement aux années d'avant.

1.1. L'évolution du Produit Intérieur Brute algérien (2000/2015)

Le tableau suivant retrace l'évolution du PIB algérien au cours de la période 2000-2015.

Tableau 4 : le PIB algérien en valeur entre 2000 et 2015

Année	PIB (en Milliards USD)	Croissance annuelle du PIB	Croissance du PIB (par rapport à l'année de base)
2000*	54,79	12.64%**	100%
2001	54,745	0%	100%
2002	56,76	4%	104%
2003	67,864	20%	124%
2004	85,325	26%	156%
2005	103,198	21%	188%
2006	117,027	13%	214%
2007	134,977	15%	246%
2008	171,001	27%	312%
2009	137,211	-20%	250%
2010	161,207	17%	294%
2011	200,013	24%	365%
2012	209,047	05%	382%
2013	209,704	0%	383%
2014	213,518	02%	390%
2015	166,839	-22%	305%

Source : Banque Mondiale

*L'année de base retenue pour le calcul de l'évolution du PIB durant la période est l'année 2000.

** Le PIB de l'année 1999 retenu pour le calcul de la croissance du PIB de l'année 2000 est d'ordre de 48.641 milliards UDS obtenu de la même source que les données du tableau.

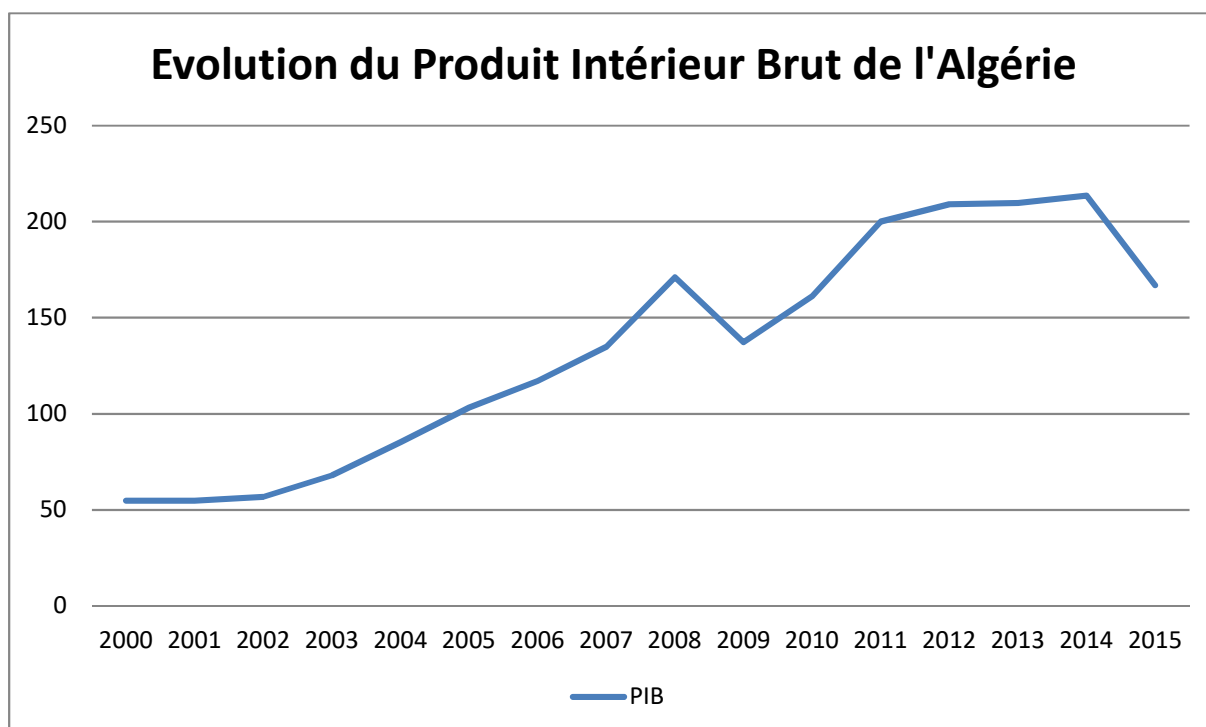
À la lecture du tableau 1, on note que le PIB algérien a été multiplié par 4 durant la période étudiée. En effet il a passé de 54 milliards USD en 2000 à plus de 213 milliards USD en 2014 avant de baisser de 22% en 2015 pour atteindre les 166 milliards USD.

Sa croissance a été interrompue deux fois. La première s'est passée en 2009, une année durant laquelle le PIB a enregistré une chute de 20 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 137 milliards USD alors qu'il était à plus de 171 milliards USD. la seconde chute de 22% est enregistrée en 2015 avec un PIB de 166 milliards USD qui était, une année auparavant à 213 milliards USD.

La croissance annuelle du PIB a varié durant la période de l'étude entre -22% et 27%. Elle est fonction des changements enregistrés dans le marché international des hydrocarbures, dont les prix ont enregistré des variations, globalement positives durant cette période.

Les données saisies dans le tableau précédent sont présentées dans la figure suivante montrant une courbe retraçant l'évolution du PIB durant la période étudiée allant de 2000 à 2015.

Figure 9 : courbe de l'évolution du PIB entre 2000 et 2015



Source : Banque Mondiale

La courbe de la figure 9 nous montre les évolutions du PIB durant cette période. L'axe des abscisses comprend les années et celui des ordonnées comprend les différents niveaux du PIB.

On peut remarquer que la pente du graphique est, la plupart du temps, positive, ce qui signifie que la variable est en croissance. En effet, l'évolution moyenne de cet indicateur se situe aux alentours de 8% par année.

En valeur, le PIB est passé de 50 milliards USD à plus de 200 milliards USD en 15 années, soit une évolution importante de plus de 400 %.

Au début de la période, le graphique montre une évolution lente du PIB. Le mouvement de croissance s'est accéléré à partir de l'année 2003 avant d'enregistrer brusquement une chute en 2009. Cette accélération est imputable à la hausse des prix des hydrocarbures sur le marché international, ce qui constitue sa principale composante.

Le graphique montre, qu'un retour à la croissance entre 2010 et 2011 a été enregistré par la suite, avec un rythme aussi important que la première période. Jusqu'en 2014, la variable a poursuivi sa croissance mais avec une cadence plus lente que la période précédente.

Vers la fin de la période, le graphique montre que la variable a perdu de sa valeur et a enregistré encore une fois une baisse qui est directement imputable à la chute des prix des hydrocarbures sur le marché international.

L'évolution du PIB et par conséquent, la croissance économique de l'Algérie, est conditionnée par le volume d'activité et de croissance des différents secteurs le constituant.

1.2. Le Produit Intérieur Brute par secteur d'activité

Le Tableau 5 montre la contribution, en pourcentage, de chacun des secteurs d'activité dans le PIB algérien. En colonnes, on trouve les différentes composantes du PIB qui sont au nombre de sept (07), à savoir : les hydrocarbures ; l'agriculture ; l'industrie ; le BTPH, les services marchands, TVA et Droits de douanes et les services non marchands. En ligne, sont mentionnées les années objets de l'étude.

Tableau 5 : participation des différents secteurs au Produit Intérieur Brut

Année	Hydrocarbures	Agriculture	Industrie	BTPH*	Services marchands	TVA et Droits de Douanes	Services non marchands	PIB
2000	39,20%	8,40%	7,05%	8,12%	20,44%	6,49%	10,30%	100%
2001	34,16%	9,75%	7,46%	8,49%	21,81%	7,17%	11,17%	100%
2002	32,66%	9,22%	7,46%	9,06%	22,20%	8,35%	11,04%	100%
2003	35,58%	9,81%	6,77%	8,48%	21,18%	7,67%	10,52%	100%
2004	37,73%	9,44%	6,31%	8,26%	21,19%	7,25%	9,81%	100%
2005	44,34%	7,69%	5,53%	7,46%	20,09%	6,53%	8,36%	100%
2006	45,66%	7,54%	5,29%	7,93%	19,82%	5,78%	7,97%	100%
2007	43,76%	7,58%	5,13%	8,83%	20,54%	5,70%	8,45%	100%
2008	45,25%	6,59%	4,70%	8,66%	19,14%	5,92%	9,73%	100%
2009	31,19%	9,34%	5,73%	10,98%	23,57%	7,18%	12,01%	100%
2010	34,86%	8,47%	5,15%	10,49%	21,57%	6,24%	13,24%	100%
2011	35,94%	8,11%	4,55%	9,14%	20,11%	5,86%	16,30%	100%
2012	34,16%	8,77%	4,50%	9,20%	20,39%	6,65%	16,34%	100%
2013	29,84%	9,85%	4,64%	9,77%	23,12%	7,46%	15,32%	100%
2014	27,01%	10,27%	4,86%	10,40%	24,33%	7,20%	15,91%	100%
2015	18,89%	11,67%	5,43%	11,50%	27,42%	7,89%	17,20%	100%

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

*BTPH : Bâtiment et travaux Publics et hydrauliques.

Le tableau a été conçu à partir des données tirées du document intitulé « les comptes économiques en volume de 2000 à 2015, N° 751 » réalisé et édité par l'Office Nationale des Statistique (ONS)¹.

L'approche adoptée dans ce document pour le calcul du PIB est celle basée sur la production, telle que présentée dans le chapitre II du présent travail.

À la lecture de ce tableau, on voit clairement que les hydrocarbures participent, sur toute la période de l'étude, avec la plus grande part à la constitution du PIB, elles occupent par conséquent la première place comparativement aux autres secteurs d'activité. Cette participation varie entre 18 % et 45 % du total du PIB.

Les services (marchands et non marchands) se placent la deuxième place du classement des secteurs d'activité. Les services marchands comprennent le transport et les communications, l'activité des hôtels-café-restaurants, le commerce, les services fournis aux

¹ Office Nationale des Statistiques, les comptes économiques en volume de 2000 à 2015, Alger, aout 2016, page 15-18.

entreprises et ceux fournis aux ménages. Les services non marchands sont l'ensemble des activités des Institutions Financières, des Affaires Immobilières et de l'Administration Publique.

Ces deux catégories constituent ensemble le secteur tertiaire. Leur part est comprise entre 27% et 44 % durant toute la période de l'étude. Cela montre le dévouement et l'intérêt que porte la population à ce secteur. En effet, une grande partie de la population active est employée dans le secteur des services.

Selon l'Office Nationale des Statistique, ce secteur a absorbé, à lui seul, pas moins de 61% de la main d'œuvre totale de l'Algérie en 2015.

Il est à noter que durant les dernières années de la période étudiée, le taux de participation de ce secteur à la formation du PIB a dépassé légèrement celui des hydrocarbures. Un résultat dû à deux faits : le premier serait de la chute des prix du pétrole sur le marché international et la baisse des quantités produites, le deuxième serait l'intérêt grandissant porté par la population à ce secteur qui présente des facilités à entreprendre et ne nécessitant que peu de compétences ou de savoir-faire.

Quant à l'agriculture, secteur très important dont la maîtrise constitue une condition sine-qua-non à l'autosuffisance d'un pays, sa participation au PIB est très infime. Elle varie entre 6% et 11% sur toute la période de l'étude. Le taux de 11,67% n'a été atteint qu'en 2015 et ce après la chute continue des cours du pétrole. Cela peut s'agir, si la tendance demeure, de l'intérêt porté à ce secteur par la population et la valorisation du potentiel des terres agricoles disponibles. Le taux de la main d'œuvre totale employée dans ce secteur s'est situé en septembre 2015 à plus de 8 %, selon l'Office Nationale des Statistiques.

L'industrie est un secteur qui, à travers l'histoire de l'Algérie indépendante, a bénéficié d'une multitude de programmes et de politiques publiques, constituant des modèles de développement, dans le but de son évolution et sa dynamisation. Les pouvoirs publics ont continuellement mis à niveau les différents textes réglementaires et législatifs pour assurer une bonne transition de ce secteur. Des financements importants ont accompagné ces programmes qui ont pesé très lourdement sur le Trésor Public. Les statistiques du tableau précédent montrent la faiblesse de ce secteur et la tendance baissière de sa participation au PIB. En effet, le taux le plus important atteint était de 7,46% (2001 et 2002). Ce constat met

en évidence l'échec des différents programmes de développement et des politiques engagées pour le sauvetage de ce secteur. Cet échec pourrait être la conséquence de la non adaptabilité des modèles appliqués à l'économie algérienne.

De nos jours, il est impératif de développer une industrie nationale, en exploitant le potentiel existant en main d'œuvre et en matière première, pour développer un savoir-faire et rejoindre la chaîne de valeur mondiale. Il est aussi important de mettre en place des mécanismes d'intégration industrielle nationale et créer une certaine synergie pour les efforts des différentes industries déjà existantes. Selon l'Office Nationale des Statistiques, La main d'œuvre totale employée dans ce secteur s'est élevée, en septembre 2015, à plus de 13 %.

Le secteur du bâtiment, travaux publics et hydraulique a participé au PIB avec un taux allant de 7% à 11% durant cette période. Il est à noter que ce secteur comprend, en plus des travaux du BTPH, comme son nom l'indique, les Services et Travaux Publics Pétroliers (STPP). Ce secteur a connu une croissance en raison des grands travaux lancés par le gouvernement durant cette période de l'étude. En effet, de grandes réalisations ont été engagées durant cette période, pour de nouvelles constructions ou des réhabilitations d'infrastructures déjà existantes.

Ce secteur a absorbé à lui seul, en septembre 2015, pas moins de 17%¹ du total de la main d'œuvre disponible.

La structure actuelle du PIB algérien, telle que présentée par le tableau 5, montre la dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures, qui participent par la grande part à la formation du Produit Intérieur Brut.

Les deux secteurs primaire et secondaire, respectivement l'agriculture et l'industrie, restent peu exploités si l'on tient compte du potentiel actuel de l'Algérie en moyens humain et en matière première.

En effet, l'Algérie dispose d'un foncier industriel très important, qui doit être viabilisé en le dotant de l'ensemble des commodités nécessaires pour l'activité industriel, notamment le raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, l'Adduction en Eau Potable et le

¹ Office National des Statistiques, activité, emploi & chômage en septembre 2015, collection statistique N° 726, 2016, page 01.

téléphone. Les terrains sont à affecter aux investisseurs porteurs de projet en vue de leur réalisation.

Il est à noter que les facilités accordées par l'État pour l'investissement n'ont pas abouti et n'ont pas eu le résultat escompté sur le développement de ce secteur. Les statistiques avancées par l'ex Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion de l'Investissement et de la Régulation du Foncier (CALPIREF)¹, font état de la faiblesse de l'entrepreneuriat en Algérie. Effectivement, les gestionnaires du foncier industriel peine à trouver des preneurs et à concéder les assiettes disponibles aux investisseurs. Cela pourrait être expliqué par le climat algérien des affaires, défavorable à l'acte d'entreprendre et à l'instabilité de l'environnement.

Le foncier agricole compte plusieurs hectares classés en différentes catégories, telle que les Exploitations Agricoles Collectives ou Individuelles (EAC/EAI) faisant partie des biens privés de l'État. La superficie totale est estimée à 42 444 350 ha dont 8 435 028 ha de superficie agricole utile², soit 34 009 322 ha à valoriser. Il est impératif qu'un programme de mise à niveau des terres agricoles soit mis en œuvre pour permettre une meilleure exploitation et un accroissement de la superficie utilisable et du rendement supérieur des terres.

Ce foncier souffre de plusieurs problèmes de gestion et de valorisation. On trouve, entre autres, le déclassement des terrains agricoles pour servir d'assiette à d'autres programme et satisfaire ainsi d'autres besoins tel quel la construction de bâtiments à usage d'habitation, commerce et administration, et ce aux détriments du secteur de l'agriculture. En effet, selon les statistiques de la Banque Mondiale, les terres agricoles représentent actuellement 17.40 % de la superficie totale de l'Algérie, contrairement à 19.10 % en 1961. Il est à noter que les terres irriguées ne représentent que 2.8 % de la superficie globale des terres agricoles, selon la même source.

Au même titre que l'industrie, le secteur agricole a bénéficié de plusieurs dispositifs d'aide, pris en charge par l'État et au profit des agriculteurs visant la relance de l'activité. A ce titre d'importants programmes ont été mis en place, sur des périodes différentes, touchant plusieurs branches jugées essentielles pour la bonne santé de l'économie nationale. à l'exemple du Système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation

¹ Dissout par L'article 48 de l'ordonnance N° 15-01 du 23/07/2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015

² Office National des Statistiques, Collections Statistiques N° 177 série C : Statistiques Régionales et Cartographie, Février 2015, page 34.

(SYRPALAC) en deux version 1 et 2 dont l'objectif est l'achat auprès des agriculteurs du surplus récolté pour empêcher la vente à perte et préserver leur revenu et d'assurer une relative stabilité des prix, le RFIG (crédit de deux années à taux bonifié de 0%), des programmes de développement de l'irrigation avec ses deux version 1 et 2, programme de développement des céréales et celui de développement de la semence des céréales, programme de développement de la production laitière avec ses trois version 1, 2 et 3 etc.

Conçues pour permettre à l'Algérie, non seulement d'atteindre l'autosuffisance mais aussi de passer du stade d'importateur à celui d'exportateur de produits agricoles, ces mesures initiées par les pouvoirs publics n'ont pas permis d'atteindre les objectifs avancés initialement. En effet, on constate actuellement la dépendance croissante du pays au marché international quant aux céréales et à la matière première servant à la production du lait reconstitué.

Certes ces programmes ont eu un impact sur la production agricole en Algérie, comme le montre la croissance de la part de l'agriculture dans le PIB passant de 8,40 % en 2000 à 11,67% en 2015, mais cette évolution reste insuffisante pour couvrir les besoins de la population en permanente évolution du point de vue quantitatif comme qualitatif. Compte tenu des efforts consentis par les pouvoirs publics et surtout de l'enveloppe financière allouée à ces programmes, le résultat reste minime et nécessite d'être remis en cause pour une meilleure prise en charge des besoins.

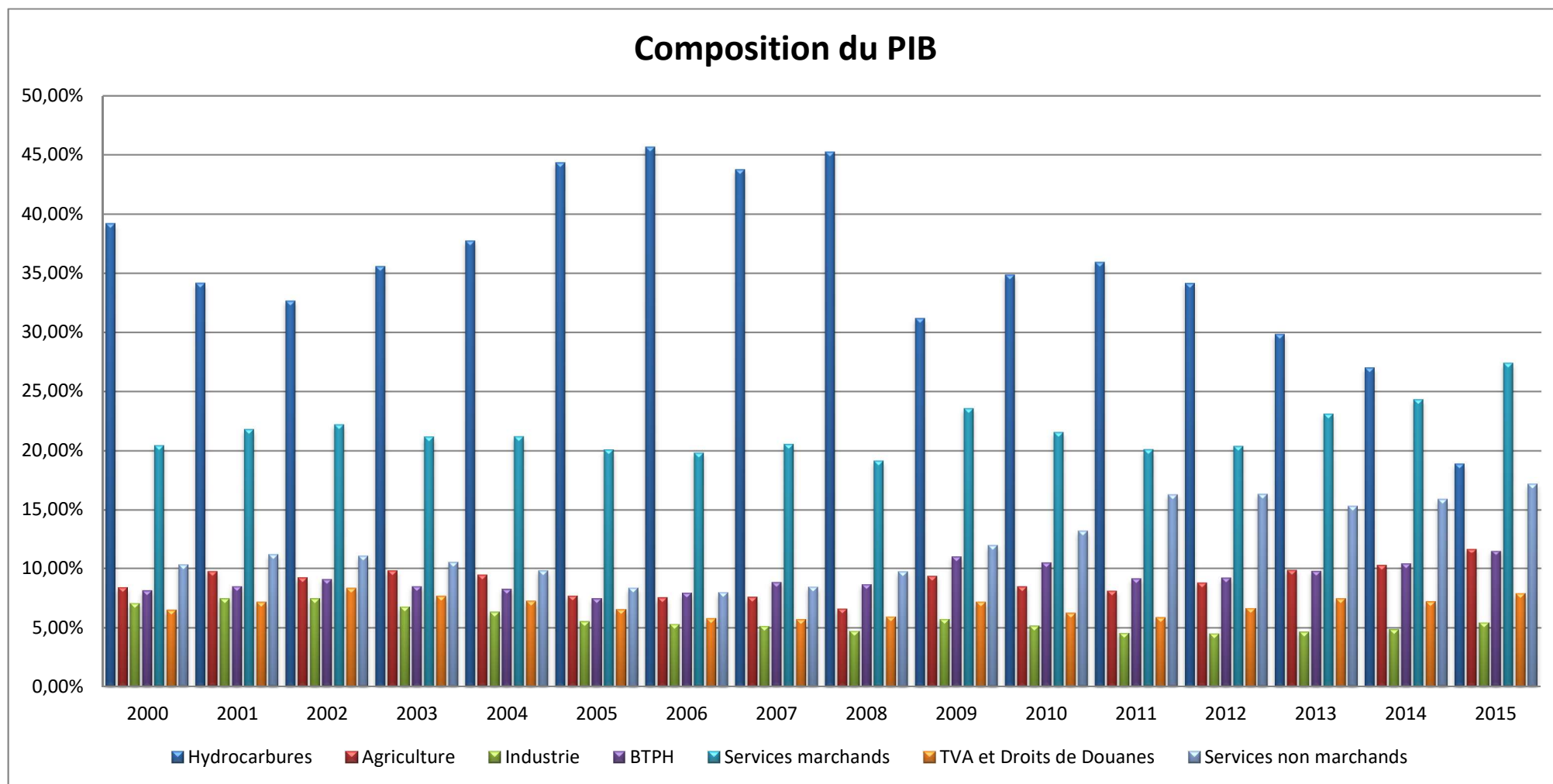
Les objectifs fixés, tel que la satisfaction de la demande nationale en produits agricole, et éventuellement leur exportation, ne peuvent être atteints que par l'industrialisation de l'agriculture pour permettre une production de masse suffisante. En effet, l'utilisation de machine dans l'exploitation agricole permettrait, si elle est agencée avec les autres conditions, d'atteindre des niveaux de rendement importants assurant, au minimum l'autosuffisance.

Les besoins actuelles et surtout futures de la population ne peuvent être satisfaits que par l'industrialisation de l'agriculture

Le graphe suivant présente le tableau précédent sous forme d'un histogramme reprenant année par année, la participation de chaque secteur, à la formation du Produit Intérieur Brut.

Le graphe conforte les remarques tirées du tableau précédent et consolides les commentaires qui s'en suivent.

Figure 10 : histogramme de la participation des secteurs d'activité à la formation du PIB



Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

Section II : l'inflation

Après avoir exposé les évolutions du PIB au courant de la période allant de 2000 à 2015, nous allons passer à l'étude et à la mesure de l'inflation. Un indicateur du pouvoir d'achat de la monnaie algérienne.

L'inflation présente un sujet récurrent de débat en Algérie. Il touche le pouvoir d'achat de l'ensemble des couches sociales, mais plus particulièrement, celle à revenu modeste. Elle est étroitement liée aux conditions de vie de la population et à la pertinence des politiques publiques mises en œuvre.

Elle est définie, comme il apparaît dans le chapitre II du présent travail, comme étant la hausse des prix générale, durable et autoentretenu. Elle peut être également définie comme étant une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie.

La baisse du pouvoir d'achat signifie la baisse du revenu réel tout en gardant stable le revenu nominal. On peut même avoir des situations où malgré augmentation de ce dernier, le pouvoir d'achat reste inférieur à la situation initiale.

L'analyse de l'inflation, telle qu'elle sera présentée dans ce travail, repose sur les variations de l'indice des prix à la consommation (IPC), une mesure dont la formule tient compte des prix de base à une date donnée et leur évolution à travers le temps.

Les données qui seront présentées dans ce présent travail sont celles publiées par l'Office National des Statistiques (ONS), dans ses rapports périodiques, suite aux investigations et recensement effectués sur le terrain.

2.1. Présentation et méthode de calcul de l'Indice des Prix à la Consommation

L'Indice des Prix à la Consommation a pour objet de mettre en évidence les variations, au cours du temps, des prix payés par les consommateurs pour un ensemble de biens et services achetés dans les magasins, au marché ou à tout autre point de vente. Le taux d'évolution de l'IPC d'une année à une autre constitue le taux d'inflation.

2.1.1. Présentation de l'Indice des Prix à la consommation

Ce type d'indice à une signification bien précise, il mesure l'évolution de prix d'un même "panier" des biens et services jugé représentatif de la consommation des ménages. Plus

simplement, il indique combien il faut dépenser en plus (ou en moins) pour consommer la même chose qu'à une période donnée¹.

Il convient de préciser que cet indicateur n'a pas pour objet de mesurer la variation du « coût de la vie » et encore moins la variation du budget de consommation mais évalue la variation moyenne des prix.

En fait, l'indice des prix à la consommation doit obéir à un certain nombre de critères, notamment² :

- L'indice des prix ne traduit pas les niveaux de prix pour une période déterminée, mais la variation de ce niveau entre deux périodes (une période de base et une période courante). Par exemple un produit peut être considéré comme cher (niveau) mais son prix restant stable pendant une longue période, il connaîtra une faible hausse de prix ;
- L'indice des prix n'est pas un indice de dépense et ne traduit que les seules variations de prix sans prise en compte d'éventuelles modifications de structure pouvant intervenir (volume, poids de la dépense ...) ;
- L'indice des prix est une moyenne pondérée par le poids des dépenses par produits selon la structure des dépenses de consommation: si la structure est celle de la période de base, l'indice est dit de LASPEYRES. Par contre, si elle correspond à l'année courante l'indice est dit de PAASCHE.

L'indice calculé par l'Office National des Statistiques est élaboré selon des méthodes classiques d'observation des prix et de calcul d'indice. Il s'agit d'un indice de prix de type LASPEYRES et dont les structures de panier pour l'année de base sont établies à partir d'enquêtes nationales sur la consommation des ménages dans des localités bien définies au préalable.

La première enquête sur les dépenses de consommation des ménages remonte à 1967-1968 et l'indice calculé avait comme base l'année 1969. Depuis, cette enquête est réalisée

¹ Collections Statistiques N° 178/2013 Série E : Statistiques Économiques N° 72, office National des Statistiques, mai 2013, Alger, page 03 ;

² Idem, page 03.

généralement tous les 10 ans et le renouvellement des pondérations de l'IPC s'effectue à la faveur des résultats de celles-ci¹.

Par la suite, la base de calcul a été actualisée pour la première fois en 1989 et a servi de référence jusqu'à ce qu'elle ait été réactualisée une deuxième fois pour prendre en considération les données de l'année 2001. Par conséquent, l'IPC présenté dans ce travail calculé sur la base 100 / 2001².

2.1.2. Constitution de l'échantillon

L'IPC représente l'évolution des prix de tous les biens et services sur l'ensemble du territoire national. Cependant, pour sa confection, les organismes spécialisés se contentent d'un échantillon suffisamment représentatif des villes ou des villages et un panier de produits et services.

Le panier, quant à lui, est constitué de plusieurs biens et services regroupés dans soixante-trois (63) sous-groupes formant les huit (08) groupes homogènes conformément à la classification conseillée par les Nations Unies dans le système de comptabilité nationale de 1970. Ces groupes sont les suivants :

- Alimentation et boisson non alcoolisées ;
- Habillement et chaussures ;
- Logement et charges ;
- Meubles et articles d'ameublement ;
- Santé et hygiène corporelle ;
- Transport et communication
- Éducation, culture et loisir ;
- Divers.

Le groupe divers contient tout bien ou service ne pouvant pas être classé dans les autres groupes sus nommés.

¹ Office National des Statistique, Note sur l'Indice des Prix à la Consommation : Cas de l'Algérie, Alger, 2008, page 02.

² Sur l'ensemble des séries statistiques publiées par l'Office Nationale des Statistique figurent des IPC base 1989 et IPC base 2001.

Pour la collecte des données relatives aux produits constituant le panier, un ensemble de 34 questionnaires est utilisé pour relever les prix auprès des commerçants ou points de vente ciblés. Le tableau suivant donne l'intitulé des 34 questionnaires utilisés pour cette fin¹.

Tableau 6 : liste des intitulés des questionnaires relatifs à l'IPC

N°	Titre du questionnaire
1	Fruits, légumes et poissons frais
2	Boucherie/volaille/œufs
3	Alimentation-Boissons non Alcoolisées
4	Épicerie et produits de nettoyage
5	Boulangerie/pâtisserie moderne et orientale
6	Habillement Hommes
7	Habillement Femmes
8	Habillement Enfants et Bébé
9	Tissus d'Habillement et d'Ameublement
10	Mercerie et effets personnels
11	Chaussures
12	Électricité/Gaz/Eau/Postes et télécommunication
13	Loyers
14	Transports
15	Matériels et produits pour réparation, Logement
16	Meubles et accessoires d'ameublement
17	Électroménagers
18	Ustensiles de cuisines/verrerie/vaisselle
19	Médicaments, optique et Appareils thérapeutique
20	Services médicaux
21	Articles et produits de beauté et toilette
22	Achats de véhicules et de moto cycles
23	Pièces détachées et accessoires auto
24	Services d'entretien Assurance auto
25	Services de spectacle -culture- loisirs
26	Fournitures scolaires
27	Droits de scolarisation
28	Articles de chasse, pêche camping, sport, jouet
29	Bijouterie et Horlogerie
30	Appareils photos et accessoires
31	Cafés/Bars/Hôtels
32	Restauration
33	Blanchissage/dégraissage/coiffure/bain/douche
34	Boissons alcoolisées/Tabacs/journaux

Source : Office National des Statistique

¹ Office National des Statistique, Note sur l'Indice des Prix à la Consommation : Cas de l'Algérie, Alger, 2008, page 05.

L'indice des Prix la Consommation, tel que présenté par l'ONS, est calculé sur la base des données collectées auprès des commerces, des points de vente ou d'organismes et entreprises localisés dans les dix-sept villes (17) et villages retenus dans cinq (05) régions de l'Algérie, constituées comme suit ¹:

- **Région d'Alger** : Alger ; Blida ; Tizi-Ouzou ; Baghlia ;
- **Région d'Oran** : Oran ; Tlemcen ; Mascara ; Hammam Bou Hadjar ;
- **Région de Constantine** : Constantine ; Batna ; Biskra ; Grarem ;
- **Région de Annaba** : Annaba ; Skikda ; Guelma ; Besbes ;
- **Région de Ouargla** : Ouargla.

Après la collecte des données, et L'ONS publie mensuellement les deux principaux Indices des prix à la Consommation, à savoir celui de la ville d'Alger et celui du territoire national.

Dans ce qui suit, il ne sera présenté que l'IPC annuel calculé sur le territoire national de par sa représentativité et de son utilité pour une analyse globale de l'inflation en Algérie.

2.2. Présentation et analyse des données statistiques

Le tableau suivant présente une suite d'Indices des Prix à la Consommation ainsi qu'une suite de taux d'inflation relatif aux exercices de la période allant de 2002 à 2013. En raison de l'indisponibilité de données des exercices 2000, 2001, 2014 et 2015, il ne sera présenté dans ce travail que celles relatives à la période 2002-2013.

Tableau 7 : évolution de l'IPC et du taux d'inflation en Algérie (2002-2013)

Année	IPC	Inflation	Année	IPC	Inflation
2002	102,6	2,6 %	2008	127,2	5,1 %
2003	106,4	3,7 %	2009	135,5	6,5 %
2004	110,9	4,2 %	2010	141	4,1 %
2005	113,9	2,7 %	2011	149,1	5,7 %
2006	116	1,8 %	2012	163,5	9,7 %
2007	121	4,3 %	2013	168,2	2,9 %

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

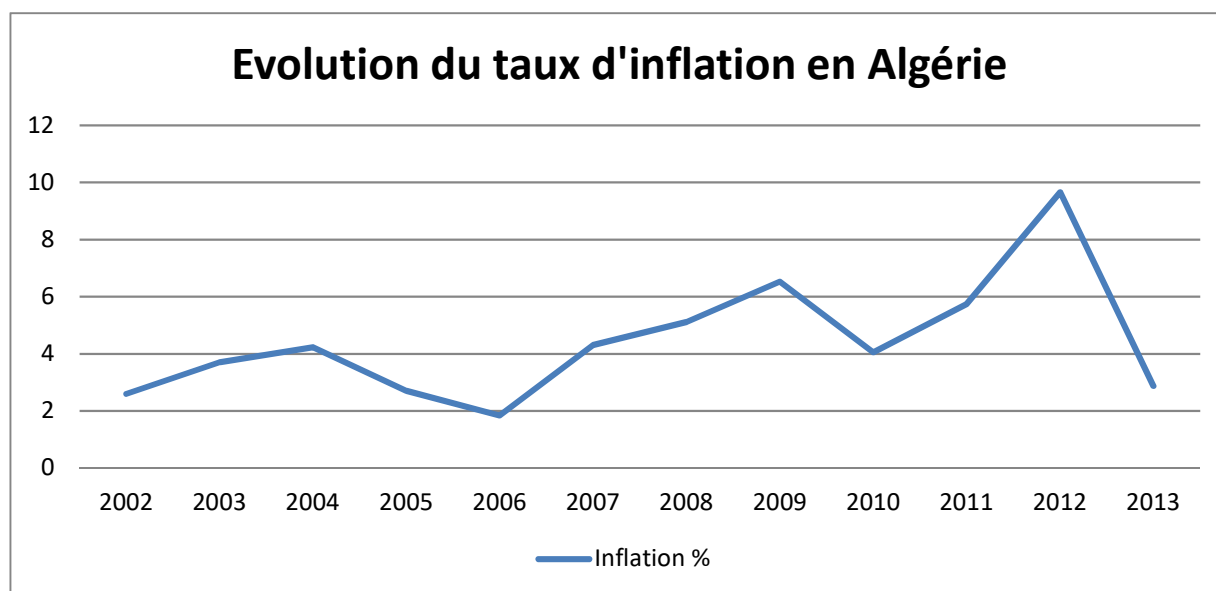
¹Collections Statistiques N° 178/2013 Série E : Statistiques Économiques N° 72, office National des Statistiques, mai 2013, Alger, page 32.

Le tableau 7 présente les statistiques relatives à l'inflation en Algérie, entre 2002 et 2013. Il contient présente les Indices des Prix à la Consommation de chaque exercice et leurs taux d'inflation respectifs. Ces derniers étant la variation annuelle de l'IPC.

À la lecture du tableau, on note que le comportement de la variable « inflation », durant les douze (12) exercices observés, est irrégulier. Sa variation est tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Cependant, l'évolution générale de la courbe du chômage en Algérie entre 2002 et 2013, telle qu'elle apparaît dans la figure 11, a une tendance haussière avec un taux de 9,7 % enregistré en 2012 comme le plus important durant cette période, avant de baisser encore une fois, durant l'exercice 2013 pour atteindre un niveau de 2,9%. Le taux le bas enregistré durant cette période est de l'ordre de 1,8% et correspond à l'exercice 2006.

L'histoire de l'économie algérienne montre que ces taux restent relativement bas, comparativement à ceux enregistrés durant la décennie 1990. En effet, des périodes de forte inflation ont été observées, durant cet intervalle de temps, où les taux ont atteint un niveau de 31,62 % en 1992 et de 30,21% en 1995¹. Durant, cette période, l'Algérie a procédé à la dévaluation de sa monnaie, deux fois en 1991 avec un taux de 22 % et en 1994 de l'ordre 40,17 %, dans une optique du Programme d'Ajustement Structurel.

Figure 11 : courbe de l'inflation en Algérie entre 2002 et 2013



Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

¹ Données de l'Office Nationale des Statistiques, dans la thèse de doctorat en Sciences Économiques de Mme Bouhassoun Née Bedjaoui Zahira, sous le thème de « La relation monnaie-inflation dans le contexte de l'économie Algérienne », Université Abou-Bekr Belkaïd Tlemcen, 2013/2014, page 227

Au début de la première décennie du 21^{ème} siècle, l'inflation semble être de moindre importance, si on compare la situation à celle des années 1990. Cependant, elle est loin d'être maîtrisée compte tenu des taux enregistrés durant certains exercices.

Les trois premières années sont caractérisées par une hausse continue de l'inflation. Son taux a passé de 2,6 % en 2002 à 4,2 % en 2004 en passant par 3,7 % en 2003. Tel qu'indiqué par l'ONS dans sa collections Statistiques N° 178/2013, L'IPC enregistré au niveau national durant cette période est passé de 102,6 à 110,9, soit un taux de croissance de 8.08 %.

La poussée inflationniste est à imputer à différents groupes de produit. En effet, le groupe qui a subi la hausse la plus importante des prix durant l'exercice 2003 est bien celui des transports et communication avec une inflation de l'ordre de 8,2 %¹. On trouve parfois des groupes qui font l'exception et qui enregistrent des baisses des prix, à l'exemple de l'éducation/culture/loisir qui a affiché durant ce même exercice un taux d'inflation négatif de l'ordre de 0,2%.

Le même constat peut être fait pour l'exercice 2014. Le groupe le plus touché par la hausse des prix est celui des transports et communication avec un taux d'inflation de 8,2 % et in indice des Prix à la Consommation de l'ordre de 119,7². Le groupe éducation/culture/loisir a encore enregistré une baisse des prix de l'ordre de 0,6%.

Le rythme de croissance de l'IPC s'est considérablement ralenti et une baisse de l'inflation a été enregistrée pendant les deux exercices suivants, à savoir 2005 et 2006. Le taux affiché était de l'ordre de 2,7 % et 1,8 % respectivement. Cependant, un fort taux d'inflation de l'ordre de 14,1% a été enregistré, durant l'exercice 2005, pour le groupe logement et charges et les prix des aliments et boissons non alcoolisées ont demeuré relativement stables avec un glissement de l'IPC de 0,5% par rapport à 2004.

La croissance de l'IPC s'est encore accélérée à partir de 2007. Les taux d'inflation enregistrés ont dépassé les 4 % annuellement. Cette accélération est due principalement par la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées. En effet, l'IPC national des produits de ce groupe est passé de 115,1 au début de l'année 2007 à 180,2 à la fin de 2012, soit un taux de croissance de 52,58 %.

¹ Données de l'Office national des Statistiques

² IPC base 100/2001.

Les prix des biens e service du groupe divers ont également enregistré une forte croissance durant cette période. Son IPC est passé de 114 au début 2007 à 184,4 à fin décembre 2012, soit une croissance de 61,75 %.

L'accélération du rythme de croissance de l'IPC durant cette période, à savoir 2007 à 2012, peut être imputée à politique la hausse des salaires de la fonction publique, engagée par les pouvoirs publics, qui est à l'origine de la croissance de la masse monétaire. En effet, suite à l'entrée en vigueur du nouveau Statut Général de la Fonction Publique¹ de l'ordonnance 06-03 et de la nouvelle grille des salaires².

L'opération de hausse de la masse monétaire effectuée pour répondre au nouveau besoin de l'économie en matière de liquidité pour versement des nouveaux salaires. Cette hausse, qui devrait s'accompagner par une contrepartie de production nationale, a été suivi par une hausse des importations pour répondre à la nouvelle demande.

En effet, la masse monétaire en circulation est passée de 49 milliards USD en 2006 à environ 119 milliards USD en 2013, soit une évolution de 142,8 %. Quant aux importations, elles sont passées de 20 milliards USD à plus de 51 milliards USD durant la même période, soit une évolution de 155 %. Cependant, l'évolution du PIB, indicateur de la production nationale et de sa croissance, n'a été que de l'ordre de 78,63 %, passant ainsi de 117 à 219 milliards USD.

Cet écart observé entre le rythme de croissance du PIB et celui des importations montre qu'effectivement, la demande supplémentaire découlant de la hausse des salaires, c'est-à-dire de la hausse de la masse monétaire, a été satisfaite par une offre extérieure, c'est-à-dire par l'importation, plutôt par une production nationale.

L'accélération du rythme de croissance des prix est déclenchée donc suite à la hausse des salaires mais a atteint son plus haut niveau durant l'exercice 2012, l'année durant laquelle les décisions politiques se sont concrétisées par le versement d'importants rappels, relatifs aux années concernées par la rétroactivité. L'importance de la demande et l'incapacité de l'économie à répondre à celle-ci a accéléré le rythme de croissance des prix à la consommation.

¹ Ordonnance 06-03 du 15 juillet 2006 portant Statut Général de la Fonction Publique.

² Décret présidentiel n° 07-304 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

Le taux d'inflation pour l'exercice 2013 s'est fléchi considérablement pour atteindre un niveau de moins de 3 % et changer ainsi la tendance de la courbe d'inflation de l'Algérie. Cette diminution peut être imputée à la situation des prix des produits agricoles sur le marché mondial qui ont enregistré une baisse durant cet exercice.

Section III : le chômage

À l'intersection de plusieurs domaines, la politique de l'emploi ne saurait être dissociée du triptyque que forment les trois politiques sociales, économique et de l'emploi et la politique définissant ainsi la politique de développement. Traiter de l'emploi en soi, c'est emprunter une voie restrictive, une approche conceptuelle déviante ; c'est s'enfermer dans un cercle vicieux dans lequel les aspects monétaires, financiers et administratifs deviennent prépondérants¹.

Cependant, cette étude essaie d'analyser l'évolution du taux du chômage à travers les années tout en essayant de comprendre les raisons de ses variations durant la période considérée dans le présent travail.

Le chômage en Algérie a connu plusieurs phases, suivant la configuration des différentes périodes. En effet, l'emploi en Algérie a connu plusieurs phases conséquemment aux différents programmes et plans mis en œuvres par les instances gouvernementales. L'emploi, donc le chômage, est étroitement lié à la politique économique adoptée par un pays.

3.1. La relance économique par la demande

À travers le temps, il a été constaté qu'une politique monétaire de relance par la demande pourrait être efficace et permettre de restaurer la croissance de la production et réduire le chômage.

L'Algérie a opté pour cette option pour tenter de redresser sa courbe de chômage et réduire son taux, jugé trop haut. En effet, depuis le début du 21ème siècle, les politiques engagées par l'Algérie ont visé la réduction du taux de chômage en la mise en place de différents dispositifs permettant la création de postes d'emplois dans différents secteurs, ayant un potentiel d'absorption de la main d'œuvre disponible.

¹ La lettre du CENEAP N° 47 « Évolution de l'emploi et problématique du chômage en Algérie », Alger, juin 2012, page 01.

Pour atteindre le niveau de production voulu, l'entreprise combine deux facteurs qui sont le capital et le travail. Ainsi, la fonction de production peut se présenter comme suit :

$$Q = f (K,L)$$

Avec :

Q : quantité produite ;

K : Capital ;

L : Travail (Labour).

Pour augmenter les quantités de production dans un horizon de court terme, l'entreprise est tenue d'agir sur le facteur travail puisque le facteur capital n'est variable qu'à long terme et exige une immobilisation de fonds importants.

C'est ce qui se passe lorsqu'un pays tente de redresser sa courbe de chômage par une politique de demande. Les entreprises feront nécessairement appel à une main d'œuvre supplémentaire pour satisfaire les besoins du marché et procédera par un recrutement à la hauteur de ses capacités de production. Une mise en œuvre efficace de cette politique permettrait des résultats dans le court/moyen terme. C'est pourquoi l'Algérie a privilégié cette politique plutôt que d'autre.

En effet, la politique de relance adoptée par les pouvoirs publics durant la période allant de 2000 à 2015 s'est caractérisée par une importante commande publique, dont l'objectif est la réalisation de plusieurs projets permettant la croissance et une réduction du chômage par un recrutement massif. Cette commande publique est fractionnée en programmes dotés, chacun, de budget mis en place grâce au concours du Trésor Public.

Les statistiques relatives à l'emploi et au chômage, avancées par les organismes spécialisés, durant la période concernée par l'étude montrent une baisse significative du taux de chômage. En effet, malgré l'accroissement de la population active, la population à la recherche d'un emploi a baissé considérablement et le taux de chômage a été divisé par trois.

3.2. Évolution du chômage en Algérie entre 2000 et 2015

Dans ce qui suit, nous allons voir l'évolution du taux de chômage durant la période allant de 2000 à 2015.

3.2.1. Définitions

Avant de commencer la présentation et l'analyse des statistiques portant sur le chômage en Algérie, il s'avère utile de définir quelques concepts de base pour une meilleure compréhension des données saisies. Ces définitions sont extraites de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail de Genève (Octobre 1982). Il s'agit principalement de la population active du moment ; l'emploi et le chômage.

- **La population active du moment** : comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour être incluses parmi les personnes pourvues d'un emploi ou les chômeurs.
- **Emplois** : les personnes pourvues d'un emploi comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans l'une des catégories d'emploi-salaire ou d'emploi non salarié.
- **Chômage** : les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence, étaient :
 - Sans travail, c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié
 - Disponibles pour travailler : dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;
 - À la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié. Ces dispositions spécifiques peuvent inclure : l'inscription à un bureau de placement public ou privé ; la candidature auprès d'employeurs ; les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs ; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux ; les recherches par relations personnelles ; la recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une

entreprise personnelle ; les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences.

3.2.2. Présentation et analyse des statistiques du chômage

Le tableau suivant présente les différents niveaux de chômage durant la période allant de 2000 à 2015.

Tableau 8 : évolution du chômage entre 2000 et 2015 (en nombre d'habitants)

Année	Population active du moment	Population en chômage	Taux de chômage (%)	Variation Annuelle (%)	Variation/T0 (%)
2000	8.153.647	2.427.726	29,70	-	-
2001	8.568.221	2.339.449	27,30	-2,40	-2,40
2002	8.608 315	2.235.549	25,90	-1,40	-3,80
2003	8.762 326	2.078.270	23,70	-2,20	-6,00
2004	9.469 946	1.671.534	17,70	-6,00	-12,00
2005	9.492 508	1.448.288	15,30	-2,40	-14,40
2006	10.109 645	1.240.841	12,30	-3,00	-17,40
2007	9.969 000	1.374.000	13,80	1,50	-15,90
2008	10.315 000	1.169.000	11,30	-2,50	-18,40
2009	10.544 000	1.072.000	10,20	-1,10	-19,50
2010	10.812 000	1.076.000	10,00	-0,20	-19,70
2011	10.661 000	1.062.000	10,00	-	-19,70
2012	11.423 000	1.253.000	11,00	1,00	-18,70
2013	11.964.000	1.175.000	9,80	-1,20	-19,90
2014	11.453.000	1.214.000	10,60	0,80	-19,10
2015	11.932.000	1.337.000	11,20	1,70	-18,50

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

Le tableau 8 comprend les données relatives à l'emploi et au chômage en Algérie durant la période allant de 2000 à 2015. Il présente en colonnes la population active du moment ; la population en chômage ; le taux de chômage ; la variation annuelle de ce dernier et la variation par rapport à l'année de base (année 2000).

À la lecture de ce tableau, on remarque que durant cette période, le chômage a perdu plus de 20 points et a passé de 29,7% en 2000 pour atteindre 9,5% en 2014, avec une baisse annuelle moyenne de 1,2 point. La baisse du taux de chômage est visible et très significative.

Durant la période étudiée, la population active a enregistré une hausse de 46 % passant ainsi de 8.153.647 personnes à 11.932.000 personnes. La population à la recherche d'un emploi quant à elle a été divisée par deux et a enregistré une baisse de près de 45 % passant de 2.427.726 personnes à 1.337.000 personnes.

La situation du marché du travail des années 2000 est le résultat de plusieurs facteurs qui ont conduit à la hausse du taux de chômage, ce qui est dû principalement à la baisse sensible de la création des emplois, de la compression des effectifs et de la liquidation des entreprises publiques déficitaires, mesures prescrites par le FMI lors du Plan d'Ajustement Structurel pour le rééchelonnement de la dette algérienne et pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Ces mesures ont impacté négativement l'emploi en Algérie du fait de la réduction du nombre d'emploi par un licenciement massif qui a mis en chômage pas moins de 500.000 personnes entre 1994 et 2000, soit près de 8 % de la population active. Durant l'année 2008, un nombre de 198.637 personnes a fait l'objet de compression d'effectif sur un nombre total de chômeur de 2.3 millions soit un taux de chômage de 29,2%.

Effectivement, à partir de la seconde moitié de la décennie 1980, qui correspondait au second plan quinquennal allant de 1985 à 1989, la chute sévère des ressources financières externes dues au choc pétrolier de 1986 a eu des retombées négatives sur l'économie. Elle a entraîné une dégradation progressive de l'ensemble des indicateurs économiques du pays. La baisse de l'investissement s'est traduite par un taux de croissance très faible, inférieur à 1% et le taux d'accroissement de l'emploi qui était au-dessus de 4 % est tombé à 1,9 %, soit la création de 75000 emplois nouveaux par an. Ce taux a continué sa descente pour atteindre 1,2 % à la fin de la première moitié de la décennie 90¹.

On note qu'à la fin de la période étudiée (ce qui correspond aux années 2014 et 2015) le taux de chômage a enregistré une légère hausse et a passé de 9,8% à 11,2%, soit une variation d'ordre de 1,4 point atteignant 9,9% auprès des hommes et 16,6% auprès des femmes, comparativement aux résultats de 2013, ayant enregistré le taux de chômage le plus faible durant les 15 dernières années. Notons aussi que cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation du chômage des hommes qui a connu un accroissement de 1.6 point, le taux de chômage féminin quant à lui n'a augmenté que de 0,3 point au cours de la même période. Des

¹ BOURICHE Lahcène, thèse de doctorat sous le thème « Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » université AbouBekr Belkaid de Tlemcen, 2013, page 83/84.

disparités significatives sont observées selon l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu¹.

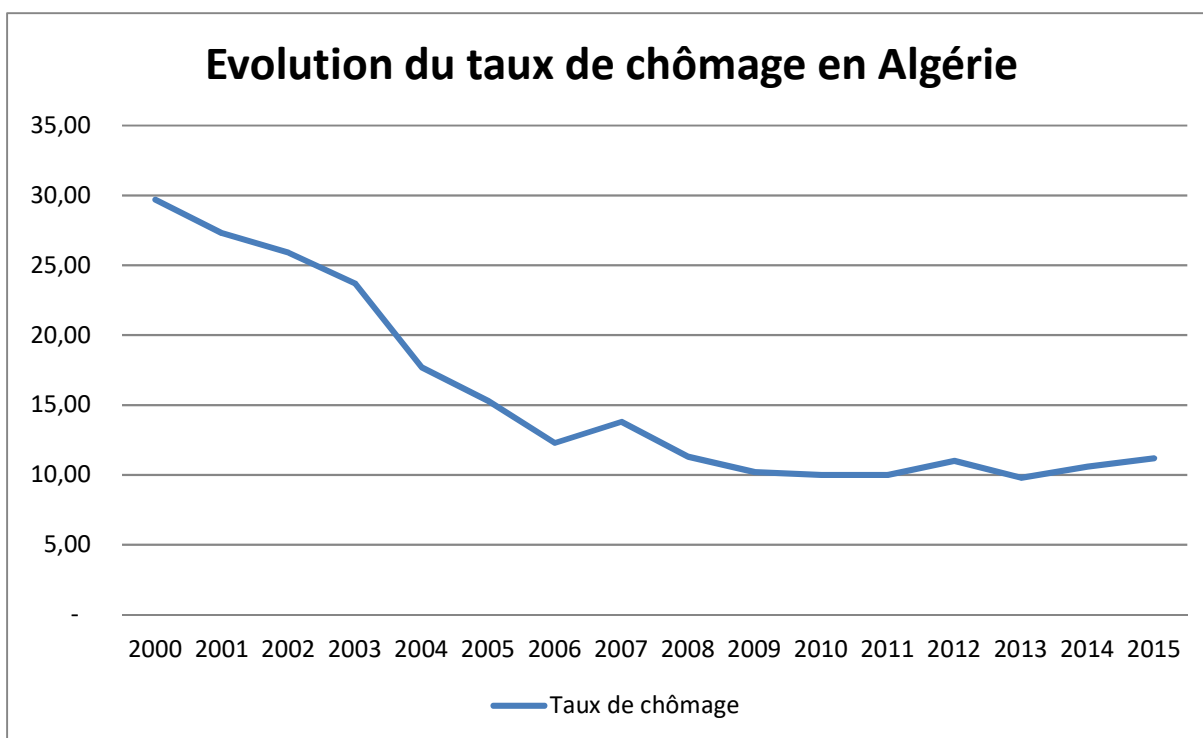
Les statistiques montrent que cette hausse est due aussi bien à la hausse du volume de la population occupée que celle de la population à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire la population en chômage. En effet, la population active a passé de 11.716.000 en 2014 à 11.932.000 en 2015, soit une variation de 1,8 point correspondant à 216.000 personnes. Pour ce qui est de la croissance de la population en chômage, cette dernière est passée de 1.151.000 en 2014 à 1.337.000 en 2015, soit une variation de 16,16 point correspondant à 186.000 personnes.

L'année 2014 s'est caractérisée, quant à elle, par la baisse du volume de la population active et celui de la population en chômage, comparativement à l'exercice qui précède et compte tenu de la cadence de croissance de ces deux variables durant la période de référence.

Le taux de chômage le plus important enregistré pendant cette période est celui de l'année 2000. Le chômage pendant cette année a atteint un niveau de 29,7%. En effet, au début du 21^{ème} siècle, le chômage en Algérie touchait quasiment le tiers de sa population. Cette période était caractérisée par une économie rentière qui tire sa croissance des revenus des hydrocarbures dont elle est dépendante jusqu'à nos jours. Le recrutement, quant à lui, n'était assuré que par l'État via la fonction publique pour des raisons plutôt sociales qu'économiques afin de réduire le chômage et offrir un emploi à chaque citoyen sans tenir compte du rendement et de la productivité des unités, propriété de l'État.

La figure suivante reprend les données du tableau 8 relatives au taux de chômage et les présente sous forme d'une courbe.

¹ Office National des Statistiques, activité, emploi & chômage en septembre 2015, collection statistique N° 726, 2016, page 02.

Figure 12 : courbe du chômage en Algérie entre 2000 et 2015

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

La figure N° 11 reprend les données du tableau de l'évolution du chômage entre 2000 et 2015. En abscisses on trouve les années et en ordonnées les taux de chômage correspondant.

La pente négative du graphique montre parfaitement la tendance baissière de la variable étudiée, à savoir le taux du chômage.

Entre 2000 et 2006, le graphique montre une baisse du chômage passant ainsi de 29% à un peu plus de 12%, soit environ 9 points en moins, avant de rebondir et d'enregistrer à nouveau, une légère hausse de 1.5 point pendant l'exercice 2007. Par la suite, la tendance baissière s'est maintenue pour atteindre le taux de chômage le plus bas de cette période qui est de 9,8%.

Avec une moyenne annuelle de 1,3 point, le taux de chômage a reculé considérablement durant cette période de référence.

Cette baisse enregistrée n'a malheureusement pas touché les deux sexes de la même façon. En effet, on trouve un sexe plus employé par rapport à un autre, qui souffre lui d'un taux de chômage plus important. C'est ce que nous allons voir dans le titre suivant.

3.3. Taux de chômage par sexe

Le chômage ne touche pas les différentes catégories de la population de la même façon. Des unes sont plus touchées que des autres. Les statistiques montrent, à titre d'exemple, que le chômage touche particulièrement les hommes plus que les femmes. C'est ce qui est montré dans le tableau 9 qui reprend les taux de chômage des années 2010 à 2015 selon qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

Tableau 9 : taux de chômage par sexe entre 2010 et 2015

Année	Taux de chômage (en %)		
	Hommes	Femmes	Global
2010	8,1	19,1	10
2011	8,40	17,2	10
2012	9,60	17,00	11
2013	8,30	16,3	9,8
2014	8,80	14,2	10,60
2015	9,9	16,6	11,20

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

Le tableau 9 présente les disparités constatées entre le taux de chômage chez les hommes et celui des femmes. La période prise pour échantillon est celle allant de 2010 à 2015.

Le taux de chômage est relativement plus élevé chez les femmes. Il est compris entre 19,1 % en 2010 à 16,6% en 2015. Avec une moyenne annuelle de 16,73% cette variable est en baisse. La pente négative de la courbe représentant le taux de chômage chez les femmes, tel qu'il apparaît dans la figure 11, démontre bien cette situation. Jusqu'en 2014, cette variable a perdu 4,9 points avant de reprendre en 2015 pour enregistrer une augmentation de 2,4 points.

Quant au taux de chômage des hommes durant cette période, celui-ci a enregistré une augmentation de 1,8 point et a passé de 8,1% en 2010 pour atteindre 9.9 % en 2015. Avec une moyenne annuelle de 8.85%. Cette variable a une tendance haussière telle qu'il apparaît dans la figure N° 12 montrant une courbe avec une pente positive. Cette hausse a été interrompue par une baisse brusque durant l'exercice 2013 où le taux a diminué de 1,3 point en une année pour atteindre 8,30% alors qu'il était déjà à 9,60%. La tendance haussière a repris par la suite.

À la lecture du tableau 9 et de la figure 13, il apparaît clairement que le taux de chômage chez les femmes est plus important comparativement à celui des hommes ou au taux de

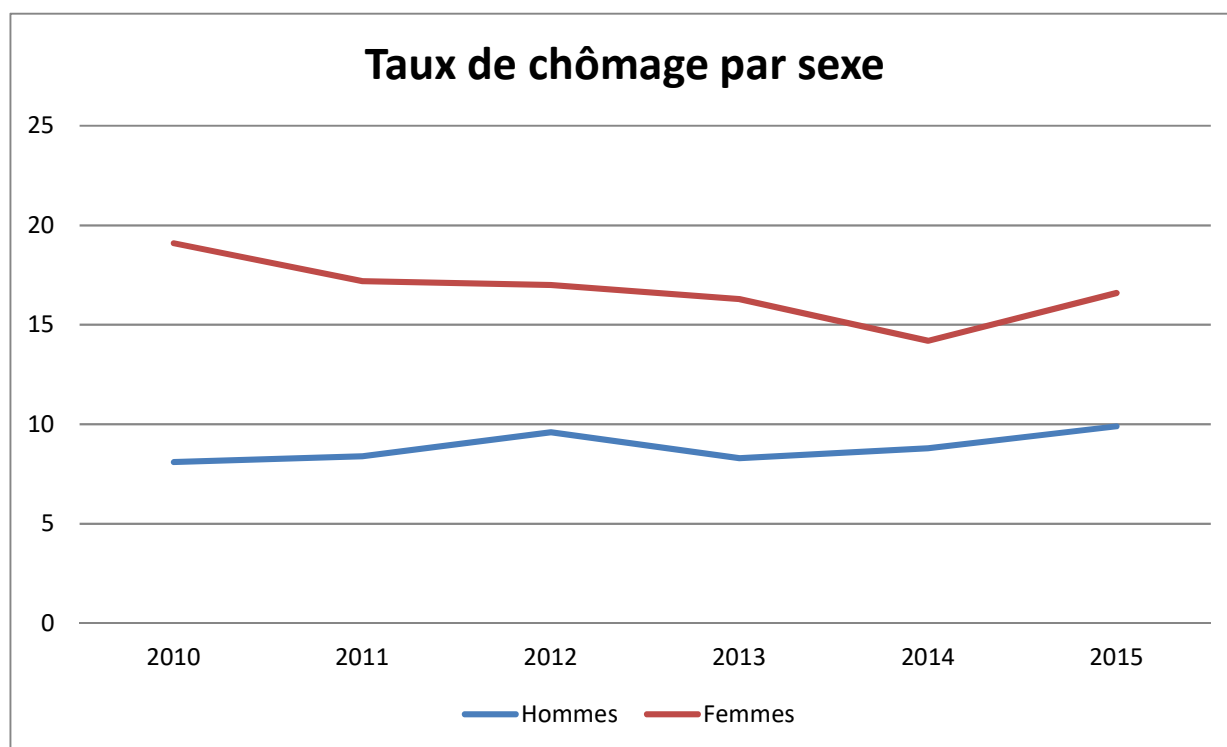
chômage global. Ce dernier est fonction des deux taux de chômage, masculin et féminin. Leur combinaison passe par une pondération des valeurs avec le nombre de personnes appartenant aux deux sous-ensembles composant la population en chômage globale, à savoir la population masculine et la population féminine. Il est à noter que la population féminine en chômage est nettement moins importante que la population masculine en chômage et la population active du moment est à majorité masculine.

À titre d'exemple, la population active du moment en septembre 2015 est estimée à 11.932.000 personnes. Cette population est composée 2.317.000 femmes et 9.615.000 hommes, correspondant à 19,4 % et 80,6 % respectivement.

La population en chômage quant à elle s'élève à 1.337.000 personnes dont 384.000 femmes et 954.000 hommes, correspondant à 16,6 % et 9,9 % respectivement.

L'importance de la population masculine influe considérablement sur le taux de chômage global. La pondération du taux par la population masculine qui représente pas moins de 80 % de la population active du moment est la raison pour laquelle le taux de chômage est tiré vers le bas et se rapproche plus de celui des hommes.

Figure 13 : courbe du taux de chômage par sexe entre 2010 et 2015



Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

Le tableau précédent et le graphe qui s'y rapporte évoquent les écarts existant entre les taux de chômage des hommes et des femmes. En effet, l'écart entre l'emploi de l'homme et de la femme est très important. Un phénomène mondial où l'homme trouve plus facilement un emploi qu'une femme, chose qui pourrait être due à la nature de quelques emplois qui nécessitent des aptitudes, beaucoup plus disponibles chez l'homme et non pas chez la femme.

Il est à noter que selon les statistiques de l'Organisation Internationale du Travail, le taux mondial de participation des femmes à la population active est passé de 52,4 % en 1995 à 49,6% en 2015, soit une perte de 2,8 point en 20 années. Pour les hommes, ce même taux est passé de 79,9% à 76,1% sur la même période de comparaison, soit une perte de 3,8 points.

L'écart des taux d'emploi entre les sexes s'élevant à 26,5 point de au détriment des femmes en 2015 est dû, selon les responsables de cet organisme, aux inégalités entre hommes et femmes sur les marchés mondiaux du travail en termes d'égalités de chances.

En Algérie, la situation de la femme sur le marché du travail confirme cette tendance mondiale. Ainsi, sur un taux de chômage de 11,2% en 2015, celui des femmes dépasse les 16% contre 9,9% chez les hommes, tel qu'avancé par l'Office national des statistiques¹.

L'Organisation Internationale du Travail, à travers son bureau au Maghreb, a mis en place un projet commun pour les deux pays, l'Algérie et le Maroc, financé par le Département d'État Américain appelé « *Women For Growth* » traduit en français par « *Femme Pour la Croissance* » ayant pour principal objectif d'augmenter le nombre d'entreprises et de microentreprises dirigées par des femmes et d'encourager leur création en passant par les mécanismes de financement mis en place par l'État conjugué à un programme d'assistance et d'accompagnement par des experts du domaine.

Ce programme d'une année vise aussi à réduire l'écart hommes-femmes en termes d'emploi et d'insertion économique et réduire le chômage féminin.

Un tel programme, permettrait de réduire le taux de chômage général en agissant sur le chômage féminin, qui se verra réduit non seulement par les emplois directs qui seront créés mais aussi par les emplois indirects qui peuvent être créés grâce à la croissance des activités connexes.

¹ Site web : radioalgerie.dz, article « Taux de chômage en Algérie : 11,2% en 2015, les femmes plus touchées (16%) que les hommes (9,9%) selon l'OIT qui cite l'ONS » du 03/04/2016 à 15:34.

De ce qui précède, on a pu constater que le taux de chômage chez les femmes est relativement plus élevé que celui des hommes, tandis que la population active du moment chez les femmes est moins importante que celle des hommes.

Par ailleurs, des disparités significatives en chômage sont observées aussi selon l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu.

Dans le titre suivant, il sera question d'analyser l'évolution du taux de chômage et son impact sur les différentes tranches d'âge de la population active.

3.4. Le chômage par tranche d'âge

Si on segmente en strates la population par tranche d'âge, on constate que le chômage ne touche pas les différentes catégories de la même façon. Les unes sont touchées plus que les autres pour des raisons diverses.

Le tableau suivant nous présente la structure du chômage par tranche d'âge en Algérie en 2015 et son évolution durant la période allant de 2010 à 2015.

Tableau 10 : taux de chômage par groupe d'âge et de sexe en 2015

Tranche d'âge	Taux de chômage en %					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 20 ans	23,2	23,8	31,5	30	30	38,8
20 à 24	21	22,1	26,5	23,4	24,1	27,6
25 à 29	16,5	16	16	13,4	16,9	18,4
30 à 34	8,9	8,4	8,6	8,4	9,5	9,9
35 à 39	4,6	5,7	6,5	6	6,1	5,8
40 à 44	2,8	3,1	4,4	3,6	4,1	4,6
45 à 49	2	2,9	3,2	2,8	3	2,8
50 à 54	1,7	1,9	2,1	2,6	2,3	2,5
55 à 59	1,9	2,3	3,1	2,3	1,4	2,7
Taux de chômage	10	10	11	9,8	10,6	11,2

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

Le tableau 10 présente les taux de chômage relatifs à chaque tranche d'âge, allant de moins de 20 ans à 59 ans, soit l'âge d'admission à la retraite. Il nous permettra d'apporter une analyse de l'impact du chômage sur la population active selon l'âge.

Il est à noter que la population en âge de travailler est généralement âgée entre 16 et 60 ans, les deux extrémités prises en considération lors de l'élaboration des statistiques relatives à l'emploi et au chômage.

À la lecture du tableau, on peut noter que le chômage touche différemment la population active selon l'âge de chacun. En effet, ces taux peuvent varier de 1,4% pour une catégorie à 38,8% pour une autre, soit un écart de 37,4 points.

La catégorie la plus touchée par ce phénomène est bien celle de moins de 20 ans. En effet, parmi les 9 strates étudiées, la plus jeune est la moins employée. Son taux de chômage est en constante évolution et a passé de 23,2% en 2010 à 38,8% en 2015, soit une évolution d'ordre de 15,6%. Le nombre de personnes employées et âgées de moins de 20 ans n'a pas dépassé les 800.000 par année durant cette période.

En revanche, la strate la moins touchée par le chômage est celle dont l'âge est compris entre 55 ans et 59 ans. Son taux de chômage est en croissance mais demeure très minime comparativement au reste du groupe et ne dépasse pas les 3% durant l'ensemble de la période étudiée. En effet, ce taux est passé de 1,9% en 2010 à 2,7% en 2015, soit une évolution d'ordre de 0,8 point en 5 années.

Le tableau nous laisse observer que le chômage touche moins les catégories les plus âgées et inversement. Le chômage est corrélé négativement avec l'âge, c'est-à-dire qu'il augmente lorsque l'âge diminue et inversement.

Cette corrélation négative pourrait être expliquée par l'importance de la population jeune par rapport à la population âgée. En 2015 par exemple, la population de moins de 34 ans, touchée par le chômage est d'environ 1.105.000 personnes, soit plus de 82% du total de la population en chômage.

Un autre élément qui impacte considérablement ce phénomène et qui peut l'expliquer est que les personnes les plus âgées sont souvent en poste alors les moins âgés viennent en chercher un. Les profils recherchés et les conditions de recrutement sont souvent remplis par la catégorie des personnes les plus âgées du groupe de la population active du moment.

À l'exemple de ces deux facteurs ayant influés sur le recrutement des différentes tranches d'âge, d'autre influent sur le taux de chômage global. Ces derniers seront présentés dans le titre suivant.

3.5. Facteurs influant sur le chômage en Algérie

Le chômage est une mesure variable dans le temps et sa variation est fonction de plusieurs facteurs dont l'âge de la retraite ; la scolarisation ; l'activité féminine et les dispositifs de création d'emplois.

3.5.1. L'âge de la retraite

Le chômage est étroitement lié à l'âge de la retraite. En effet, l'abaissement de l'âge de la retraite aboutit au raccourcissement de la vie active des travailleurs, ayant pour conséquence le rétrécissement de la population active et la baisse du chômage. Par contre, le retour au travail des retraités sollicités par quelques entreprises pour leur savoir-faire et leurs connaissances professionnelles, influe à la hausse le taux de chômage¹.

En Algérie, la vie active est comprise entre 16 ans et 60 ans. Ce sont des dispositions législatives spécifiées dans les différentes lois relatives au travail et à la retraite. En effet, l'article 15 de la loi 90-15 21/04/1990 relative aux relations de Travail dispose que « *L'âge minimum requis pour un recrutement ne peut en aucun cas être inférieur à seize ans, sauf dans le cadre de contrats d'apprentissage établis conformément à la législation et la réglementation en vigueur* ».

Quant à la l'âge de la retraite, la loi 16-15 du 31/12/2016 modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite, dispose dans son article 02 que « *le travailleur prétendant au bénéfice de la pension de retraite doit obligatoirement réunir les deux conditions suivantes :*

- *Être âgé de soixante ans, au moins. Toutefois la femme travailleuse peut être admise, à sa demande, à la retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq ans révolus ;*
- *Avoir travaillé pendant quinze (15) ans, au moins ».*

Ainsi, la mise à la retraite légale de l'employé est fixée à l'âge de 60 ans. Ce genre de cessation forcée du travail a sans doute eu un impact significatif sur la baisse du taux de

¹BOURICHE Lahcène, thèse de doctorat sous le thème « Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » université AbouBekr Belkaid de Tlemcen, 2013, page 96.

chômage dans les années 2000. Les personnes mise en retraite libèrent leurs postes qui seront comblés par une main d'œuvre plus jeune, ce qui réduira par conséquent le taux de chômage. En effet, les personnes âgées de plus de 60 ans et qui sont forcément en exercice ont diminué de 0,3 point en pourcentage de la population active totale, passant de 2,7 % en 2003 à 2,4% en 2009.

Le chômage est corrélé positivement à l'âge d'admission à la retraite. En effet, le chômage augmente si on augmente l'âge de retraite et il diminue en baissant cette limite d'âge.

3.5.2. La scolarisation pour une longue durée

La durée de scolarisation constitue un facteur déterminant du taux de chômage. En Algérie, elle est gratuite et obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le taux de scolarisation est de l'ordre de 97,7% durant la période allant de 2008 à 2011, dont presque 50% de sexe féminin, accueillis dans un réseau d'environ 26 200 établissements éducatifs répartis sur le territoire national. Ce taux a enregistré une croissance importante de l'ordre de 11,2 points par rapport à l'année 2000, où ce taux n'était que de 86,5%.

La scolarisation est un facteur qui influe aujourd'hui sur la population active à la baisse, surtout pour les plus jeunes. En Algérie, le groupe d'âge des moins de 20 ans généralement scolarisé, a connu un recul de 2,6 points du pourcentage total de la population active durant 2003 et 2009, alors qu'il était de 7,7% en 2003, il a baissé à 5,1% en 2009. Le même cas s'affiche pour le groupe d'âge compris entre 20 ans et 24 ans, connaissant un retrait de 1,6 point au cours de la même période.¹

Ce repli peut être expliqué par le prolongement de la durée des études et le refuge dans la formation professionnelle pour les personnes ayant échoué dans la vie scolaire.

Cela raccourci la durée de leur vie active en empêchant ces deux strates de personnes d'aller vers la recherche d'un emploi et occuper une place dans la catégorie de la population active et surtout dans catégorie de chômeurs, ce qui réduira considérablement le taux chômage.

¹ BOURICHE Lahcène, thèse de doctorat sous le thème « Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » université AbouBekr Belkaid de Tlemcen, 2013, page 95.

D'un autre côté, la scolarisation permet de développer des connaissances et des compétences leur permettant de répondre aux exigences du marché de travail, facilitant ainsi le recrutement de la main d'œuvre jeune.

Le chômage est corrélé négativement à la durée de scolarisation. En effet, plus la scolarisation est d'une durée longue, plus le chômage baisse et inversement. Les personnes scolarisées ne peuvent pas se prétendre à poste d'emploi jusqu'au terme de la période de scolarisation.

3.5.3. L'activité féminine

L'activité féminine en Algérie est l'un des facteurs ayant impacté négativement le taux de chômage. En effet, ce phénomène est un déterminant plus au moins important de la population active puisqu'il représente près de 19,4% en 2015, soulignant une augmentation de 4,4 points par rapport à 2001.

Elle est un facteur qui influence la population active à la hausse. Depuis plus de vingt ans, ce sont surtout les femmes qui font augmenter les effectifs de la main-d'œuvre des pays industrialisés. Selon le BIT, leur proportion au sein de la population active s'est sensiblement accrue dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique. Dans l'Union Européenne, par exemple, elles ont contribué pour près de 80% dans l'augmentation de la main-d'œuvre depuis 1980. Dans les pays comme l'Irlande, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède, ce pourcentage avoisine 100% [BIT, 1998]. Autrefois, ce phénomène était masqué du fait que les femmes travaillaient souvent dans l'exploitation familiale (agricole, foyer) et n'étaient pas déclarées actives. Aujourd'hui, elles travaillent davantage à l'extérieur et sont plus souvent salariées¹.

L'explosion démographique et la participation progressive des femmes, ont donné lieu à des taux de participation élevés dans la composition de la population active. Selon l'OIT, la part de la population féminine active dans la population active totale en Algérie s'est accrue sensiblement dans les trois dernières décennies. Elle est passée de 21,7 % en 1980 à 31,89 % en 2007 enregistrant une augmentation de 10 points. Ce résultat découle du changement intervenu dans la structure d'âge de la population active et la hausse des taux de participation des femmes au cours de la même période.

¹ BOURICHE Lahcène, thèse de doctorat sous le thème « Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » université AbouBekr Belkaid de Tlemcen, 2013, page 96.

Ainsi, le chômage est corrélé positivement avec l'activité féminine. L'augmentation du nombre de femmes dans la population active induira directement l'augmentation du taux de chômage global et inversement.

3.5.4. Les dispositifs d'aide à l'investissement et de création d'emplois

Plusieurs dispositifs visant à la promotion des investissements et l'intégration de la main d'œuvre dans le processus de création de la valeur ajoutée ont été mis en place par les pouvoirs publics. L'objectif de ces dits dispositifs est principalement le renforcement le réseau des entreprises et la création de l'emploi en vue de l'absorption de la main d'œuvre disponible.

La mise en place de ces dispositifs s'est faite sous forme de politique publique et des sommes colossales ont été débloquées afin de bénéficier des retombées positives dans les meilleurs délais.

Ces dispositifs peuvent être classés dans deux groupes qui sont les dispositifs d'aide à l'investissement et les dispositifs d'aide au recrutement.

- **Dispositifs d'aide à l'investissement** : au nombre de 04, ces dispositifs visent à promouvoir l'investissement par la création de nouvelles entreprises et par l'extension des entreprises déjà existant. On peut citer dans ce cadre ce qui suit :
 - ✓ L'Agence Nationale d'Aide à l'Investissement (ANDI) est une institution gouvernementale créée en 2001 ayant pour mission la facilitation, la promotion et l'accompagnement de l'investissement et de la création d'entreprise à travers des régimes d'incitation qui s'articulent essentiellement autour de mesures d'exonération et de réduction fiscale¹. Des avantages supplémentaires sont à accorder aux investissements courants réalisés dans les zones à développer et à ceux présentant un intérêt particulier pour l'État.
 - ✓ Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est une institution publique créée en 1966. Cette agence est chargée de l'accompagnement financier et d'encadrement des promoteurs de la création au lancement de leur projet. Dédié aux chômeurs âgés de 19 à 35 ans, ce dispositif permettant un financement à hauteur de 10.000.000,00 DA permet de bénéficier de plusieurs avantages tel que le Prêt Non Rémunéré (PNR) à

¹ Ministère de l'Industrie et des Mines.

hauteur de 29% du coût total du projet ; de bonification de taux d'intérêt par le Trésor Public ; d'avantages fiscaux et de formation en gestion de l'entreprise avec un apport initial de l'ordre de 1 à 2%.

- ✓ La Caisse Nationale d'Aide au Chômage (CNAC) offre le même service assuré par l'ANSEJ pour les chômeurs dont l'âge est compris entre 30 et 50 ans. En effet, cette dernière les accompagne dans les différentes étapes de la création au lancement, en élaborant le business plan et en assurant la formation de bénéficiaires, et les assiste pour l'obtention du financement nécessaire au projet pour un montant maximal de 10.000.000,00 DA.
- ✓ Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM) vise quant à elle le développement des capacités individuelles à travers le démarrage d'une activité ou d'un métier. Ce dispositif est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ainsi que les femmes au foyer. Il vise l'intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services¹. Ce dispositif prévoit deux types de financement : l'un pour l'achat de matières première pour un montant global de 100.000,00 DA à travers un PNR ; un autre pour l'acquisition de petits matériels et équipements pour un montant de 1.000.000,00 DA à travers un financement triangulaire entre le promoteur (1% d'apport personnel) ; l'ANGEM (PNR à hauteur de 29%) et la Banque (70% du coût du projet à un taux d'intérêt bonifié par la banque).

- **Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle** : il a été mis en place en vue de faciliter l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et ceux des centres de formation professionnelle. Ce dispositif a été spécifié dans le décret exécutif n° 08-126 du 13 Rabie Ethani 1429 correspondant 19 avril 2008 relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, détaillant ainsi les modalités de son application.

Il vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi et à encourager toutes autres formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers notamment des programmes de formation-emploi et de recrutement². La rémunération des bénéficiaires est à la charge du Trésor Public et les montants sont fixés

¹ Ministère de l'Industrie et des Mines

² Article 02 du décret exécutif n° 08-126 du 13 Rabie Ethani 1429 correspondant 19 avril 2008 relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

par voie réglementaire et ont été révisées périodiquement par les pouvoirs publics pour permettre aux bénéficiaires de palier aux effets de l'inflation.

Les catégories pouvant bénéficier de ce dispositif sont au nombre de trois et sont les suivantes :

- ✓ Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle avec un Contrat d'Insertion des Diplômés (CID) ;
- ✓ Les jeunes sortant de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage avec un Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP) ;
- ✓ Les jeunes sans formation ni qualification avec un Contrat Formation-Insertion (CFI).

Il existe un autre type de contrat appelé Contrat de Travail Aidé (CTA) qui rentre dans le cadre de recrutement des jeunes insérés auprès des entreprises publiques et privées.

Ces dispositifs d'incitation à l'investissement et au recrutement ont nécessité un budget important de la part des pouvoirs publics en vue de leur mise en place.

Section IV : la Balance des Paiements

L'économie algérienne est liée au reste du monde par l'ensemble des transactions et des échanges internationaux avec les autres pays partenaires, réalisés dans le cadre d'accords relatifs au commerce international ou via des canaux classiques.

Comptablement, ces échanges sont enregistrés dans la Balance des Paiements qui retrace tout flux sortant ou entrant, physique ou monétaire entraîné par ces dits échanges.

4.1. Présentation et des statistiques de la Balance des Paiements

Le tableau 11 présente la Balance des Paiements de l'Algérie des exercices 2000 à 2015. Il retrace les principaux soldes qui composent ce tableau, à savoir : le solde du compte Courant ; le solde du compte Capital.

Il contient en colonnes les données correspondant aux années de la période concernée par l'étude, à savoir de 2000 à 2015, et en lignes les différents comptes de la Balance des

Paiements. Il a été conçu à partir des données des rapports relatifs à l'évolution économique et monétaire en Algérie, préparés et publiés par la Banque d'Algérie annuellement.

Le solde global de la balance de paiement est la somme des deux premiers soldes. Le compte financier sert de moyen d'affectation du solde global de la BP.

Le compte courant comporte plusieurs rubriques. La Balance commerciale représente la rubrique la plus importante et enregistre les entrées et les sorties de biens en utilisant l'incoterm *Free On Board (FOB)*, c'est-à-dire sans comptabiliser les frais de transport et d'assurance liés à l'exportation du bien en question.

Le sous compte service comporte principalement les différents services importés pour les besoins de fonctionnement des différentes activités économique et les frais occasionnés par les opérations enregistrées dans la Balance Commerciale lors de l'importation et de l'exportation des biens.

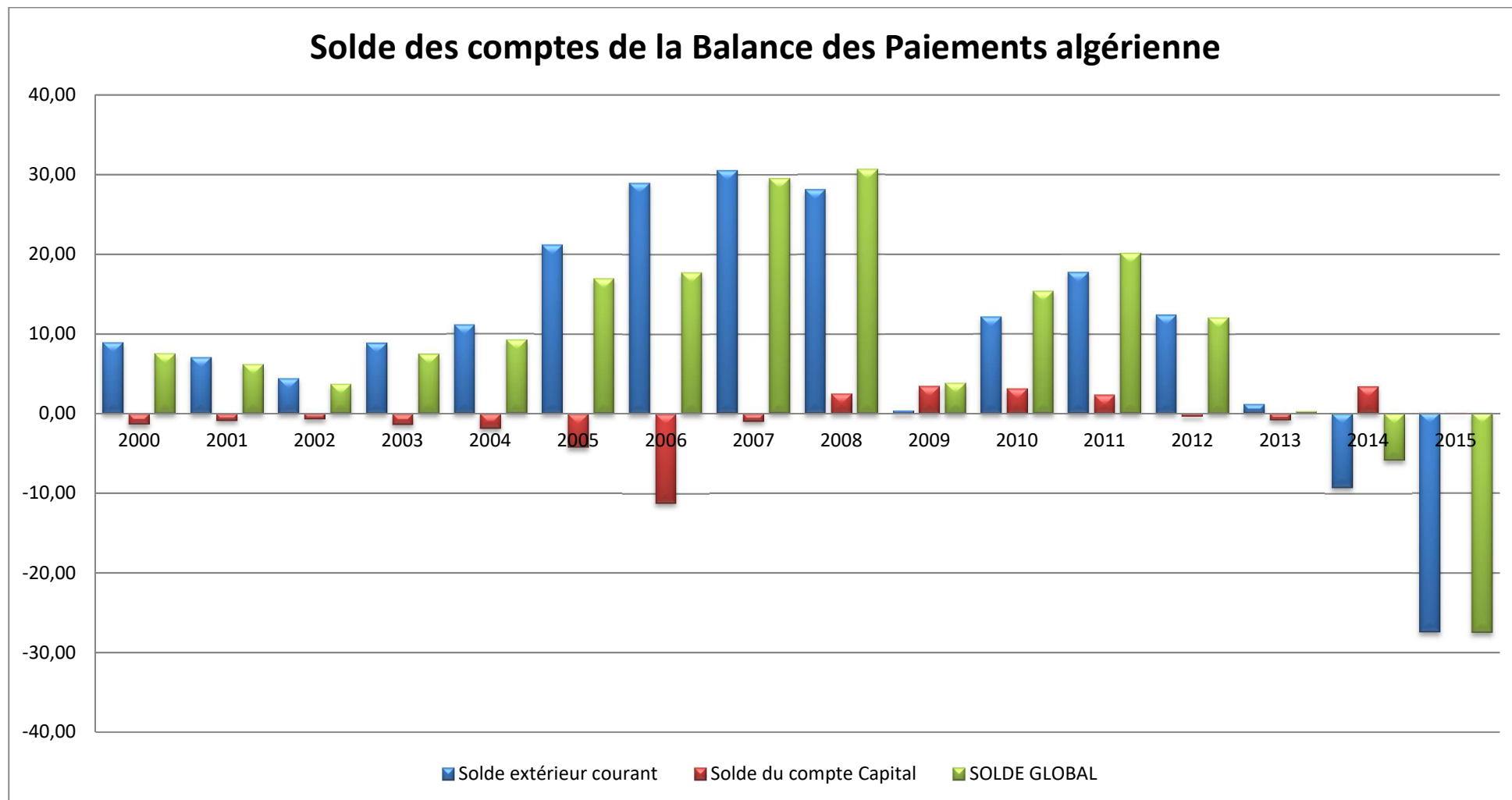
Tableau 11 : la Balances des Paiements de l'Algérie entre 2000 à 2015

Unité : 10⁹ USD

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde extérieur courant	8,93	7,06	4,37	8,84	11,12	21,18	28,95	30,54	28,09	0,41	12,15	17,77	12,43	1,15	-9,28	-27,48
Balance commerciale	12,30	9,61	6,71	11,14	14,27	26,47	34,06	34,24	34,24	7,78	18,20	25,96	20,17	9,88	0,46	-18,08
Services non facteurs	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01	-2,27	-2,20	-4,09	-7,59	-8,69	-8,34	-8,81	-7,00	-7,00	-8,14	-7,52
Revenus des facteurs	-2,71	-1,69	-2,23	-2,70	-3,60	-5,08	-4,52	-1,83	-1,34	-1,31	-0,36	-2,04	-3,90	-4,52	-4,81	-4,44
Transferts	0,79	0,67	1,07	1,75	2,46	2,06	1,61	2,22	2,78	2,63	2,65	2,65	3,16	2,79	3,22	2,56
Solde du compte Capital	-1,36	-0,87	-0,71	-1,37	-1,87	-4,24	-11,22	-0,99	2,54	3,45	3,17	2,38	-0,36	-0,86	3,40	-0,06
Compte Capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00
Investissements directs	0,42	1,18	0,97	0,62	0,62	1,06	1,76	1,37	2,33	2,54	3,47	2,05	1,54	1,96	1,53	-0,69
Capitaux officiels	-1,96	-1,99	-1,32	-1,38	-2,23	-3,05	-11,89	-0,77	-0,43	1,51	0,13	-1,08	-0,58	-0,38	0,52	-0,46
Erreurs ou omissions	0,18	-0,06	-0,36	-0,61	-0,26	-2,25	-1,08	-1,59	0,64	-0,60	-0,43	1,41	-1,31	-2,44	1,36	1,09
SOLDE GLOBAL	7,57	6,19	3,66	7,47	9,25	16,94	17,73	29,55	30,63	3,86	15,32	20,14	12,07	0,29	-5,88	-27,54
Solde du compte Financement	-7,57	-6,19	-3,66	-7,47	-9,25	-16,94	-17,73	-29,55	-30,63	-3,86	-15,32	-20,14	-12,07	-0,29	5,88	27,54
Réserves de changes brutes	11,50	17,90	23,11	32,92	43,11	56,18	77,78	110,18	143,10	147,22	162,22	182,22	190,66	194,01	178,93	144,13

Source : Banque d'Algérie

Figure 14 : histogramme des comptes de la Balance des Paiements algérienne entre 2000 et 2015



Source : conçu à partir des données du tableau 11

4.2. Analyse des statistiques de la Balance des Paiements

À la lecture du tableau 11, on peut distinguer deux intervalles où la Balance des Paiements algérienne est passé d'un solde positif à un solde négatif. Le premier comprend les années 2000 à 2013 où le solde global de la PB était positif et a varié entre 30,63 et 0,29 milliards USD (la période des excédents) et le deuxième, allant de 2014 à 2015, où les soldes ont été négatifs (la période des déficits). La figure 14 illustre bien la situation et les variations des soldes de la Balance des Paiement, notamment le changement de signe entre les deux intervalles de temps.

4.2.1. La période des excédents

La BP algérienne a affiché un solde positif durant la période allant de 2000 à 2013, tel qu'il apparait dans la figure 14, et même durant la période la précédant, à savoir les dernière années 90.

Le compte courant, comme il apparait dans la figure 14, a affiché un solde positif durant cette première période. Il a atteint en 2007 son plus haut niveau, où il enregistré un solde positif de 30,54 milliards USD.

Cette situation très favorable de la Balance des Paiements reste déterminée par la bonne conjoncture des prix du pétrole. Les prix moyens de baril de pétrole brut ont progressé de 20,5% en 2006, soit un prix moyen de 66,05 USD et de 13,03% en 2007 pour atteindre un niveau de 74,66 USD.

Avec ces prix à la hausse, la balance Commerciale a enregistré des résultats positifs satisfaisant, où les exportations ont couvert largement les importations. Les deux années 2007 et 2008 ont été marquées par l'importance des montants des exportations par rapport à ceux des importations et les excédents dégagés ont atteint durant ces deux années le montant de 34,24 milliards USD.

Il va sans dire que les exportations sont dominées par les hydrocarbures, constituant la recette la plus importante du commerce extérieur algérien. Les exportations hors hydrocarbure constituent, quant à elles, une infime partie de ces recettes d'une moyenne de 3% environ sur l'ensemble de la période étudiée. Ce qui montre la faiblesse de l'industrie nationale et son incapacité à se procurer des parts de marché sur le marché mondial.

Cependant, la facture des importations n'arrête pas d'augmenter d'année en année en incluant de plus en plus de produits et services, au détriment de l'industrie nationale qui peine à trouver de marché pour écouler sa production. En effet, les importations ont passées 9,35 milliards USD en 2000 à plus de 54 milliards USD en 2013, soit une évolution de 46 milliards USD en 13 ans à raison de 3,5 milliards USD par année.

Le compte capital quant à lui affiche un solde négatif depuis 2000 et jusqu'à 2007, comme il apparaît dans la figure 14. Ce solde est le résultat de la politique algérienne de désendettement avec le remboursement par anticipation d'une partie de la dette extérieure. Les remboursements successifs ont impacté négativement le compte capital. En 2006, l'Algérie a effectué un remboursement important, ce qui a généré un déficit du compte capital de 11,22 milliards USD, le plus important pendant toute la période étudiée.

Grâce à la hausse des prix des hydrocarbures et aux excédents de la Balance des Paiements réalisés durant ces années, dont celui de l'exercice 2008 qui de 30,63 milliards USD, l'Algérie s'est constitué des réserves de changes dont les sommes sont importantes. En effet, entre 2000 et 2013, ces réserves sont passées de 11,90 milliards USD à plus de 194 milliards USD, soit une augmentation de 182,11 milliards USD dans en seulement 13 ans, à raison de 14 milliards USD de hausse par année en moyenne.

4.2.2. La période des déficits

Le compte courant le BP a affiché des excédents durant plus d'une décennie, grâce au niveau élevé des prix des hydrocarbures sur le marché mondial, avant d'enregistrer en 2014 son premier solde négatif. Dès le premier trimestre de cet exercice, ce compte affichait déjà un solde négatif qui s'est doublé au cours du deuxième trimestre avant de se stabiliser au troisième. Au cours du quatrième trimestre, ce solde s'est creusé considérablement pour atteindre les 9,28 milliards USD.

Ce solde négatif est la résultante d'une balance commerciale très faible et d'une balance des services négative.

Avec une tendance baissière, les exportations ont enregistré en 2014 une baisse de plus de 4 milliards USD pour montant global de 60,13 milliards USD, avec 58,46 milliards USD provenant uniquement des hydrocarbures dont le cours a considérablement baissé durant cet exercice pour se vendre sur le marché international à 99,68, soit 10 USD de moins par rapport à l'exercice précédent. Les exportations hors hydrocarbures quant à elles ont enregistré un niveau

appréciable comparativement aux exercices précédents et ont affiché un montant de 1,67 milliards USD.

De leur côté, les importations ont enregistré le plus haut niveau jamais atteint durant la période d'étudiée pour affiché un montant global en FOB de 59,67 milliards USD, soit une évolution de 538,18% par rapport à l'année 2000 où elles n'ont pas franchi le seuil des 10 milliards USD.

L'emballlement des importations au cours de l'année 2014 est dû aux hausses enregistrées par les groupes « biens d'équipements industriels », « produits semi-finis » et « biens alimentaires », notamment au second trimestre. En effet, les importations de « biens d'équipements industriels », qui occupent le premier rang avec une part relative de 30,36 %, ont enregistré une hausse de 18,92 % en 2014, contribuant ainsi à hauteur de 61,51 % à la hausse totale des importations de biens. Les importations de « biens d'équipements industriels » ont connu la progression la plus rapide sur la période 2004 à 2014, passant de 6,68 milliards USD en 2004 à près de 18,12 milliards USD en 2014, soit une hausse de 11,43 milliards USD¹. Le deuxième rang est occupé par « les produits semi-finis » pour un montant de 12,30 milliards USD avec un taux de contribution aux importations globales de 35,41 %. Les biens alimentaires quant à eux, occupent le troisième rang des importations avec une part relative de 17,86% pour un montant de 10,55 milliards USD.

La baisse significative du produit des exportations et le maintien du niveau très haut des importations ont affaibli considérablement la Balance Commerciale, qui a affichée pour l'année 2014 un solde de 0,46 milliard USD alors qu'il était à 9,88 milliards USD en 2013.

Cette forte baisse du solde courant c'est con jugé avec un solde négatif, de l'ordre de 8,14 milliards USD, du compte service hors revenus facteurs résultant de la hausse des importations des services techniques et de ceux liés au bâtiment et travaux publics faisant partie des grands projets lancés dans le cadre des appels d'offres internationaux.

Le compte capital a affiché en 2014 un excédent de 3,40 milliards USD contre un déficit de 0,86 milliards USD en 2013, soit une évolution positive de 2,54 milliards USD, grâce aux capitaux officiels net qui ont enregistré un solde positif de l'ordre de 0,52 milliards USD, contrairement aux exercices précédents où ce compte n'affichait que des soldes négatifs.

¹ Banque d'Algérie, Rapport annuel 2014 évolution économique et monétaire en Algérie, juillet 2015, Alger, page 47.

L'excédent du compte capital n'a pas pu compenser le solde négatif du compte courant ce qui a donné lieu à un déficit de la BP algérienne pour la première fois, durant la période de l'étude, qui s'est élevé à 5,88 milliard USD. En conséquence, les réserves officielles de change se sont contractées à 178,94 milliards USD à fin décembre 2014 contre 194,01 milliards USD à la même période de l'année précédente.

Pour l'année 2015, la situation de la BP s'est considérablement aggravée pour afficher un solde négatif de plus de 27 milliards USD, soit un écart de 21,65 milliards USD. Ce dernier provient essentiellement de l'accentuation de déficit du compte courant durant cette année, qui a affiché un solde négatif de 27,48 milliards USD.

En raison d'un choc pétrolier prolongé, qui a amené le prix du baril à une moyenne annuelle de 52,79 USD, les exportations ont baissé en valeur de 43,4% pour atteindre un montant de 34,47 milliards USD.

Il va sans dire que la principale raison de la baisse drastique de ces revenus est liée aux recettes des hydrocarbures constituant l'essentiel des exportations algériennes, ayant baissée en volume et en valeur durant l'exercice 2015.

En valeur, les exportations des hydrocarbures ont subi une baisse de 42,5%, passant ainsi de 58,42 milliards USD en 2014 à 33,08 milliards USD en 2015. En volume, ce même produit a baissé d'environ 0,3% par rapport à l'exercice 2014.

Les importations de biens, après plus de dix-huit années de tendance haussière ininterrompue, excepté la relative stagnation enregistrée en 2009, ont sensiblement baissé en 2015 affichant 52,65 milliards contre USD 59,67 milliards USD en 2014, soit un recul de 7,02 milliards USD. Cette baisse des importations a concerné tous les groupes de produits avec, néanmoins, des niveaux différents¹.

Cependant, même avec cette baisse des importations enregistrée, le taux de couverture reste très faible et les exportations n'ont couvert les importations qu'avec un taux 65,66 %. Par conséquent, la balance commerciale de l'Algérie a affiché pour la première fois, durant la période de l'étude, un solde négatif important de l'ordre de 18 milliards USD.

¹ Banque d'Algérie, Rapport annuel 2014 : « évolution économique et monétaire en Algérie », Novembre 2016, Alger, page 43.

Le résultat négatif réalisé par le commerce extérieur des biens a été aggravé par le compte des services et celui des revenus des facteurs qui ont affichés respectivement deux soldes négatifs de l'ordre de 7,52 milliards USD et de 4,44 milliards USD. Tout cela n'a pas pu être conforté par le résultat du compte des transferts nets qui a réalisé le seul résultat excédentaire de 2,56 milliards USD, et le compte courant a enregistré pour la deuxième fois consécutive un solde négatif de 27,48 milliards USD.

Le compte capital a affiché lui aussi un solde négatif, suite au transfert de 2,34 milliards de dollars au titre d'une cession par des non-résidents à des résidents de leurs parts dans une entreprise¹ pour amener le solde globale de la PB en 2015 à un niveau bas jamais atteint durant la période étudié qui est de 27,54 milliards USD.

Ce résultat négatif a impacté négativement les réserves de changes qui ont été utilisées le but de compenser l'écart et régler les factures des importations réalisées en 2015. Cette action a amené les réserves de changes à un niveau de 144,13 milliards USD, soit une baisse de 34,36 milliards USD par rapport à l'exercice précédent. Des réserves en constante baisse, contraignant les autorités algériennes à réduire la facture des importations et sacrifier des produits jugés de moindre utilité.

Section V : le taux de change

Un couple de monnaie où « cross » de monnaie se constitue de deux monnaies s'échangeant entre elles à un certain prix. Ce prix est le taux de change où prix de conversion d'une monnaie en une autre. Le taux de change se compose d'une devise de base et d'une devise de cotation. Le taux de change est donc le nombre d'unités monétaires nationales qu'il faut avancer pour avoir une unité de monnaie étrangère². Il représente la contrevaletur de la monnaie locale en une autre monnaie étrangère.

Les échanges commerciaux entre pays se font généralement en contre partie des devises fortes que les pays détiennent dans leurs réserves de changes ou qu'ils achètent sur le marché en contre partie de la monnaie locale moyennant un taux de change comme référence.

¹ Banque d'Algérie, Rapport annuel 2014, « évolution économique et monétaire en Algérie », Novembre 2016, Alger, page 46.

² Article de Farid BOUKERROU Samira DJAALAB, « Balance des paiements, taux de change et dévaluation de la monnaie en Algérie », publié dans la revue des sciences humaines N° 40, Université Constantine 1, Décembre 2013, page 58.

5.1. Présentation et historique du marché des changes en Algérie

Le marché des changes est passé, depuis l'indépendance de l'Algérie, par plusieurs étapes. Un régime de fixité adopté depuis l'indépendance jusqu'en 1986, un régime intermédiaire jusqu'à 1994 et le régime actuel qui est celui du flottement dirigé¹.

5.1.1. Un régime de fixité

Au cours de la première phase, qui s'étale de l'indépendance jusqu'en 1986, caractérisée par la fixité du taux de change, l'Algérie a connu trois politiques de changes différentes.

Dans un premier temps, l'Algérie faisait encore partie de la Zone franc, qui assure la libre circulation des capitaux et une liberté totale du commerce extérieur². Ne disposant pas encore de sa propre monnaie, l'Algérie utilisait alors le Franc Français.

Face au risque que constitue la libre circulation des capitaux du fait de l'utilisation de la monnaie française, les autorités algériennes se sont vues dans l'obligation de créer une monnaie locale qui est le Dinar Algérien, et ce à travers la promulgation de la loi 64-111 du 10/04/1964 instituant l'unité monétaire nationale. Durant cette deuxième phase, le Dinar Algérien, fraîchement créé, était indexé sur le Franc français pour une parité égale et équivalait à 180 milligrammes d'Or³.

Avec l'effondrement du système de Bretton-Woods, l'indexation du Dinar Algérien à la monnaie française présentait plusieurs risques, ce qui a conduit les autorités algériennes à adopter une nouvelle politique monétaire. Durant cette phase la monnaie nationale était indexée à un panier de 14 monnaies plutôt qu'à une. Les monnaies prises en compte ainsi que leurs coefficients de pondération se présentent comme suit :

¹ KOUDACHE Lynda, mémoire de magister sur le thème « les politiques de change et leurs effets sur l'économie : cas de l'Algérie », Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, Faculté des Sciences Économiques, des Sciences Commerciales et de gestion, 2012, page 106-112.

² Hocine BENISSAD, « Algérie : restructuration et réformes économiques 1979-1993 », éditions OPU, Alger, 1994, page 83.

³ KOUDACHE Lynda, mémoire de magister sur le thème « les politiques de change et leurs effets sur l'économie : cas de l'Algérie », Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, Faculté des Sciences Économiques, des Sciences Commerciales et de gestion, 2012, page 107.

Tableau 12 : composition du panier de référence du Dinar Algérien

Devise	Pondération (%)
Dollar Américain	40,15
Franc français	29,2
Deutschemark	11,5
Livre Italienne	4
Livre Sterling	3,85
Franc Belge	2,5
Franc Suisse	2,25
Peseta Espagnole	2
Florin Hollandais	1,5
Dollar Canadien	0,75
Couronne Danoise	0,2
Couronne Norvégienne	0,1
Schilling Autrichien	0,5
Couronne Suédoise	1,5

Source : KOUACHE Lynda, Op.cit., page 108

Le taux de change du DZD est calculé alors en fonction de l'évolution de la valeur des monnaies du panier sur le marché mondial des changes et en effectuant des pondérations tenant compte des coefficients sus mentionnés.

Ce régime a montré ses limites dans un contexte de crise, notamment les chocs pétroliers et la baisse des revenus des exportations. Chose qui a poussé les autorités algériennes à mettre en place un autre régime qui est le régime de change intermédiaire.

5.1.2. Un régime intermédiaire

Pour faire face aux nouvelles exigences du commerce international et palier aux problèmes que présente le régime de change fixe dans un contexte de faiblesse des revenus des hydrocarbures, survenu suite aux chocs pétroliers, l'Algérie a mis en place partir de 1986 un régime de change intermédiaire qui a fonctionné jusqu'en 1994.

Cette politique consiste à ajuster le taux de change pour corriger la surévaluation du Dinar en se rapprochant ainsi de sa valeur d'équilibre. L'ajustement du taux de change s'est

effectué d'abord par des dévaluations rampantes (glissement progressif) non annoncées, puis par des dévaluations officielles importantes¹.

Par le glissement progressif, les autorités algériennes ont procédé à la dévaluation de la monnaie nationale de 153 % entre 1986 et 1990.

L'Algérie a réalisé durant cette période deux dévaluations officielles. La première est intervenue en septembre 1991 et a réduit la valeur du DZD de 22% par rapport à l'USD pour amener le taux de change à 22.5 DZD contre 1 USD.

La politique de dévaluation doit tendre vers une série d'objectifs macroéconomiques dont la finalité est la réalisation d'un équilibre des échanges extérieurs de la nation. C'est un moyen de lutte contre un déficit chronique de la balance des paiements engendré par une perte de compétitivité du pays dans un environnement où les lois de la concurrence régissent le fonctionnement de l'économie mondiale. La dévaluation est le moyen employé par les autorités publiques pour résorber le déficit, on lui assigne donc trois 3 objectifs à réaliser²:

- Un effet quantité : La dévaluation doit se traduire par l'augmentation des quantités offertes à l'exportation dans la mesure où l'économie nationale est en situation de sous-emploi des facteurs de production. On peut augmenter la production en augmentant l'offre de facteurs de production sans augmenter le niveau des prix (pas d'inflation).
- Un effet dégradation des termes de l'échange : Dans la mesure où le prix des exportations baisse et celui des importations augmente, on enregistre une dégradation des termes d'échange au désavantage du pays qui dévalue.
- Un effet entré de capitaux : Il concerne les pays développés qui adoptent une législation de change favorable à la libre circulation des capitaux à l'échelle internationale.

Suite à l'échec de la première action pour atteindre les le niveau de performance escompté pour l'économie algérienne, une deuxième dévaluation, agréée par le FMI dans le

¹ KOUDACHE Lynda, mémoire de magister sur le thème « les politiques de change et leurs effets sur l'économie : cas de l'Algérie », Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, Faculté des Sciences Économiques, des Sciences Commerciales et de gestion, 2012, page 110.

² Article de Farid BOUKERROU Samira DJAALAB, « Balance des paiements, taux de change et dévaluation de la monnaie en Algérie », publié dans la revue des sciences humaines N° 40, Université Constantine 1, Décembre 2013, page 62.

cadre du programme de stabilisation, a été initiée en 1994 et a réduit la valeur du DZD de 40,17% par rapport au Dollars Américain.

5.1.3. Régime de flottement dirigé

Depuis 1995, la politique de change adoptée en Algérie est celle du flottement dirigé. Le cours du DZD est alors déterminé par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché interbancaire des changes, institué par le règlement N° 59-08 du 23/12/1995 relatif au marché des changes¹.

Le marché interbancaire des changes est un marché entre banques et établissements financiers, intermédiaires agréés. Il regroupe toutes les opérations de change au comptant ou à terme entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles². L'intervention de la Banque d'Algérie dans ce marché et son élargissement aux autres institutions financières non bancaires sont prévus par ce même règlement.

L'intervention de la Banque d'Algérie sur ce marché se fait par l'achat ou la vente de devises dans un souci de régulation afin de rapprocher le taux de change à son taux d'équilibre.

La mise en place du marché interbancaire est appuyée par l'introduction de normes de surveillance des positions de change sous l'angle prudentiel³. C'est ainsi que les banques et établissements financiers, sont tenus de respecter en permanence :

- Un rapport maximum de 10 % entre le montant de leur position longue ou courte dans chaque devise étrangère et le montant des fonds propres ;
- Un rapport maximum de 30 % entre la plus élevée des sommes des positions longues ou des positions courtes pour l'ensemble des devises et le montant de leurs fonds propres.

À cet effet, les banques et établissements financiers intervenant sur le marché interbancaire des changes doivent disposer, notamment, d'un système permanent de mesure permettant d'enregistrer immédiatement les opérations en devises et de calculer les résultats

¹ KOUDACHE Lynda, mémoire de magister sur le thème « les politiques de change et leurs effets sur l'économie : cas de l'Algérie », Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, Faculté des Sciences Économiques, des Sciences Commerciales et de gestion, 2012, page 112.

² Article 2 du règlement N° 59-08 du 23/12/1995 relatif au marché des changes.

³ <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheint1.htm> , consulté le 19 Juin 2015

ainsi que les positions de change globales et les positions de change par devise étrangère ; et dont des déclarations périodiques seront adressées à la Banque d'Algérie.

Le marché interbancaire des changes en Algérie est composé de deux compartiments qui sont celui du marché de change au comptant (spot) et celui du change à terme (forward). Plusieurs opérations y sont autorisées, telles que :

- Vendre aux banques non résidentes la monnaie nationale contre des devises étrangères librement convertibles ;
- Vendre des devises étrangères librement convertibles contre la monnaie nationale détenues dans un compte en DZD convertibles ;
- Acheter et vendre des devises étrangères librement convertibles contre des devises étrangères librement convertibles ;
- Acheter et vendre entre intermédiaires agréés du marché interbancaire des changes des devises librement convertibles contre DZD.

Le taux de change de la monnaie nationale est en fluctuation par rapport aux devises étrangères. Dans ce qui suit, l'évolution de ce taux durant la période allant de 2000 à 2015 sera présentée.

5.2. Présentation et analyses des statistiques relatives aux fluctuations du taux de change en Algérie

Les échanges commerciaux de l'Algérie avec ses partenaires se font à majorité en utilisant deux devises, à savoir l'Euro et le Dollar Américain. En effet, plus de 98% des exportations algériennes sont libellées en USD représentant part des hydrocarbures dans la balance commerciale algérienne, échangées sur le marché international en utilisant cette devise. Les importations quant à elles sont, en grande partie, libellées en EUR du fait de l'origine des biens et services provenant principalement des pays européens, notamment France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Pour cette raison, l'étude de l'évolution du taux de change de DZD n'a concerné que les deux monnaies principales dans le commerce extérieur de l'Algérie, à savoir l'EUR et l'USD.

Le tableau 13 présente le prix d'une unité des deux monnaies, l'EUR et l'USD, en nombre d'unité de la monnaie nationale qui est le DZD et son évolution à travers les années 2000 à 2015.

Tableau 13 : évolution du taux de change annuel moyen du Dinar Algérien par rapport à l'Euro et au Dollar Américain entre 2000 et 2015

Année	Taux de change			
	DZD/ EUR	Variation	DZD/USD	Variation
2000	69,4307	Année de base	75,3165	Année de base
2001	69,2036	-0,33	77,2694	2,59
2002	75,3454	8,87	79,6861	3,13
2003	87,4722	16,09	77,3768	-2,90
2004	89,6423	2,48	72,0659	-6,86
2005	91,3211	1,87	73,3669	1,81
2006	91,2447	-0,08	72,6459	-0,98
2007	95,0012	4,12	69,3644	-4,52
2008	94,8548	-0,15	64,5810	-6,90
2009	101,2979	6,79	72,6467	12,49
2010	103,4953	2,17	74,3199	2,30
2011	102,2154	-1,24	72,8537	-1,97
2012	102,1627	-0,05	77,5519	6,45
2013	105,4374	3,21	79,3809	2,36
2014	106,9064	1,39	80,5606	1,49
2015	111,4400	4,24	100,4600	24,70

Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

À la lecture de ce tableau, on note la dépréciation du DZD face à ces deux monnaies utilisées par l'Algérie dans ses échanges commerciaux. En effet, à la fin de cette période, le Dinar a perdu de plus de 60 % de sa valeur comparativement à l'Euro et plus de 33% par rapport au Dollar Américain. La situation est bien illustrée dans la figure 15.

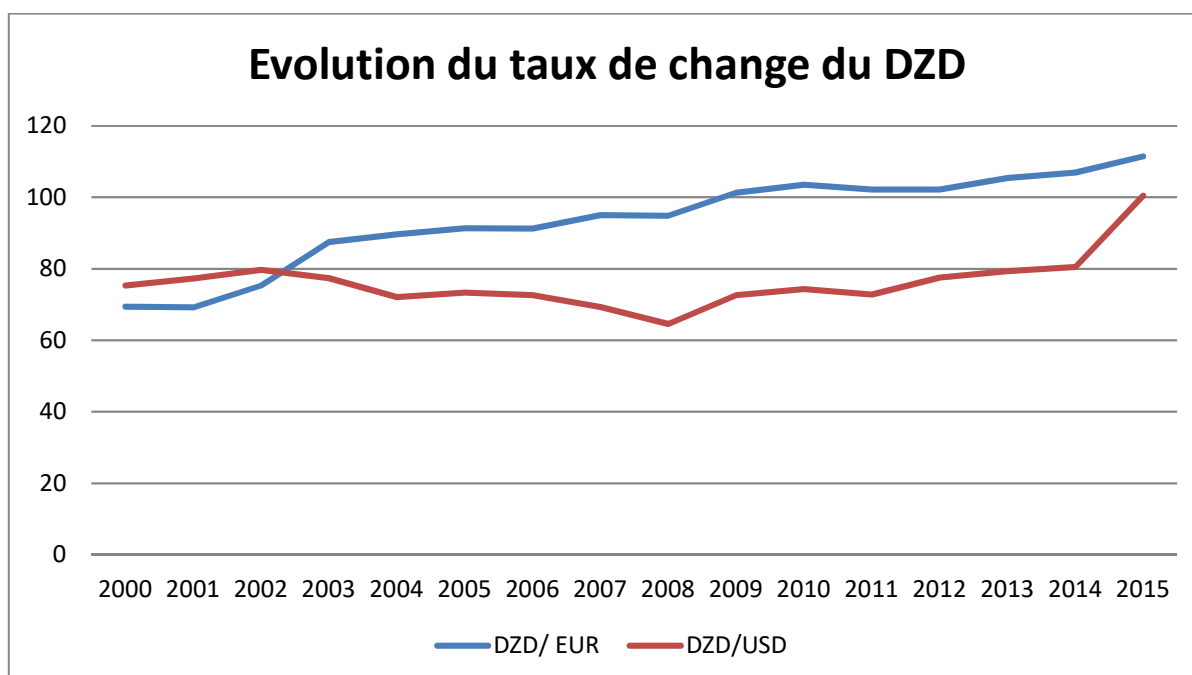
Le taux de change du Dinar Algérien par rapport à l'Euro est passé de 69,4307 en 2000 à 111,44 en 2015. Pour le Dollar Américain, son taux de change par rapport au Dinar Algérien est passé de 75,3165 à 100,46 durant cette même période. Ceci est le résultat de la dévaluation continue de la monnaie nationale par les pouvoirs publics, dans le but d'atteindre des objectifs de stabilisation et de croissance.

Une dévaluation baisse le taux de change de la monnaie nationale et par conséquent le prix des biens et services offerts par les entrepreneurs nationaux sur le marché international, grâce à une main d'œuvre de moindre coût, tel est le cas de plusieurs nations dans le monde

qui ont opté pour cette politique, à l'exemple de la Chine. Cependant, et en l'absence d'une production nationale, l'Algérie n'a pas pu accompagner cette politique par une offre suffisante et exportable sur la scène internationale. Les mesures prises pour la relance du tissu industriel, par le biais des dispositifs de financement de projets de création et d'extension d'entreprises, n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Cependant, la dévaluation entraîne l'augmentation induite des prix des produits importés. Elle génère des situations inflationnistes. L'inflation se caractérise par le fait qu'elle est un phénomène global qui touche tous les secteurs économiques sans distinction aucune¹. Au second semestre 2014, les prix du pétrole ont chuté d'environ 50 %, pendant que le Dollar s'est fortement apprécié par rapport à l'Euro et à d'autres devises. Le taux de change du Dinar algérien a connu une forte dépréciation². Cela explique la hausse en 2015 du taux de change du Dinar par rapport au Dollar Américain (100,46 DZD pour USD) et à l'Euro (111,44 DZD pour 1 EUR).

Figure 15 : courbe de l'évolution du taux de change annuel moyen du Dinar Algérie par rapport à l'Euro et au Dollar Américain entre 2000 et 2015



Source : rapports de l'Office National des Statistiques de 2000 à 2015

¹ Article de Farid BOUKERROU Samira DJAALAB, « Balance des paiements, taux de change et dévaluation de la monnaie en Algérie », publié dans la revue des sciences humaines N° 40, Université Constantine 1, Décembre 2013, page 80.

² Rapport de la Banque d'Algérie, « Tendances financières et monétaires au premier semestre de 2015 », Septembre 2015, P6.

La figure 15 montre une courbe avec une pente négative entre 2002 et 2008. Cela signifie qu'il avait eu une légère appréciation du Dinar par rapport au Dollar Américain durant cette période. En effet, le taux de change est passé de 79,6861 DZD pour un USD en 2002 à 64,5810 DZD pour 1 USD en 2008, soit une dépréciation de l'ordre de 18,95 %. Ceci est dû à une dépréciation du Dollar Américain dans le marché des changes mondial et non pas à une appréciation du Dinar Algérie. La dépréciation du Dinar Algérien face aux autres devises, notamment l'Euro, durant cette même période explique bien cette situation.

L'Euro a été créé le 01/01/1999 pour devenir la monnaie unique de plusieurs pays identifiés comme pays de la Zone Euro. Après sa mise sur le marché en date du 01/01/2002, il est rapidement devenu la deuxième devise mondiale en volume de transactions derrière le Dollar Américain du fait du poids économique, financier et politique des pays de la Zone Euro. Son statut de deuxième monnaie d'échange au niveau mondial a causé la dépréciation du Dollar US du fait de la baisse de la demande internationale pour ce dernier. Mise à part l'appréciation du Dinar Algérien durant cette période, la figure 15 montre deux courbes avec une pente positive. Les taux de change DZD/EUR et DZD/USD évolue de plus en plus en défaveur Dinar Algérien.

La politique expansionniste des dépenses publiques, adoptée par les pouvoirs publics algérien et sensée redynamiser le tissu industriel n'a pas abouti au résultat escompté en termes de taux de change. Une telle politique renforce l'attractivité du pays, vis-à-vis des investisseurs potentiels, et augmente la demande de la monnaie nationale en contre partie des devises étrangères. Avec cette demande supplémentaire, la monnaie nationale s'apprécierait sur le marché des changes mondial jusqu'à atteindre le point d'équilibre.

Du fait de la déficience du tissu industriel et de la faiblesse des facteurs d'attractivité de l'Algérie, la demande engendrée par la dépense publique a été orienté vers le marché extérieur par le biais des importations. En plus des dévaluations officielles, initiées par les pouvoirs publics durant cette période, cela a engendré une forte dépréciation du Dinar Algérien au lieu de son appréciation.

Il est à noter que la convertibilité partielle du Dinar Algérien a encouragé la création d'un marché de change parallèle. Les taux de changes sur ce marché sont supérieurs d'environ 50% par rapport aux taux de change officiels. Malgré l'importance de ce marché parallèle de change, cette étude ne s'est intéressée qu'au taux de change officiel.

Conclusion

L'économie algérienne a affiché, durant le début des années 2000, une croissance économique soutenue par la hausse des cours des hydrocarbures sur le marché mondial. Ce résultat peut être qualifiée de satisfaisante compte tenu du volume du PIB qui a été multiplié par quatre entre 2000 et 2015. Cette croissance est tirée principalement par une dépense publique importante.

Mis à part le taux de change qui n'a pas cessé d'évoluer en défaveur de la monnaie nationale, la même tendance a été observée sur la majorité des indicateurs macroéconomiques. En effet, le taux d'inflation a baissé considérablement pour atteindre en 2006 son niveau le plus bas de 1,8%. Les taux enregistrés durant cette période restent suffisamment bas par rapport aux années 1990, la période durant laquelle ce taux a dépassé les 30 % à plusieurs reprises.

Il de même pour la Balance des Paiements qui a affiché des soldes positifs grâce à une situation très appréciable de la Balance Commerciale où les exportations ont dépassé largement les importations des biens et services. Ces excédents ont permis à l'Algérie de se constituer une manne importante et de renforcer sa situation par l'augmentation des réserves de changes, ayant atteint un niveau record avoisinant les 200 milliards USD.

Le taux de chômage a considérablement baissé durant cette période passant de 29,9% en 2000 à 9,8 % en 2013. Cette baisse du taux du chômage est le résultat des actions entreprises par les pouvoirs publics et de la situation économique qui s'est améliorée durant cette période, après la fin de la décennie noire où l'insécurité et l'instabilité politique et juridique du pays empêchaient le développement et la croissance économique ce qui accroît le chômage pour défaut de création de nouveaux emplois, voire la suppression des emplois déjà existant.

Cependant, un inversement de la tendance a été noté à partir de 2010, période où les cours des hydrocarbures ont subi un choc et ont enregistré une baisse très importante affectant ainsi négativement les recettes de l'Algérie. La diminution des recettes de l'État oblige les autorités à réduire les dépenses publiques qui constituaient le moteur de la croissance économique.

Conclusion

Générale

Conclusion générale

L'économie algérienne a connu une croissance importante durant la période allant de 2000 à 2015. Les dix premières années ont été particulièrement marquées par une amélioration dans plusieurs domaines. Sa situation économique s'est progressée rapidement et plusieurs réformes ont été engagées afin de mettre à niveau les secteurs les plus importants suscitant croissance et développement.

Dans la même période, une politique expansionniste a été engagée par les pouvoirs publics dont l'objectif est le renforcement de la situation de bonne santé économique en stimulant le marché par une demande publique importante. Ainsi, et avec cette demande supplémentaire, l'investissement reprendrait.

Cette politique interventionniste s'inscrit dans une logique de la pensée keynésienne, qui préconise la dépense publique comme un moteur de la croissance économique. Une démarche qui va à l'encontre de la pensée classique, hostile à toute forme d'intervention de l'État pour la régulation de l'économie et considérant que le marché s'autorégule à travers un mécanisme qu'Adam Smith fut appelé « Mains Invisible », ou encore la loi de l'offre et de la demande qui ajuste les prix des biens et des services échangés au point d'équilibre.

La politique dans laquelle les autorités algériennes se sont engagé durant cette période avait pour objectif le soutien de la croissance et de la stabilité économique du pays ainsi que la consolidation des indicateurs macroéconomiques ayant montré une amélioration sans précédent comparativement aux années passées.

En effet, le PIB de l'Algérie a connu une croissance importante. Il a enregistré une hausse de l'ordre de 400 % et est passé de 54.79 milliards USD en 2000 à plus de 213 milliards USD en 2014, avant de baisser légèrement en 2015 pour atteindre 166 milliards USD. Cette croissance est due à la forte hausse et à la stabilisation des prix des hydrocarbures à un niveau dépassant les 100 USD le baril.

Cette hausse des prix est le résultat d'une conjoncture économique où la demande était durablement supérieure une offre qui se trouvait réduite en raison des crises qui ont touchées une grande partie des pays producteurs, à l'instar des pays arabes essentiellement producteurs

et ayant traversé des périodes de guerres civiles, baptisées printemps arabe, induisant la baisse de leur offre en matière d'hydrocarbure liquide et gazeux.

Le chômage a également affiché des résultats satisfaisants comparativement aux années passées. Une baisse du taux de chômage a été enregistrée durant cette période, passant de 29,9 % en 2000 à 9,8 % en 2013 avant de rebondir à 11,2 % en 2015%. Une baisse de plus de 20 points qui a porté surtout sur le recrutement des jeunes diplômés, représentant un potentiel important de création de richesse mais non exploité durant les années précédentes, où l'insécurité et l'instabilité politico-juridique du pays ayant caractérisé la décennie noire, empêchaient le développement et la croissance économique, chose qui a concouru à l'accroissement du chômage pour défaut de création de nouveaux emplois, voire la suppression des emplois déjà existant.

Les évolutions favorables observées dans le marché de l'emploi sont le résultat des actions entreprises par les pouvoirs publics et de l'amélioration temporaire de la situation économique de l'Algérie.

La Balance des Paiements a pareillement enregistré une certaine amélioration, notamment la Balance Commerciale qui a pu dégager des soldes positifs très importants dépassant les 34 milliards USD durant trois années successives (2006 à 2008) dans une situation où les exportations ont largement dépassé les importations.

Les excédents dégagés par la Balance des Paiements en général et de la Balance Commerciale en particulier ont permis à l'Algérie de se constituer des réserves de changes importantes atteignant le niveau de 194 milliards USD en 2013 alors qu'elles n'étaient que de 11,90 milliards UDS en 2000, soit une augmentation de 182,11 milliards USD en seulement 13 ans, à raison de 14 milliards USD de hausse par année en moyenne.

Cependant, l'inflation a connu une hausse importante durant cette période, mis à part les deux années 2005 et 2006 où un taux relativement bas, de l'ordre de 2,7 % et 1,8 % respectivement, a été enregistré. Il est à noter que le panier sur lequel l'Indice des Prix à la Consommation a été calculé, comprend plusieurs produits subventionnés par l'État, ce qui constitue un biais pour le calcul de l'inflation. Par conséquent les taux réels sont plus importants que ceux déclarés.

Les pouvoirs publics ont tenté de rattraper cette situation de hausse générale des prix par une revalorisation des salaires. Une action qui a engendré à nouveau de l'inflation en raison de la faiblesse de sa contrepartie en production nationale.

Le taux de change a affiché, durant cette période, le même comportement, caractérisé par une tendance à la hausse. Dans un régime de flottement dirigé, le Dinar Algérien a considérablement reculé et a perdu de sa valeur face au Dollar Américain et l'Euro, les deux principales monnaies d'échange de l'Algérie avec ses partenaires commerciaux.

La situation d'aisance financière, dans laquelle l'économie algérienne a évolué, a permis à l'État de s'engager dans la réalisation de plusieurs projets d'infrastructure. Ces actions s'inscrivent dans une politique de croissance par les dépenses publiques, inspirée de la théorie de l'intervention de l'État préconisée par J.M. Keynes.

Cette politique a été mise en œuvre grâce à une importante manne financière qui s'est formée suite à la hausse des prix des hydrocarbures sur le marché international. Le cours annuel moyen du baril du Saharien Blend Algérien est passé de 24 USD en 2001 à plus de 112 USD en 2011, soit un prix qui s'est multiplié par 4 dans une période de 10 ans. Cette situation a été très favorable pour les pays exportateurs de pétrole, tel que l'Algérie, qui en ont tiré profit en renflouant leur caisse en devise.

La bonne santé de l'économie algérienne n'a pas duré longtemps et n'a pas résisté au choc pétrolier qui a fait baisser durablement les prix sur le marché international. En effet, suite à la chute des cours des hydrocarbures intervenue au courant de l'année 2012, un changement de tendance a été observé quant à l'évolution des indicateurs macroéconomiques.

Le PIB s'est rétracté de 22 % entre 2014 et 2015, passant ainsi de 213 à 166 milliards USD, soit une perte d'environ 47 milliards USD en seulement une (01) année. Cette diminution est causée principalement par la baisse de la part des recettes des hydrocarbures dans la formation PIB. En effet, cette part est passée de 27,01 % à 18,89 % entre 2014 et 2015.

Le chômage a eu le même comportement avec la chute des prix des hydrocarbures. Son taux a enregistré une hausse de l'ordre de 1,40 point entre 2013 et 2015, passant de 9,80 % à 11,20 %. Cette hausse a touché de la même façon les deux sexes sans distinction. Cependant, les jeunes ont été les plus touchés par cette hausse observée durant ces deux dernières années.

La réduction du chômage observée pendant quelques années a été le résultat des différents programmes d'aide à l'insertion professionnelle qui ont à leur tour montré leur limite du fait que le recrutement temporaire qu'ils proposent ne se transforment que très rarement en postes permanents au sein des organismes recruteurs. Cela va sans négliger le préjudice causé au Trésor Public ayant supporté les salaires versés au bénéficiaires de ces programmes pour sa qualité de pourvoyeur de fonds.

La Balance des Paiements a subi brusquement les conséquences de la baisse des cours des hydrocarbures. En effet, son solde global est passé de 12,07 milliards USD en 2012 à 0,29 milliards USD en 2013, soit une perte de 11,78 milliards USD en une année. Une situation qui s'est aggravée pendant les deux exercices suivants pour afficher un solde négatif de l'ordre de -5,88 milliards USD en 2014 et de -27,54 en 2015. Le solde global de la Balance des Paiement a perdu ainsi près de 40 milliards USD entre 2012 et 2015. La Balance Commerciale a enregistré en 2015 un solde négatif de l'ordre de -18 milliards USD du fait de la baisse des recettes des exportations et la hausse continue des importations et l'élargissement de la liste des produits et services importés.

Les réserves de change détenues par la Banque Centrale et qui servent de moyens de paiement dans un contexte de flux monétaires internationaux ont baissé considérablement. En effet, après avoir atteint le niveau historique de 194 milliards USD en 2013, elles se sont rétractées de 50 milliards USD pour atteindre un niveau de 144,13 milliards USD en 2015. Ces réserves continuent à perdre de plus en plus de leur valeur à la fin de septembre 2017, elles ont affiché un solde de 102,4 milliards USD et les prévisions de 2018 annoncent déjà des chiffres en deca des 100 milliards USD. Une situation difficilement gérable pour une économie dépendante des importations et dont le marché local ne peut satisfaire ses besoins les plus élémentaires.

La baisse des recettes annuelles et des réserves de changes a contraint les pouvoirs publics à rationaliser ses dépenses afin de maîtriser sa croissance dans ce nouveau contexte. Pour ce faire, plusieurs projets ont été gelés pour manque de financement, provoquant ainsi un retard dans leur réalisation et un manque à gagner considérable quant aux investissements productifs de revenu.

La politique budgétaire, par laquelle les pouvoirs publics visaient un ajustement des indicateurs macroéconomiques, a montré son échec suite à changement de la tendance

d'évolution des prix des hydrocarbures. La baisse du PIB, le déficit de la Balance des Paiements et la montée du chômage démontrent bien les limites de cette politique dans l'environnement algérien.

Tel que montré par J.M. Keynes dans son cercle vertueux et par le multiplicateur budgétaire, une politique de dépenses publiques engendre une évolution du revenu plus importante que les dépenses engagées. Cependant, des conditions préalables à la mise en œuvre d'une telle politique, notamment un tissu industriel suffisamment développé pouvant répondre à la demande supplémentaire engendrée par la dépense publique, ne sont pas satisfaites par l'économie algérienne.

De ce fait, la demande supplémentaire a été orientée vers l'extérieur pour être satisfaite par une offre étrangère exigeant un transfert d'une grande partie de la dépense destinée au développement et à la croissance économique nationale, vers d'autres économies et avec une devise de plus en plus rare. Par conséquent, l'industrie sensée être le moteur de la croissance et de la politique mise en œuvre du fait de son rôle dans la satisfaction de la demande publique et de la formation de la main d'œuvre pour accompagner le développement, a été écartée du processus de création et de répartition de richesse au profit d'un marché international suffisamment développé.

Le secteur de l'industrie n'a pas reçu l'aide et le soutien qui devait lui revenir à travers cette politique. De ce fait, la situation de l'économie algérienne a été aggravée et la position du commerce extérieur de l'Algérie a été affaiblie. L'analyse de la Balance des Paiements, notamment la situation et la structure des importations et des exportations, montre clairement cette situation léthargique. Les exportations sont dominées à plus de 95% par les hydrocarbures, sur l'ensemble de la période, et les importations sont constituées de plus en plus par des produits de consommation finale.

De ce qui précède, il est à constater que l'amélioration des indicateurs macroéconomiques peut être imputée à la hausse des cours des hydrocarbures sur le marché international avec le flux des devises que cela occasionne plutôt qu'aux vertus de la politique économique adoptée par les pouvoirs publics. Les rentrées de fonds se sont traduites, durant ces quelques années par un renforcement de la situation économique de l'Algérie à l'intérieur et de sa position à l'extérieur et vis-à-vis de ses partenaires étrangers. D'ailleurs, cette

situation d'euphorie n'a pas résisté à la chute brusque des cours de pétrole et l'économie algérienne a subi un choc important.

L'échec de la politique expansionniste des dépenses publiques est à constater après plusieurs années de sa mise en œuvre. Les fonds dépensés ont servi à maintenir l'économie algérienne dans un état de léthargie en l'assistant par différents mécanismes de distribution de richesses sans se soucier au préalable de quiconque contrepartie en production nationale. Cette politique a mis l'économie de l'Algérie encore une fois dans une situation difficilement gérable du fait de la raréfaction des ressources financières et de l'importance des besoins en financement.

Dans un contexte de faiblesse des cours des hydrocarbures, l'Algérie est tenue de se soucier dans un premier temps de diversifier ses ressources financières afin de pouvoir couvrir ses dépenses obligatoires, avant de passer à l'investissement et à la création et la distribution des richesses.

L'objectif de stabilisation des indicateurs macroéconomiques reste d'actualité. Cependant, un objectif non réalisé dans une période d'aisance financière s'avère a priori difficilement réalisable dans les conditions actuelles. Les décisions à prendre doivent porter sur les stratégies de développement des secteurs potentiellement productifs de revenus qui constitueront le nouveau moteur de la croissance économique. Des secteurs avec des avantages comparatifs et un potentiel de développement importants à l'instar de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

Le choix d'investissement doit occuper une place importante dans la prise de décision au haut niveau. À cet effet, les projets à financer doivent satisfaire les conditions de rentabilité, notamment les délais de récupération des montants investis et faire l'objet d'une évaluation préalable rigoureuse pour éviter tout type de gaspillage des deniers publics. La responsabilisation des dirigeants et l'instauration d'un contrôle périodique constituent un élément important.

Enfin les pouvoirs publics doivent faire appel à l'ingénierie financière pour réaliser des montages financiers pour les grands projets productifs de revenus. Les anciens modes, basés sur le concours exclusif de l'État, à travers son budget ou ceux de ses collectivités territoriales, se sont avérés inefficaces. Le Partenariat Public-Privé (PPP) constitue une

alternative de financement du fait qu'il fait appel à des investisseurs privés, soucieux de l'avenir de l'investissement, imposant un contrôle rigoureux tant à l'étape de réalisation qu'à celle d'exploitation, contrairement à l'État qui en assure une gestion purement administrative avec une rentabilité moindre par rapport à une gestion privée.

Bibliographie

Ouvrages

1. BARRERE. A., « Théorie économique et impulsion keynésienne », édition Dalloz, Paris, 1952.
2. BENISSAD H., « Algérie : restructuration et réformes économiques 1979-1993 », éditions OPU, Alger, 1994 ;
3. BOUTHEVILLAIN.C. DUFRENOT.G. FROUTE. PH. PAUL. L, « les politiques budgétaires dans la crise », édition De Boeck, 1^{ère} édition, Louvain-la-Neuve, 2013.
4. BOUVIER. M. ESCLASSAN. M.C. LASSALE. J.P « Finances Publiques », édition LESTENSO, Paris, 2010 ;
5. CABANNES M. « la politique macroéconomique », Armand Colin, paris, 1994 ;
6. DALPRA P. « l'État » édition Ellipses 2009 ;
7. DANIEL J. M. « 8 leçons d'histoire économique, croissance, crise financière, réforme fiscale, dépenses publiques », édition Odile Jacobe, Paris, 2012 ;
8. DELORME R. et ANDRÉ C. « l'Etat et l'économie », Edition du Seuil, Paris, 1983 ;
9. FONTAINE P., « Marchés des changes » 2^{ème} édition, Éditions Pearson Education, France, 2011 ;
10. FONTANEL J. « Analyse des politiques économiques », Office des Publications Universitaires, Alger, 2005 ;
11. FRANÇOIS D. J. B. « Finances publiques, budget et pouvoir financier », édition Dalloz, paris, 2001 ;
12. GOUIFFES. P.F, « L'âge d'or des déficits », la documentation française, paris, 2013 ;
13. GREFFE.X, « politiques économiques, programmes, instruments, perspective », édition Economica, Paris, 1987.
14. HERRERA R. « Dépenses publiques et croissance économiques », Éditions l'Harmattan, Paris, 2010 ;
15. LANDAIS. B. « leçons de politique budgétaire », édition De Boeck, Paris, 1998 ;
16. LLAU. P. « équilibre budgétaire et déficits publics en Europe », édition ECONOMICA, Paris, 2000 ;
17. LOIC. L, « finances publiques », édition CUJAS, 4^{ème} édition, Paris, 1992
18. MUZELLEC. R « finances publiques » 14^{ème} édition, éditions DALLOZ, 2006 ;

19. SINE. A, « l'ordre budgétaire, l'économie politique des dépenses de l'État », édition Economica, Paris, 2006,
20. TALLINEAU. L, « l'équilibre budgétaire », édition Economica, Paris, 1994.

Articles

1. BÉRAUD A. « La place de la notion de chômage involontaire dans la théorie keynésienne de l'emploi », Christophe Lavielle. 12^{ème} Colloque international de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique, Mai 2008, Orléans, France, Presses Universitaires François Rabelais, 2011, page.277-290 ;
2. BOUKERROU F. et DJAALAB S. « Balance des paiements, taux de change et dévaluation de la monnaie en Algérie », publié dans la revue des sciences humaines N° 40, Université Constantine 1, Décembre 2013.
3. DANIEL. J. DAVIS. J. FOUAD.M. VAN RIJKEGHEM. C, « l'Ajustement budgétaire comme instrument de stabilité et de croissance », FMI, 2006.
4. GILLES C. et SODE A., « France Stratégie » département Économie-Finances ;
5. MALHERBE F., « Le produit intérieur brut (PIB) » ;
6. STIGLITZ J.E., « On the economic role of the state », Oxford journal, 1990;

Revues, rapports et manuels

1. Rapports annuels de la Banque d'Algérie de 2000 à 2015 ;
2. Rapport de la Banque d'Algérie, « Tendances financières et monétaires au premier semestre de 2015 », Septembre 2015 ;
3. Rapport de l'Office National des Statistiques « indice des prix à la consommation », Numéro 251 du mois de novembre 2016, Alger ;
4. Revue El Djazair.com N° 19, Octobre 2009 ;
5. Manuel de contrôle des dépenses engagées, Direction Générale du Budget, Ministère des Finances, Alger, 2007 ;
6. Manuel de procédures d'exécutions des dépenses et des recettes publiques, Direction Générale de la Comptabilité, Ministère des Finances, Alger, décembre 2007 ;
7. Glossaire de la Banque Africaine de Développement.

Thèses et mémoires

1. BENLOULOU Salim, thèse de doctorat sous le thème « Les dépenses publiques : quel optimum pour un bien-être social », Université Abou-bekr Belkaid, Tlemcen, Algérie, 2014
2. BOUHASSOUN Née BEDJAOUI Zahira, Thèse de doctorat en Sciences Économiques sous le thème de « La relation monnaie-inflation dans le contexte de l'économie Algérienne », Université Abou-Bekr Belkaïd Tlemcen, 2013/2014
3. BOURICHE Lahcène thèse de doctorat sous le thème « Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » université AbouBekr Belkaid de Tlemcen, 2013 ;
4. KOUDACHE Lynda mémoire de magister sous le thème « Les politiques de change et leurs effets sur l'économie : cas de l'Algérie », Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, soutenu publiquement le 01/07/2012.

Textes législatifs et réglementaires

1. Ordonnance N° 02-01 du 25/02/2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002
2. Ordonnance N° 05-05 du 25/27/2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005
3. Ordonnance N° 06-04 du 15/07/2006 portant loi de finances complémentaire pour 2006
4. Ordonnance N° 07-03 du 24/07/2007 portant loi de finances complémentaire pour 2007
5. Ordonnance N° 08-02 du 24/07/2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008
6. Ordonnance N° 09-01 du 22/07/2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009
7. Ordonnance N° 10-01 du 26/08/2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010
8. Ordonnance N° 11-03 du 13/02/2012 portant loi de finances complémentaire pour 2012
9. Ordonnance N° 15-01 du 23/07/2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015
10. Loi N° 64-111 du 10/04/1964 instituant l'unité monétaire nationale
11. Loi N° 84-17 du 07/07/1984 relative aux lois de finances
12. Loi N° 99-11 du 23/12/1999 portant loi de finances pour 2000 ;
13. Loi N° 2000-02 du 27/06/2000 portant loi de finances complémentaire pour 2000
14. Loi N° 2000-06 du 23/12/2000 portant loi de finances pour 2001 ;
15. Loi N° 01-12 du 19/07/2001 portant loi de finances complémentaire pour 2001
16. Loi N° 01-21 du 22/12/2001 portant loi de finances pour 2002
17. Loi N° 02/11 du 24/12/2002 portant loi de finances pour 2003
18. Loi N° 03-05 du 14/06/2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003
19. Loi N° 03-22 du 28/12/2003 portant loi de finances pour 2004

20. Loi N° 04/21 du 29/12/2004 portant loi de finances pour 2005
21. Loi N° 05-16 du 31/12/2005 portant loi de finances pour 2006 (Rectificatif)
22. Loi N° 06-24 du 26/12/2006 portant loi de finances pour 2007
23. Loi N° 07/12 du 31/12/2007 portant loi de finances pour 2008
24. Loi N° 08-21 du 30/12/2008 portant loi de finances pour 2009
25. Loi N° 09-09 du 30/12/2009 portant loi de finances pour 2010
26. Loi N° 10-13 du 29/12/2010 portant loi de finances pour 2011
27. Loi 11-11 du 18/07/2011 portant loi de finances complémentaire pour 2011
28. Loi N° 11-16 du 28/12/2011 portant loi de finances pour 2012
29. Loi N° 12-12 du 26/12/2012 portant loi de finances pour 2013
30. Loi N° 13-08 du 30/12/2013 portant loi de finances pour 2014
31. Loi N° 14-10 du 30/12/2014 portant loi de finances pour 2015
32. Décret exécutif N° 92-414 du 14/11/1992 relatif au contrôle préalable des dépenses engagées
33. Décret exécutif n° 08-126 du 19/04/2008 relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

Sites web

34. www.maghrebemergent.com (consulté le 24/12/2015)
35. <http://www.cours-seko.fr/> (consulté le du 19/09/2016)
36. <http://www.peoi.org> du (consulté le 05/05/2017)

Table des matières

Remerciements	I
Dédicaces	II
Résumé	III
Liste des abréviations	V
Liste des tableaux	VII
Liste des figures	VIII
Liste des Annexes	IX
Sommaire	X
Introduction générale	1
Chapitre I : les principaux courants économiques	9
Introduction	9
Section I : les fondements théoriques de l'État	10
1.1. Définition de l'État	10
1.2. Les différentes formes de l'État	13
1.2.1. L'État gendarme	13
1.2.2. L'État providence	14
1.3. Les fonctions de l'État	16
1.3.1. Les fonctions régaliennes	17
a. La fonction de défense	17
b. La fonction de justice	17
c. La fonction d'émission de la monnaie	17
1.3.2. Les fonctions économiques	18
a. La fonction d'allocation	18
b. La fonction de stabilisation	19
c. La fonction de redistribution	20
Section II : les classiques et l'économie de marché	20
2.1. Fondements et principes de base du courant classique	21
2.1.1. La fluctuation des prix et des salaires	21
2.1.2. Inexistence du chômage involontaire	22
2.1.3. Un chômage structurel	23
2.2. Le rôle de l'État dans le courant classique	23
2.2.1. La croissance économique chez les classiques (le modèle ricardien)	24
2.2.2. Les missions de l'État dans le courant classique	25

3.1. Fondements et principes de base de la théorie keynésienne	27
3.1.1. Rigidité des prix et des salaires	27
3.1.2. Existence d'un chômage involontaire	28
3.1.3. Le chômage conjoncturel	29
3.2. Le rôle de l'État dans l'approche de J. M. Keynes.....	29
3.2.1. Le cercle vertueux de J. M. Keynes	30
3.2.2. Explication du cercle vertueux de J. M. Keynes.....	32
Conclusion.....	34
Chapitre II : Les principaux indicateurs macroéconomiques.....	35
Introduction	35
Section I : le Produit Intérieur Brut (PIB).....	36
1.1. Les approches du Produit Intérieur Brut.....	36
1.1.1. L'approche « demande ».....	37
1.1.2. L'approche « production »	38
1.1.3. L'approche « revenu »	39
1.2. Produit Intérieur Brut Nominal et Produit Intérieur Brut Réel.....	40
1.2.1. Le PIB nominal	40
1.2.2. Le PIB réel.....	40
Section II : le Taux d'Inflation	41
2.1. Mesure de l'inflation	42
2.1.1. L'Indice des Prix à la Consommation.....	42
2.1.2. Le déflateur du PIB.....	43
Section III : le Taux de Chômage.....	44
3.1. Définitions des notions relatives au chômage.....	45
3.1.1. La population de base	45
3.1.2. La population inactive.....	45
3.1.3. La population active	45
3.2. La typologie du chômage	46
3.2.1. Le chômage volontaire/involontaire.....	46
3.2.2. Le chômage structurel/conjoncturel	46
Section IV : la Balance des Paiements	47
4.1. Définitions des notions relatives à la Balance des Paiements	47
4.1.1. Résident	47
4.1.2. Non résident.....	48

4.2.	Les comptes et les rubriques de la Balance des Paiements	48
4.2.1.	Le Compte des Transactions Courantes.....	48
4.2.2.	Le Compte Capital	49
4.2.3.	Le Compte des Opérations Financières.....	49
4.2.4.	Le Compte des Erreurs ou Omissions	49
4.3.	Le mode d'enregistrement comptable dans la Balance des Paiements.....	50
4.3.1.	Une comptabilité à partie double	50
4.3.2.	Une comptabilité des flux.....	51
4.3.3.	Méthodes d'enregistrement	51
Section V : Le Taux de Change		52
5.1.	Le marché des changes au comptant et le marché des changes à terme	53
5.1.1.	Le marché des changes au comptant	53
5.1.2.	Le marché des changes à terme.....	54
5.2.	Les différents régimes de change	55
5.2.1.	Le régime de change fixe.....	56
5.2.2.	Le régime de change variable.....	57
5.2.3.	Le régime de change intermédiaire.....	57
Conclusion.....		59
Chapitre III : les recettes et les dépenses de l'Algérie.....		60
Introduction		60
Section I : Aspects théoriques des dépenses publiques		61
1.1.	Notions sur les lois de finances	61
1.1.1.	La Loi de Finances de base	62
1.1.2.	La Loi de Finances complémentaire ou modificative.....	62
1.1.3.	La Loi de Règlement Budgétaire.....	63
1.2.	Les principes budgétaires	64
1.2.1.	L'unité	65
1.2.2.	L'universalité :	66
1.2.3.	L'annualité	66
1.2.4.	La spécialité.....	67
1.2.5.	L'équilibre.....	67
1.3.	Élaboration du budget général de l'État, exécution et contrôle de dépenses publiques	69
1.3.1.	Élaboration du Budget Général de l'État.....	69

1.3.2.	L'exécution des dépenses et des recettes publiques	71
1.3.3.	Les différents types de contrôle des dépenses publiques.....	71
Section II : L'évolution des recettes et des dépenses publiques en Algérie		72
2.1.	Présentation des dépenses et des recettes publiques en Algérie	72
2.2.	Variation des cours des hydrocarbures	75
2.3.	Le déficit budgétaire.....	80
2.4.	Le fonds de Régulation des Recettes (FRR)	81
Conclusion.....		85
Chapitre IV : Cas pratique : étude des indicateurs macroéconomique		86
Introduction		86
Section I : le Produit Intérieur Brut		87
1.1.	L'évolution du Produit Intérieur Brute algérien (2000/2015)	87
1.2.	Le Produit Intérieur Brute par secteur d'activité	89
Section II : l'inflation		96
2.1.	Présentation et méthode de calcul de l'Indice des Prix à la Consommation	96
2.1.1.	Présentation de l'Indice des Prix à la consommation.....	96
2.1.2.	Constitution de l'échantillon	98
2.2.	Présentation et analyse des données statistiques	100
Section III : le chômage.....		104
3.1.	La relance économique par la demande	104
3.2.	Évolution du chômage en Algérie entre 2000 et 2015.....	106
3.3.	Taux de chômage par sexe	111
3.4.	Le chômage par tranche d'âge	114
3.5.	Facteurs influant sur le chômage en Algérie.....	116
3.5.1.	L'âge de la retraite	116
3.5.2.	La scolarisation pour une longue durée	117
3.5.3.	L'activité féminine.....	118
3.5.4.	Les dispositifs d'aide à l'investissement et de création d'emplois.....	119
Section IV : la Balance des Paiements		121
4.1.	Présentation et des statistiques de la Balance des Paiements	121
4.2.	Analyse des statistiques de la Balance des Paiements	125
4.2.1.	La période des excédents.....	125
4.2.2.	La période des déficits.....	126
Section V : le taux de change.....		129

5.1. Présentation et historique du marché des changes en Algérie	130
5.1.1. Un régime de fixité.....	130
5.1.2. Un régime intermédiaire.....	131
5.2. Présentation et analyses des statistiques relatives aux fluctuations du taux de change en Algérie.....	134
Conclusion.....	138
Conclusion générale.....	139
Bibliographie.....	XII
Table des matières	XVI
Annexes.....	XXI

Annexes

Annexe 1 : État A annexé à la loi de finances 2017

62 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°77 29 Babte El Aouel 1438 29 Décembre 2016	
ANNEXES ETAT "A" RECETTES DE FINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2017	
RECETTES DE L'ETAT	MONTANTS (EN MILLIERS DE DA)
1. RESSOURCES ORDINAIRES :	
1.1. Recettes fiscales :	
201 001 – Produits des contributions directes	1 297 668 000
201 002 – Produits de l'enregistrement et du timbre.....	114 981 000
201 003 – Produits des impôts divers sur les affaires.....	1 047 601 000
(dont TVA sur les produits importés).....	556 221 000
201 004 – Produits des contributions indirectes.....	9 563 000
201 005 – Produits des douanes.....	345 570 000
Sous-total (1).....	3 361 674 000
1.2. Recettes ordinaires :	
201 006 – Produits et revenus des domaines.....	25 000 000
201 007 – Produits divers du budget.....	75 000 000
201 008 – Recettes d'ordre.....	20 000
Sous-total (2).....	100 000 000
1.3. Autres recettes :	
– Autres recettes.....	490 000 000
Sous-total (3).....	490 000 000
Total des ressources ordinaires.....	3 435 394 000
2. FISCALITE PETROLIERE :	
201 011 – Fiscalité pétrolière.....	2 200 120 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	5 635 514 000

Annexe 2 : État B annexé à la loi de finances 2017

ÉTAT "B"	
REPARTITION PAR DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL DE S CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2017	
DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	MONTANTS EN DA
Présidence de la République.....	7 825 999 000
Services du Premier ministre.....	4 508 933 000
Défense nationale.....	1 118 297 000 000
Intérieur et collectivités locales.....	394 260 754 000
Affaires étrangères et coopération internationale.....	35 216 220 000
Affaires maghrébines, union africaine et ligues arabes.....	(Pour Mémoire)
Justice.....	72 671 000 000
Finances.....	87 513 834 000
Industrie et mines.....	4 617 498 000
Energie.....	44 157 846 000
Mouqâdîmîne.....	245 943 029 000
Affaires religieuses et waqfs.....	25 375 735 000
Commerce.....	19 511 320 000
Aménagement du territoire, tourisme et artisanat.....	3 622 324 000
Agriculture, développement rural et pêche.....	212 797 631 000
Ressources en eau et environnement.....	16 183 538 000
Habitat, urbanisme et ville.....	17 698 233 000
Travaux publics et transports.....	27 425 215 000
Éducation nationale.....	746 261 285 000
Enseignement supérieur et recherche scientifique.....	310 791 629 000
Formation et enseignement professionnels.....	48 304 358 000
Travail, emploi et sécurité sociale.....	151 442 004 000
Culture.....	16 005 614 000
Solidarité nationale, famille et condition de la femme.....	70 904 217 000
Relations avec le Parlement.....	235 083 000
Santé, population et réforme hospitalière.....	389 073 747 000
Jeunesse et sports.....	34 554 477 000
Communication.....	18 698 935 000
Porte et technologies de l'information et de la communication.....	2 432 269 000
Sous-total.....	4 126 290 127 000
Charges communes.....	465 551 834 000
TOTAL GENERAL.....	4 591 841 961 000

Annexe 3 : État C annexé à la loi de finances 2017

64 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°77		29 Juin 2016/Année 1438 29 décembre 2015	
ETAT "C"			
REPARTITION PAR SECTEUR DE S DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2017			
(En millions de D.A.)			
SECTEURS	MONTANT A.P.	MONTANT C.P.	
Indéfini.....	3 611 000	2 757 000	
Agriculture et Pêche.....	101 065 200	151 625 000	
Centres aux services productifs.....	5 130 200	13 425 500	
Industries économiques et administratives.....	139 940 800	366 811 100	
Educations et formations.....	90 903 410	103 064 910	
Industries socio-culturelles.....	30 695 710	60 482 110	
Centres à l'acte à l'habitat.....	14 989 200	287 257 000	
Divers.....	800 000 000	600 000 000	
P.C.D.....	35 000 000	35 000 000	
Sous-total investissement.....	1 271 933 120	1 679 436 420	
Centres à l'acte économique (Dotation aux comptes d'exploitation agricole et industrielle des zones d'attente).....	—	504 940 000	
Provision pour dépenses impérialisées.....	1 65 350 000	124 000 000	
Représentation des banques publiques.....	—	42 000 000	
Sous-total opérations en capital.....	165 350 000	670 940 000	
Total budget d'équipement.....	1 366 673 120	2 291 373 420	